

SENS — IMPRIMERIE DE CH. DUCHEMIN.

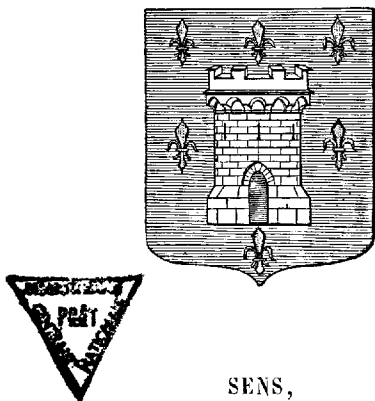
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE SENS.

ANNÉE 1852.



SENS,
IMPRIMERIE DE CH. DUCHEMIN.

1853.

Per. 8° 12542

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE SENS.



SÉANCE DU 5 JANVIER 1852.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : MM. Lallier, Gaultry, l'abbé Chauveau, l'abbé Morel, de Lavernade, de Vigan, Dubois, Moreau, Poly, l'abbé Brullée, Giguët, de Canchy, Lefort, Dégilgand, Salleron, l'abbé Pichenot, l'abbé Bidault, Tibaud, Ponpon et Michel.

Sont déposés sur le bureau :

Le Mémorial de l'Académie du Gard ;

Les annales de la Société d'Agriculture du Puy ;

Les Mémoires de l'Académie Nationale.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Chaperon, Président de la Société, par laquelle, en annonçant qu'il est appelé à Lyon pour diriger les travaux du chemin de fer, il prie la compagnie d'agréer sa démission de président et de membre titulaire, et de lui accorder le titre de membre correspondant.

M. Lallier propose de conférer à M. Chaperon, en acceptant sa démission, le titre de membre honoraire, au lieu de celui de membre correspondant.

Cette proposition est accueillie avec empressement par tous les membres présents.

Sur la proposition faite par un des membres, la Société décide que le Président ne sera pas remplacé avant le

mois d'avril, époque prochaine du renouvellement du bureau.

M. le Président propose de nommer la commission définitive du monument à élever à Jean-Cousin. L'ancienne commission est maintenue.

M. l'abbé Brullée offre à la Société, des carreaux trouvés par lui dans une maison à Cerisiers, au milieu d'un pavage ordinaire et récent. Ces carreaux ont 12 centimètres carrés et portent des ornements empreints en creux; on y distingue un dragon, une sirène, des licornes, des feuilles, des fleurs de lis. Ils ont un grand rapport de ressemblance avec ceux qui ont été trouvés dans l'église de Mousson et que M. Digot (*Annales arch.*) fait remonter au XI^e siècle. M. Brullée se propose de donner plus tard à ce sujet une note détaillée.

M. l'abbé Chauveau donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à M. Didron au sujet du symbolisme des œufs de Pâques.

La séance est levée à huit heures et demie.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : MM. Lallier, Chauveau, Tonnellier, Giguet, Brullée, Jacob, Tisserand, Salleron, Rolland, Bidault, Dubois, Gaultry, Prou, Lefort, de Lavernade, Carlier, Déligand, de Vigan, de Canchy, Leroux, Provent, Leclair, Rétif, Tibaud, de Cénival, Ponpon, Michel, Pichetot, Morel.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

Sont déposés sur le bureau :

1° L'Annuaire pour 1852, de l'Académie de Toulouse ;
 2° Le Bulletin de la Société de la Sarthe, 2^e et 3^e trimestres de 1851.

M. Kirchberg-Chevalier, offre, par l'intermédiaire de M. Prou, 7 médailles et 2 méreaux.

M. Tisserand lit un mémoire sur les relations historiques et archéologiques de la Bourgogne et du Sénonais.

M. de Canchy lit un Compte-Rendu des travaux de la Société archéologique de l'Orléanais.

M. Prunier rend compte des Mémoires de l'Académie du Gard, et M. Giguet, d'une brochure intitulée : Hypothèses étymologiques sur les noms de lieux en Picardie, par M. l'abbé Jules Corblet. Ces quatre rapports sont déposés aux archives.

La séance est levée à 9 heures et demie.

SÉANCE DU 8 MARS.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : MM. Lallier, Chauveau, Tonnellier, Giguet, Brullée, Prou, Deligand, de Canchy, Dubois, Michel, Moreau, Gaultry, de Vigan, Jacob, Salmon, Lefort, Salleron, de Lavernade, Ponpon, Provent, Rolland, Carlier, Rétif, Leroux, Morel, Pichenot, Duchemin et Tibaud.

MM. Prunier et Auguste Deligand, membres correspondants, assistent à la séance.

Sont déposés sur le bureau :

1° Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais ;
 2° Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;
 3° Trois numéros du Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres ;

4° Mémoires de la Société nationale Académique de Cherbourg.

M. le Président donne connaissance d'une lettre écrite au nom de l'Institut des Provinces et réclamant le Bulletin publié par la Société. Cet envoi sera fait tant à l'Institut des Provinces qu'à la Société des Deux-Sèvres.

M. l'abbé Brullée lit un mémoire sur un tombeau existant à Sainte-Colombe-lez-Sens et qui doit remonter au IX^e siècle. Le couvercle était percé de plusieurs trous et le cercueil renfermait une lame de poignard, ce qui avait fait supposer qu'au lieu d'une tombe c'était un instrument de supplice. M. Brullée réfute cette opinion et démontre par plusieurs exemples que les ouvertures et la lame se rapportent à des usages funéraires.

M. Rolland rend compte des travaux de la Société Havraise, et M. Prunier, d'une brochure adressée à la Société par M. Bard, membre correspondant, et intitulée : *Des influences des stations Grecques dans les Gaules.*

Une conversation s'eugage sur les vitraux de l'église de Paron, visitée par une Commission nommée dans la séance du 7 juillet dernier. Il en résulte que rien ne doit modifier l'opinion alors émise, (qu'ils sont étrangers à Jean Cousin, et dans un tel état de dégradation qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper.)

La même Commission avait à s'occuper d'un projet de restauration de l'église de Saint-Maurice, sur lequel elle n'a pas encore été mise en demeure de donner son avis; le départ de M. Chaperon l'ayant rendue incomplète, on y adjoint MM. Leroux et Deligand.

La séance est levée à 9 heures un quart.

SÉANCE DU 5 AVRIL.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : MM. Lallier, Giguët, Chauveau, Brullée, Tonnellier, Carlier, Salleron, Deligand, de Canchy, Lefort, Poly, Duchemin, Prou, Gaultry, Dubois, Michel, Leclair, Rolland, Tisserand, Moreau, Provent, Ponpon, Jacob, Tibaud, Rétif, Moreau et Morel.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau :

- 1° Une notice sur Epineuil, par M. Lemaître ;
- 2° Un prospectus d'un ouvrage sur les pierres tombales ;
- 3° Le programme de la société des antiquaires de Picardie ;
- 4° Un numéro des mémoires de l'académie de Rouen.

M. Tonnellier offre à la société un fragment d'aérolithe tombé à Triguères, près Château-Renard, en 1850.

M. le président donne lecture : 1° d'une lettre de M. de Caumont, directeur de la société française, annonçant que cette société tiendra à Sens une séance, le 29 juin, en allant au Congrès de Dijon ;

2° D'une lettre de M. Chaillou des Barres, invitant la société à assister aux assises scientifiques de l'Yonne, à Auxerre, le 24 mai ;

3° D'une lettre de M. Charles de Lavernade qui donne sa démission de membre titulaire ; il propose de nommer M. de Lavernade, membre correspondant.

Il est ensuite procédé au renouvellement annuel du bu-

reau, et par le résultat du scrutin sont nommés pour l'année 1852-1853 :

<i>Président,</i>	M. LALLIER.
<i>Vice-Président,</i>	M. GIGUET.
<i>Secrétaire,</i>	M. PROU.
<i>Pro-Secrétaire,</i>	M. l'abbé BRULLÉE.
<i>Archiviste,</i>	M. l'abbé CHAUVEAU.
<i>Vice-Archiviste,</i>	M. POLY.
<i>Trésorier,</i>	M. TONNELIER.

Le bureau ainsi composé se forme de suite.

M. Courageux est admis à présenter à la société des essais de peinture sur verre exécutée par lui. M. le Président, au nom de la société, lui adresse des paroles d'encouragement. Il est nommé une commission composée de MM. Carlier, Lefort, Jacob et Prou, qui est chargée de faire un rapport détaillé sur ces vitraux.

La société décide que sa réunion annuelle avec la société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne, aura lieu le 28 juin, veille de la séance de la société française, à l'heure qui sera ultérieurement fixée par le bureau.

M. l'abbé Carlier donne lecture du compte-rendu par lui dressé des titres renfermés dans les archives de la Mairie, concernant les divers Conciles tenus à Sens.

Ce rapport est déposé aux archives.

La séance est levée à 9 heures.

SÉANCE DU 3 MAI.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

Présents : MM. Lallier, Prou, Gaultry, Provent, de Canchy, Deligand, Carlier, Pichenot, Bidault, Dubois, Salmon, Rolland. Jacob, Brullée, Moreau, Giguet,

Tonnellier, Morcl, de Billy, Salleron, Tisserand, Lefort, Ponpon.

M. Prunier, membre correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une deuxième lettre de M. Chaillou des Barres, contenant invitation à la société de se faire représenter le 24 mai aux assises scientifiques de l'Yonne.

Il dépose sur le bureau : 1° un numéro du bulletin de la Société archéologique de Lorraine ; 2° un numéro du journal de la même société ;

M. Prou est chargé de rendre compte de ces deux écrits dans une séance ultérieure.

3° Un numéro du Bulletin des travaux de l'Académie de Reims ;

4° L'œuvre de François Girardon, par M. Corrad de Bréban ;

5° Les recherches sur l'imprimerie, par le même ;

Ces deux ouvrages sont accompagnés d'une lettre de l'auteur qui en fait hommage à la société.

6° Un manuscrit de M. Vignon, offert par lui et ayant pour titre : Etudes statistiques sur la rivière d'Yonne ;

7° Les annales de la Société d'agriculture du Puy ;

8° Recherches sur la marine ;

Ces deux derniers ouvrages sont offerts par M. de Vigan.

M. Charles de Lavernade, dont la démission comme membre titulaire est acceptée, est nommé membre correspondant.

M. le Président propose de confier le même titre à M. de Vigan, appelé à remplir les fonctions d'inspecteur des Eaux et Forêts dans le département de la Meurthe.

MM. Lallier et Prou présentent comme membres correspondants M. François Dupuis, vice-président du tribunal

civil d'Orléans, et M. Pierre Mantellier, conseiller à la cour d'appel d'Orléans.

M. l'abbé Prunier donne lecture 1^o d'une charte du roi Henri 1^{er} (1033) en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif; 2^o du cérémonial et de la formule du serment des abbés de Saint-Pierre-le-Vif.

M. le président invite MM. Carlier et Lefort à vouloir bien préparer pour l'une des séances du 28 ou du 29 juin, un exposé des travaux exécutés à la cathédrale de Sens, depuis le dernier congrès, et de la restauration projetée des bâtiments de l'officialité.

La séance est levée à 9 heures.

SEANCE DU 7 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. LALLIER.

Présents : MM. Lallier, Prou, Chauveau, Tonnellier, Rolland, Dubois, Salleron, Poly, Gaultry, Michel, Pichenot, Carlier, Morel, Leclair, Tisserand, Jacob, Ponpon, Giguet, Salmon, Tibaud, Brullée, Provent.

M. Cornisset, membre d'honneur, et M. l'abbé Prunier, membre correspondant, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau :

1^o L'histoire de sainte Colombe et de l'abbaye de Sainte-Colombe, par M. l'abbé Brullée, offerte par l'auteur ; — M. Pichenot est chargé d'en rendre compte.

2^o Journal de la Société d'archéologie et du musée Lorrain ;

3^o Bulletin de la société de statistique des Deux-Sèvres ;

4° Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres d'Indre-et-Loire (2 numéros.) ;

5° Notice sur M. Hippolyte de la Porte , membre correspondant.

Il donne lecture à l'assemblée :

1° D'une lettre de Mgr l'Archevêque , annonçant que S. G. veut bien accepter la présidence des deux séances des 28 et 29 juin ;

2° D'une lettre par laquelle M. le Préfet de l'Yonne exprime son regret d'être empêché , par les opérations de la révision, d'assister à ces deux séances.

3° D'une lettre de M. le président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne , annonçant qu'il s'empressera d'assister à ces réunions.

M. de Vigan , dont la démission comme membre titulaire est acceptée , M. François Dupuis, vice-président du tribunal civil d'Orléans , et M. Pierre Mantellier, conseiller à la cour d'appel d'Orléans , sont nommés à l'unanimité membres correspondants de la société.

M. Carlier lit un extrait de l'inventaire des pièces concernant l'archevêché , déposées aux archives de la Mairie.

M. Lallier lit un mémoire sur la correspondance de Fenel et de Lebeuf , au sujet de l'élection de Fenel à l'Académie.

La séance est levée à 9 heures 1/2.



SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 1852,

DES SOCIÉTÉS RÉUNIES D' Auxerre et de Sens.

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M^{GR} L'ARCHEVÊQUE DE SENS.

Siègent au bureau, avec Mgr l'Archevêque, M. le baron Chaillou des Barres, président de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; M. Lallier, président de la société archéologique de Sens ; M. Laperouse, sous-préfet, et M. Cornisset, maire de la ville de Sens, membres d'honneur de la même société ; M. Tonnellier, vice-président de la société des sciences historiques de l'Yonne ; M. Giguet, vice-président de la société archéologique ; M. l'abbé Chauveau, archiviste ; M. Prou, secrétaire ; M. l'abbé Brullée, vice-secrétaire de la même société.

Mgr l'Archevêque ouvre la séance, à 2 heures, par une allocution dans laquelle il veut bien assurer les deux sociétés du vif intérêt qu'il prend à leurs travaux ; il les félicite des sentiments fraternels qui caractérisent leurs rapports et garantissent le succès de leurs communs efforts.

M. Lallier donne lecture de deux lettres par lesquelles M. le Préfet et M. le vicomte de Cussy expriment leurs regrets de n'avoir pu prendre part à cette réunion.

Il annonce qu'il a reçu de MM. Vié, Le Maître, Petit de Julleville, Duplès-Agier et Dubois fils, des lettres exprimant les mêmes regrets.

Il lit ensuite une lettre par laquelle M. de Caumont, en assurant que le bureau de la société française se rendra le lendemain à Sens, pour y tenir une séance publique, avec les deux compagnies, exprime son regret d'être retenu lui-même à Paris pour la distribution des récompenses à accorder à l'occasion de l'exposition de peinture.

M. Prou offre à la société archéologique un grès cristallisé provenant de la forêt de Fontainebleau.

M. le Président dépose sur le bureau :

1° Un débris de mosaïque de Landunum, offert par M. Ricard ;

2° Une brochure sur Jeanne d'Arc, offerte par M. Pernot ;

3° Les mémoires des Sociétés d'agriculture de la Marne et de Meaux ;

4° La 1^{re} livraison du Portefeuille archéologique de la Champagne, par M. Gausсен.

M. Chaillou des Barres lit un mémoire intitulé : *Saint Louis à Sens*.

M. le docteur Dechambre, membre correspondant, expose les caractères de la figure d'Alexandre-le-Grand, éclairés par la médecine.

M. Ponpon donne lecture de plusieurs lettres de Madame de Maintenon, pour la plupart inédites, et accompagne cette lecture d'observations critiques et historiques.

M. Giguet lit une fable intitulée : *Le Maçon de Versailles*.

M. l'abbé Brullée donne lecture de la relation d'un procès mu entre le couvent de Sainte-Colombe et l'archevêque de Sens, en 1497, au sujet de l'offrande d'un cierge dû par l'archevêque à saint Loup, le 1^{er} septembre de chaque année, en l'église de l'abbaye de Sainte-Colombe.

M. Hesme, membre correspondant, lit une note historique sur le bailliage de Villeneuve-le-Roi ;

M. Rolland, une dissertation sur la musique appliquée à l'art de guérir ;

M. Lallier, un mémoire sur la suppression de l'esclavage par le Christianisme ;

M. Prunier, une notice sur la Primatie de Germanie.

Ces divers écrits sont remis par leurs auteurs pour être déposés aux archives.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

DES RELATIONS HISTORIQUES & ARCHÉOLOGIQUES

DE LA BOURGOGNE ET DU SÉNONAIS,

PAR M. TISSERAND,

MEMBRE TITULAIRE.



MESSIEURS,

J'ai accepté la tâche de vous rendre compte de deux publications importantes de la Société Éduenne (1) et de la Commission d'Antiquités du département de la Côte-d'Or (2). Je suis heureux d'avoir trouvé l'occasion de vous entretenir d'hommes que vous connaissez, dont vous avez appris à honorer le caractère et les lumières et aux travaux desquels vous vous êtes plus d'une fois associés. Jeté par les circonstances loin d'eux et hors de la sphère de leurs études, je retrouve avec bonheur les traces de leurs patientes investigations, et je renoue au milieu de vous la chaîne un instant rompue de ces relations que la science commence et que l'amitié couronne quelquefois.

D'ailleurs, Messieurs, ce n'est pas seulement à un mouvement personnel que j'ai cédé ; j'ai voulu en vous parlant des hommes, en vous racontant les choses, contribuer à resserrer les liens de confraternité qui unissent la grande famille archéologique, depuis l'académie des Jeux Floraux jusqu'à la Société des Antiquaires de Normandie, depuis

(1) Les libertés de la Bourgogne, d'après les jetons de ses États, par M. C. Rossignol.

(2) Mémoire de la Commission, t. III, 2^e livraison.

les florissantes associations bourguignonnes, jusqu'à cette société qui a déjà, elle aussi, apporté sa pierre à la reconstruction de l'édifice historique trop longtemps mutilé.

Si les travaux accomplis depuis quelques années avec tant de persévérance et de dévouement laissent encore à désirer, dit l'honorable rapporteur de l'Académie des Inscriptions et belles Lettres, M. Charles Lenormand (1), il faut surtout en accuser l'état d'isolement dans lequel se parquent les sociétés provinciales. L'unité de vues et de direction, la mise en commun des trésors de cette autre Californie que des milliers de savants modestes découvrent chaque jour dans notre sol, faciliterait singulièrement les travaux et centuplerait les résultats.

A ce titre, Messieurs, les recherches de nos voisins méritent une attention particulière. Aussi l'examen des publications que vous m'avez fait l'honneur de me confier n'a pas été pour moi une étude purement spéculative. Je me suis demandé si cette Bourgogne qui touche à la Champagne par tant de points, qui est entrée pour plus de moitié dans la composition de notre département, qui conserve avec elle des relations séculaires, n'y a pas exercé aux époques principales de son histoire une action considérable; et si, de son côté, notre pays, bien qu'il ait eu durant tout le moyen-âge, moins de physionomie et d'individualité, n'a pas fait néanmoins pénétrer son influence en Bourgogne. L'histoire de ce courant d'idées entre deux provinces, de ce feu croisé de deux pays l'un sur l'autre, est presque sans horizon; aussi n'ai-je éprouvé d'embarras que pour circonscrire le sujet et le ramener à des proportions qui me permettent, sinon de l'embrasser, du moins d'en indiquer les points principaux. Je ne puis, Messieurs, et ne veux faire

(1) Rapport sur le concours de 1850.

qu'un programme de questions à étudier. Il y a trop peu de temps que j'ai reçu l'hospitalité au milieu de vous, pour avoir acquis la connaissance des lieux ; et je marcherais en aveugle dans le vaste champ des conjectures, si j'oubliais un seul instant que je ne fais que hasarder quelques idées qui appellent d'elles-mêmes le redressement et la rectification.

Dès l'époque celtique, les deux contrées dont nous étudions les rapports ont dû communiquer entr'elles par les rivières, *ces chemins qui marchent*, comme on l'a dit avec tant de vérité (1). S'il est, en effet, un point acquis à l'histoire, c'est la tendance qu'ont eue les peuples primitifs à suivre invariablement les voies fluviales, dans leurs relations commerciales et dans leurs migrations diverses. M. Amédée Thierry (2) nous représente les Ibères, remontant l'Ebre et la Garonne antérieurement aux premières émigrations gauloises ; les Phocéens viennent toucher aux bouches du Rhône, dans la vallée duquel ils s'engagent également ; et à une époque plus rapprochée, les Normands, dont les incursions ont tant de fois désolé nos provinces, envahissent successivement le royaume par la Somme, par la Seine et jusque par la Loire. Les communications intérieures de la Gaule eurent lieu par la même voie. La nature avait fait tous les frais des nombreuses routes destinées à conduire les Eduens, les Mandubiens et les Lingons vers les fertiles plaines des Sénonais. L'inclinaison nord-est du versant de la Manche, et la direction des eaux dans le même sens ont naturellement invité les populations à suivre le cours de la Seine, de l'Yonne et de leurs nombreux affluents (3). Les écoles de Bibracte, les manufactures d'Alise ont à leur tour

(1) Pascal, *Pensées*.

(2) Histoire des Gaulois, tom. 1.

(3) L'Aube, l'Ource, le Serein, la Cure et l'Armançon. Un affluent de cette dernière rivière, la *Brenne*, a même conservé un nom dont la phonologie celtique n'échappera à personne.

appelé les habitants du *pagus Senonensis* ; et les Romains, en construisant, après la conquête, les deux voies qui vont d'Augustodunum et d'Alesia à Agedicum, n'ont fait que suivre le chemin que les relations indigènes avaient tracé. Ces deux routes dont l'une passe à Sidolocus, Aballo, Chora, Autissiodorum, Bandritum, et dont l'autre touche Eburobriga, sont successivement devenues ce que vous savez : Chaussées de Brunehaut, chemins des gens d'armes, chemins ferrés, *Perrés*, et en définitive routes impériales n^{os} 5 et 6. Les populations du Morvan qui ont conservé quelque chose de primitif et de gaulois, n'ont pas oublié ces traditions de leurs pères. Ils descendent encore eux et leurs trains de bois vers la métropole des Sénon, par le chemin que Jean Rouvet leur a montré et que la nature avait également indiqué à leurs aïeux.

Il existe peu de monuments écrits de ces relations de province à province. Il faut les chercher surtout aux sources des rivières, objet d'une profonde vénération chez les Celtes, et qui témoignent, par les nombreux *ex-voto* qu'on y trouve, de la quantité de pèlerins qui s'y rendaient. Les recherches des archéologues appelées depuis peu sur ce terrain inexploré ont mis à nu nombre d'objets précieux pour la science. Les fouilles d'Essarrois, en particulier (1), entreprises par Madame Victorine de Chastenay et dirigées avec autant de science que de dévouement par M. Mignard (2), ont amené la découverte d'un temple d'Apollon dont l'ensemble et les détails offrent les plus grandes analogies avec celui d'Auxerre. (3) Le culte de l'Apollon ou plutôt de

(1) Petit village situé sur l'Ouree et dans l'ancien territoire des Lingons, entre Langres, Dijon et Châtillon-sur-Seine.

(2) Membre de la commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.

(3) Les ruines de ce temple, découvertes en 1816, ont été décrites par M. l'ingénieur Leblanc, dans le tome II du Bulletin de la Société d'Auxerre.

l'Esculape gaulois très-probablement importé d'Orient sous le nom de *Belenus*, corruption de Bel ou Baal, par quelque expédition de Gaulois sénonais, rayonne autour de leur pays dans un espace de cent cinquante à deux cents kilomètres. La ligne de jonction d'Agendicum aux sources de la Seine et de l'Ource aurait pour points principaux, outre Autissidorum, Bligny-en-Othe, Bleigny-le Carreau, Belan, par où elle aboutirait à Essarrois, et Bligny le-Sec qui touche à la source même de la Seine (1).

Il s'est donc établi le long des rivières qui arrosent le *pagus Senonensis*, un double courant de voyages et d'idées. Commerce, instruction, pèlerinages ont suivi cette voie ; et, ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, c'est la découverte à Essarrois, de la plus ancienne pièce du médailleur sénonais, du seul monument numismatique de l'atelier gaulois d'Agendicum. On comprend que je veux parler du denier décrit par M. de La Saussaye dans la *Revue numismatique* (2), où figurent les types éminemment gaulois du cheval, de la chèvre, du sanglier, et qui porte écrit de bas en haut les caractères ΑΓΗΔ, abréviation du grec Ἀγρῆδικον (3). Les

(1) Le nom de *Belenus* est assez reconnaissable dans la dénomination de ces localités.

(2) Tome VI.

(3) L'explication de ce denier a préoccupé les savants. Les auteurs de la *Revue numismatique* voient dans les deux chèvres dressées du denier de sens, une réminiscence des villes macédoniennes de Thessalonique et d'Amphipolis, fréquemment visitées par les expéditions gauloises. Le cheval et le sanglier, symboles de la plus haute antiquité chez les Celtes, s'expliquent tout naturellement chez un peuple guerrier, et dans un pays couvert de forêts. C'est le même principe qui a placé également le sanglier sur la monnaie de Vélia en Lucanie (*Lucanus aper*), le lion, l'éléphant et la girafe, sur celles de Numidie et de Mauritanie, etc. Quant aux chèvres, elles semblent être un type purement local. Le nom de la ville (*αἰγῆς δίκην*), les côtes abruptes qui l'entourent à l'ouest et du haut desquelles le berger sénonais pouvait voir ses chèvres *dumosâ pendere procul de rupe*, la coutume adoptée par les Gaulois de *gréciser* leurs monnaies et leurs noms propres, d'où le proverbe : *Omnia græcè*, permettent de conclure que le

pèlerins sénonais ont ainsi laissé, à la source vénérée d'un des affluents de la Seine, la preuve écrite de leur foi à Bélénus et des relations séculaires qu'ont entretenues les deux contrées que nous étudions.

Sous la période gallo-romaine, les relations de tout genre continuent entre la première et la quatrième Lyonnaise. Rome, dont la politique a toujours été de conserver et de développer les institutions des pays conquis, se garde bien de détruire les écoles druidiques de l'antique Bibracte. A ces mystérieux collèges que le poète Lucaïn nous représente comme ensevelis dans la mystérieuse profondeur des forêts,

. Nemora alta remotis
Incolitis lucis (1),

succèdent les *gymnases* calqués sur le modèle des écoles d'Athènes et où la chaire des rhéteurs occupe la première place. Marseille, Bordeaux, Lyon, Narbonne, et plus tard Trèves, forment avec Autun autant d'universités gallo-romaines dont la circonscription embrasse toutes les provinces limitrophes. Les écrivains de la métropole sont forcés de rendre hommage à la force des études qu'on y fait, et, si le mot de *provincial* dont on a tant abusé de nos jours, se glisse sous leur plume, ils ont soin d'en adoucir le sens et de mettre l'éloge à côté de l'injure. Tacite dit de Massilia : *locum græcâ comitate et provinciali parcimoniâ bene mixtum ac compositum* (2); il appelle l'antique cité des Phocéens : *magistra bonarum Artium*; mais il est plus

nom grec de sens ne fut que la traduction d'un nom celtique plus ancien et dans lequel le mot de *chèvre* était étymologiquement contenu. Si cette idée que je hasarde était historiquement confirmée, l'origine des armoiries parlantes, déjà en usage chez les héros d'Homère, remonterait également chez les Celtes à la plus haute antiquité.

(1) Pharsale.

(2) Vie d'Agricola.

explicite encore à l'égard d'Augustodunum ; il nous représente les fameuses écoles *Méniennes* comme le gymnase aristocratique de toute la Gaule : *nobilissimam Galliarum sobolem liberalibus studiis ibi operatam* (1).

Malheureusement, la Gaule n'est plus libre ; les généreux accents des Cicéron et des Démosthènes que ses enfants vont répéter à Augustodunum n'exalteront pas le patriotisme d'un Vercingétorix ; les rhéteurs formés à l'école des Eumène, des Glaucus et des Mamertin iront tristement grossir la foule des louangeurs et des panégyristes qui, depuis deux siècles, paraphrasent l'œuvre de Pline le Jeune (2). Le pays sénonais ne compte, grâce à Dieu, aucun écrivain dans cette servile pléiade. Bientôt, d'ailleurs, le christianisme en relevant toutes ces têtes abaissées, va rendre aux élèves des écoles Méniennes le sentiment presque éteint de leur valeur et de leur dignité. C'est d'Autun et de Lyon que l'Évangile rayonne vers nos contrées. Savinien et Potentien, dont on a fait remonter la mission jusqu'à saint Pierre (3), sont vraisemblablement les aînés de cette nombreuse famille d'Apôtres engendrée à la foi par saint Polycarpe et qui va conquérir la Gaule. Irénée, Andoche, Bénigne, Thyrese, Fauste et Félix en sont les principaux membres. Éduens, Mandubiens et Sénonais qui s'étaient rencontrés à Autun sur les bancs des écoles, se retrouvent encore dans les humbles retraites qui abritèrent les prédicateurs de la bonne nouvelle. La première et la quatrième Lyonnaise allument aux mêmes foyers le flambeau de la science et celui de la foi.

Alors, avec les souvenirs de collège et les aspirations

(1) Histoires.

(2) Le panégyrique de Trajan.

(3) M. l'abbé Chauveau, dans sa monographie de l'église métropolitaine, qualifie plaisamment ces prétentions à l'antiquité de *coquetterie* locale.

d'une foi commune, commencent ces relations incessantes des premiers évêques gallo-romains. Agriculus, évêque de Sens, et Sidonius Apollinaris, le poète-évêque de Clermont, anciens élèves des écoles Méniennes et de l'*ara Lugdunensis* se donnent rendez-vous en 472 pour l'élection de l'évêque Simplicie. Vers la même époque, saint Loup, évêque de Troyes, et saint Euphrône, évêque d'Autun, continuent les rapports traditionnels des deux contrées; et lorsque, quatre siècles plus tard, il se forme sur le tombeau même de saint Germain une de ces écoles qui, au moyen-âge, remplacèrent les gymnases et les collèges druidiques, la cité auxerroise ne fait que rendre à l'antique métropole des Éduens l'éducation donnée autrefois au jeune patrice qui devait être son évêque.

Mais les écoles Méniennes ne sont plus; celles de Trèves, soutenues plus longtemps par le séjour de Valentinien I^{er}, de Gratien et de son précepteur Ausone qui jette aux rives de la Moselle les derniers accents de la muse latine, sont l'avant-garde de la civilisation contre la barbarie; elles ne tarderont pas à subir les terribles inconvénients de ce poste périlleux. Partis des bords de l'Oder et de la Vistule, et chassés devant eux par les Gépides, les Burgondes viennent s'abattre sur la riche contrée comprise entre l'Arar et le Jura. Le versant qui sépare l'Océan et la Méditerranée devient leurs limites. La suprématie passe bientôt d'Augustodunum à Cabillo, puis de cette ville à Arelate; et le mouvement, changeant de direction, suit les rives de la Saône et du Rhône. Il ne serait pas sans intérêt, Messieurs, de rechercher, sur notre sol, les monuments lapidaires, numismatiques et glyptiques que l'époque celtique et gallo-romaine a pu y laisser, et qui, en établissant scientifiquement les relations dont j'ai parlé, constateraient également l'interruption de ces relations et le changement de direction des idées et des voya-

ges lors de la formation du royaume des Bourguignons.

Cependant, la cour de Gontran était brillante. Le Théodoric de la Bourgogne avait près de lui des poètes, des savants, et ce qui restait alors de cette école de grammairiens et de panégyristes qu'avait produite Augustodunum et qui avait donné à Rome tant d'adulateurs. Mais la féodalité commençait à étendre son immense réseau sur le pays; les grands feudataires se parquaient dans leurs domaines, et les pèlerins ne descendaient plus le long des rives de l'Yonne et de la Seine. Ces barrières provinciales s'abaissent un instant sous Charlemagne. La translation du siège de l'Empire à Aix-la-Chapelle, en diminuant l'influence qui rayonne déjà autour de Paris, semble présager la renaissance de l'activité provinciale, tandis que le mouvement littéraire à la tête duquel se placent Alcuin et Éginhard fait tressaillir dans leurs tombes les vieux rhéteurs qui illustrèrent la capitale des Éduens. Mais cette aurore, vous le savez, fut impuissante à percer les ténèbres de la barbarie; ce jour n'eut pas de lendemain.

Sous les ducs de la première race, depuis Robert jusqu'à Philippe de Rouvres, les liens féodaux se resserrent; les savants ont disparu et les chroniqueurs ne sont pas encore nés. C'est alors, qu'à défaut d'hommes, la Bourgogne fait prévaloir l'influence des monuments romains qui la couvrent; les vivants sont muets, mais les morts parlent éloquemment, et leur voix retentit encore jusqu'à nos oreilles.

Il est hors de doute que l'art roman, comme la langue romane, n'est qu'une dégénérescence de l'architecture et de la littérature latines. Les constructeurs barbares qui n'ont pas, comme Phidias et Callimaque, le type du beau présent à l'esprit, imitent ce qu'ils ont sous les yeux. Chaque ville gallo-romaine devient ainsi une école vivante d'architecture, dont les modèles exposés en plein air dé-

fient l'action des hommes et des siècles. Nîmes, ses Arènes, sa Maison carrée servent de type aux architectes du Midi ; Trèves fournit le modèle de la cathédrale romane d'Aix-la-Chapelle ; Saintes, dont l'arc de triomphe vient de tomber sous la pioche du vandalisme, inspire les constructeurs des églises du Poitou, de la Bretagne et du Limousin ; Lyon et Vienne peuvent revendiquer à bon droit la paternité de l'église de Saint-Julien de Brioude et des nombreuses constructions romanes qui s'élèvent dans leur circonscription.

Ce fait une fois établi, il est impossible de révoquer en doute l'action décisive exercée par les monuments romains d'Autun, dans un cercle dont le rayon peut être évalué à trente ou quarante lieues.

Un homme à qui la Bourgogne doit le classement de ses riches archives, M. Maillard de Chambure, étonné de trouver partout des colonnes cannelées, dans les monuments même dont le style n'en admettait pas l'emploi, fut frappé de la ressemblance de ces cannelures avec celles qui sont creusées dans les pilastres de la galerie qui couronne les portes d'Arroux et saint André. Même profondeur, même plan, mêmes dimensions ; ce fut un trait de lumière. Ce commencement d'études archéologiques comparées ne put être continué ; je vous propose, Messieurs, de l'étendre jusqu'à nous et de nous en appliquer le bénéfice. Permettez-moi donc de tracer à grands traits l'itinéraire qu'a pu suivre l'art roman d'Autun à Sens.

Et d'abord, il n'est pas difficile de reconnaître l'imitation des deux arcs de triomphe que je viens de citer dans la collégiale Saint-Andoche de Saulieu. M. Viollet-Leduc lui-même en a été frappé. Le pilastre ou la demi-colonne engagée s'y remarque partout ; les cannelures s'y rencontrent quoiqu'en petit nombre ; l'aspect général est tout ro-

man. Saulieu donc, placée sur la voie romaine qui unit les deux métropoles des Éduens et des Sénonais, a été la première station de l'art roman. La seconde est dans notre département; c'est Vézelay (1). Ici, Messieurs, l'analogie est frappante; Vézelay procède évidemment d'Autun; c'est une filiation que les esprits les plus prévenus ne contesteraient pas. Le grand portail de Vézelay est l'application de l'arc-de-triomphe autunois à la façade d'une église; la baie demesurée que forme l'imposte et surtout le zodiaque qui la surmonte portent avec eux le cachet de leur origine. Je ne ferai pas, Messieurs, du zodiaque, un emblème particulier à la vieille cité Éduenne; on le trouve à Dendérah, à Persépolis, à Baalbeck, à Ninive et dans tout l'Orient. Je n'en tirerai pas même une conclusion en faveur du sabéisme, comme n'ont pas craint de le faire de respectables archéologues; je me bornerai à constater que plusieurs mosaïques découvertes à Autun en offrent le dessin, et que le portail septentrional de Saint-Lazare est la reproduction en grand d'une de ces belles mosaïques. Sans doute, l'art chrétien, quand il a adopté ce symbole, l'a sanctifié en y ajoutant des attributs empruntés à son culte. À Autun, par exemple, la tête du Père Éternel domine les douze signes et semble planer dans les hauteurs des Cieux. Mais il ne me semble pas moins acquis à la science, que la tradition des monuments romains en général, et l'imitation de ceux d'Autun en particulier, firent partie de la théorie des architectes des onzième et douzième siècles.

Et, si je voulais en trouver des preuves plus éclatantes hors du pays sénonais, dans les localités soumises à l'influence plus immédiate de l'ancienne cité éduenne, je ci-

(1) Voir les travaux de MM. Mérimée, Martin, Flaudin et Viollet-Leduc. M. l'abbé Crosnier, auteur d'une iconographie de Vézelay, n'hésite pas à affirmer que cette basilique procède d'Autun par l'intermédiaire de Cluny.

terais à l'envis Saint-Philibert de Tournus, l'abside de Notre-Dame de Beaune, l'ancienne rotonde de la cathédrale de Dijon et la trop regrettable basilique de Cluny. Ce merveilleux monument, dont une plume éloquente a raconté la construction et la chute (1), offrait partout les pilastres cannelés et les galeries de l'arc de triomphe autunois. Par la pureté presque romaine de son style, par ses proportions exceptionnelles (près de 200 mètres dans œuvre), par les innombrables ramifications de l'ordre célèbre dont il était l'église-mère, il a certainement dû continuer, et bien au-delà des limites où s'arrêtait l'influence gallo-romaine d'Augustodunum, les pures et fécondes traditions des architectes grecs et latins du 3^e siècle (2).

Ce serait peut-être ici le lieu de se demander pourquoi l'antique Agendicum, atelier monétaire et ville capitale pendant la période ganloise, métropole civile et religieuse sous la domination romaine, n'a pas été elle-même un centre architectural, à l'époque où florissait l'imitation autunoise. On peut faire plusieurs réponses à cette question. Et d'abord, ainsi que l'établissent les savantes recherches de M. Lallier sur les murs de ville, les monuments gallo-romains étaient encore inachevés, lorsque les besoins de la défense les firent jeter pêle-mêle dans l'enceinte, où l'on en retrouve aujourd'hui les débris. Ce qui resta, après la construction de la malencontreuse muraille, ne put guères inspirer les architectes sénonais. Les Arènes et la Motte du Ciar sont depuis des siècles à l'état de substruction, tandis que les monuments autunois toujours debout, protégés contre les invasions par les montagnes et les forêts du Morvan qui

(1) M. P. Loriau. — Histoire de l'abbaye de Cluny.

(2) Voir dans le bulletin de la société française (XIV^e session) le jugement porté par M. l'abbé Crosnier, sur l'influence de l'école architecturale de Cluny.

les environnent, ont constamment défié les efforts des hommes et du temps. Sens a, pendant un moment, sa période d'influence architecturale. Sa cathédrale est un type proposé à l'imitation des innombrables paroisses de son immense diocèse; et l'on retrouve encore dans nos villages des diminutifs de Saint-Étienne, plus ou moins soignés selon les localités.

J'abandonne ici mon itinéraire, Messieurs, par le motif bien simple que je ne connais du département de l'Yonne que la lisière qui confine à la Côte-d'Or. Je laisse à vos savantes recherches le soin de le continuer et de le faire aboutir, si la physionomie des monuments le permet, jusqu'à l'antique Agendicum. La crypte de Saint-Étienne d'Auxerre, bâtie en 1035, Saint-Cidroine, belle construction romane dans le style de Cluny, et notre vénérable église de Saint-Savinien hors des murs, pourraient être les trois points de cette ligne archéologique que je vous demande la permission de recommander encore à vos persévérantes études.

Désormais, à mesure que nous avancerons dans les âges, une influence nouvelle et rivale va contrebalancer l'action bourguignonne dans le pays sénonais. Lutèce, la ville de boue, grandit et se développe; les liens de la juridiction ecclésiastique la rattachent à Sens; l'art chrétien, partie intégrante de la liturgie au moyen-âge, rayonnera donc de la suffragante à la métropole et réciproquement. Cependant, malgré cette solution de continuité évidente dans les relations artistiques de la Bourgogne et de notre pays, il ne serait peut-être pas impossible de déterminer encore des points de ressemblance entre ces deux climats de la même zone archéologique. Mais cette étude particulière tient à une grande question qui ne me semble pas encore résolue, malgré le nombre de solutions qui ont déjà été

proposées. Il s'agit de savoir si l'art ogival s'est propagé du nord au midi ou du midi au nord, en d'autres termes, s'il est d'origine gothique, comme l'indique une appellation fort impropre, ou de provenance arabe, ainsi que de nombreuses ressemblances tendent à l'établir. Je sais que je soulève ici un vieux problème, et que je n'en hâterai certainement pas la solution; cependant, le plus ou moins de vraisemblance dans les conjectures que je hasarde tiendra au parti qu'on adoptera à cet égard. En effet, si, en thèse générale, il est admis que, dans le nord, a lui l'aurore du beau jour de l'art chrétien, l'influence de Paris sur son développement dans le pays sénonais, a été tout, et celle d'Autun ou de Dijon, rien. Rien; je me trompe, Messieurs. La Bourgogne, sous les ducs de la race de Valois, enserre la Champagne et l'Île de France, au nord, au sud et à l'est. Gand, Courtray, Bruges, Ypres, Nivelle, etc., sont des cités bourguignonnes; et, au moment où l'art ogival est dans son plus vif éclat sur les bords de l'Escaut et de la Meuse, les ducs Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur transportent dans leur bonne ville de Dijon une colonie des meilleurs *maçons* et *imaygiers* des Pays-Bas. La caravane, hébergée par les abbayes et les évêchés, laisse sur son passage des plans et des modèles (1); elle traverse Sens, arrive en Bourgogne et construit, pour la sépulture des ducs, cette magnifique chartreuse que le vandalisme révolutionnaire a saccagée et dont la philanthropie moderne a fait un hospice d'aliénés. Un sculpteur célèbre, Claux Slutter, imagier des ducs, élève pour eux ces tombeaux, chefs-d'œuvre de la ciselure et de la statuaire au moyen-âge, qu'une main intelligente et protectrice (2) a sauvés,

(1) C'est ainsi que procédaient les confréries connues sous le nom de logeurs du bon Dieu.

(2) M. de Saint-Mémin, qu'une mort, profondément regrettable, vient d'enlever à la science.

restaurés et abrités au musée de Dijon. Il place, sur la source de la fontaine qui arrose le monastère, ce monument hexagone auquel la tradition a conservé le nom de *Puits de Moïse* et qui représente, en effet, le libérateur des Hébreux, les tables de la loi à la main, le front orné de cornes ou de rayons lumineux, selon la double interprétation du mot, entouré de David et des grands prophètes, dans une attitude de majesté encore inconnue à l'art naïf et grossier des premiers statuaires chrétiens. C'est peut-être de ma part une supposition gratuite; mais je me persuade, Messieurs, que l'influence de Claux Slutter et de l'école burgundo-flamande n'a pas dû se borner à la banlieue de Dijon. Je la suis aisément jusqu'à Semur dans l'église expiatoire bâtie par le duc Robert (1). Là, je la perds de vue et j'ai besoin de votre aide pour la retrouver, dans les statues qui décorent le pilier de la principale porte de nos églises, dans les myriades de figures qui en remplissent les voussures et dans les mascarons sans nombre qui se montrent à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice (2).

Les signes auxquels on reconnaît généralement la statuaire flamande sont, à Dijon du moins, la dignité dans la pose, les lignes anguleuses du visage, le naturel et le fini des draperies, l'emploi de l'or et de la peinture polychrome pour l'ornementation. Je serais heureux, Messieurs, que ce signalement pût servir à découvrir au milieu de nous des

(1) La collégiale de Semur renferme, entre autres merveilles de sculpture, un immense candélabre en forme de clocheton, dont la dentelle de pierre offre les plus grandes analogies avec le magnifique retable du cinquième pilier de gauche de notre cathédrale.

(2) Le portail sud de notre église métropolitaine portait sur un acrotère, et à la pointe de la grande ogive flamboyante qui encadre la porte, une statue de Moïse, avec les cornes, les tables de la loi, et tous les attributs qu'on remarque à Dijon. Or, Pierre Gramain construisit les images qui décoraient ce portail vers 1492, c'est-à-dire 72 ans après le passage des artistes flamands. Cet imagier étant d'Auxerre, pays bourguignon, a pu s'inspirer du Moïse de la Chartreuse; rien, du moins, ne contredit cette assertion.

statues d'origine flamande ; et, pour en finir avec cette époque, j'appellerai votre attention sur un genre de monument qui porte au plus haut degré le cachet de l'originalité flamande ; je veux dire le beffroi et l'horloge. Une des tours de l'église Notre-Dame de Dijon porte, autour d'une cloche de forte dimension, un personnage flamand qu'on nomme Jacquemart, sa femme et son fils. Cette horloge presque vivante a été apportée de Courtray par l'un des derniers ducs. J'en trouve une copie grossière à Montbard, à peu près à mi-chemin de Dijon et d'Auxerre, où s'élève en 1460, une sorte de beffroi nommé Tour-Gaillarde, qui, si j'en crois une description antérieure à l'incendie de 1825, avait plus d'un point de ressemblance avec la fameuse horloge de Courtray.

Vous le voyez, Messieurs, je marche à tâtons sur le sol de notre pays ; mais, si mes investigations géographiques sont encore vagues et incertaines, je me sens plus à l'aise sur le terrain de l'histoire. Là, du moins, le caractère positif des dates et des faits supplée à mon inexpérience des lieux, et je puis, à la lueur des chroniques locales, pénétrer plus profondément dans les relations de nos deux provinces.

Le Sénonais, pays de franchises ecclésiastiques et d'immunités religieuses a dû son indépendance politique autant à la prépondérance de son archevêque qu'à sa situation sur les limites extrêmes de quatre provinces (1). La liste de ses prélats est longue et bien remplie ; celle de ses comtes et de ses baillis n'offre au contraire qu'un intérêt secondaire et purement local. Condamné d'avance à un rôle subalterne, le pouvoir temporel a rarement cherché à s'y développer. Aussi, lorsque la cité perdit, en 1622, le plus beau fleuron de sa couronne métropolitaine, en 1791 le siège des Savinien et des Clément VI, elle tomba d'un seul coup

(1) La Bourgogne, la Champagne, l'Île-de-France et l'Orléanais.

au niveau des petites villes de province, et les efforts de ses administrateurs n'ont pas encore pu la relever. Cette situation exceptionnelle de deux pouvoirs en face l'un de l'autre, l'un faible, mais armé de l'épée, l'autre moralement fort, mais sans autres armes que les foudres de l'Église, devait amener des tiraillements et des luttes inévitables. A Sens, le pouvoir temporel est généralement persécuteur et taquin quand il se sent appuyé par la maison de Bourgogne; il se montre au contraire conciliant et protecteur, quand il voit au-dessus de lui le bras des rois de France. Des sympathies ou des antipathies personnelles intervertissent parfois les rôles; les ducs de Bourgogne se montrent bons princes, lorsque les archevêques sont favorables à leurs prétentions; mais en thèse générale, et Taveau est fort de cet avis, la ville et le diocèse de Sens ont eu plus à perdre qu'à gagner dans leurs rapports avec leurs puissants voisins.

Ces relations s'ouvrent vers 658, par la visite de Flaocate, maire du palais de Bourgogne, qui traverse la ville avec Clovis II, roi de France, et son maire du palais Archambaud, pour se rendre à Châlon. Ce voyage, qui avait probablement pour but de rassurer les populations contre les vexations de toute sorte dont elles étaient l'objet, est suivi, à un assez long intervalle, de celui de Charles Martel, duc de France et de Bourgogne. Le sauveur de la chrétienté apprend qu'un flot de *Wandres* s'est répandu en Savoye, dans le Viennois et dans la Bourgogne, que la ville d'Autun a été pillée et que les barbares ont mis le siège devant Sens. Il accourt, trouve les habitants électrisés par l'éloquence patriotique de saint Ebes ou Ebbon, 29^e archevêque, et chasse avec leur aide les envahisseurs du pays sénonais.

L'historien Duchesne place cet événement en l'année 729, date qui peut se concilier avec celle que donne Clarius (725) et celle qu'adopte M. de Lavernade (734).

Cependant, les comtes de Sens étaient déjà institués. Leur investiture semble remonter aux rois de France, puisque le premier dont il soit fait mention, Grimoald, était fils de Norbert, maire du palais. Mais bientôt France et Bourgogne se rencontreront sur le même terrain, et les seigneurs sénonais deviendront alternativement vassaux du roi ou du duc, selon que la guerre en décidera. L'occasion ne tardera pas à se présenter.

En 888, Walter ou Gaultier, 47^e archevêque, avait consacré l'usurpation d'Endes, fils de Robert-le-Fort, en lui donnant l'onction royale au mépris des droits de Charles-le-Simple. Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne, de la puissante maison d'Autun, soit rivalité d'influence, soit attachement au souverain légitime, protesta contre l'usurpation et entra bientôt en campagne. Ses premiers coups tombèrent sur l'archevêque consécrateur et sur un certain Garnier ou Warner, sa créature, à qui Endes avait donné le comté de Sens, comme don de joyeux avènement. La ville fut assiégée et tomba au pouvoir de Richard qui l'administra directement ou par l'intermédiaire d'un comte sur lequel on n'est pas bien fixé. Ce gouvernement intérimaire subsista jusqu'à la reconstitution féodale de la Bourgogne par Hugues-le-Grand (940).

La nouvelle organisation était puissante; elle comprenait en première ligne les comtés de Sens, Nevers, Auxerre, Tonnerre, Châlon et Mâcon. L'un des historiens de la Bourgogne, André Duchesne, dit à cette occasion : « La comté de Sens fut l'une des premières possédées par des comtes héréditaires et a été la première réunie. Car Flodoard récite que Hugues-le-Grand, duc de France et de Bourgogne, marquis d'Orléans et comte de Paris, régnant sous le nom de Louis d'Outremer, commit le gouvernement de la cité à un seigneur nommé Frotmond, dès devant l'année 941. Et bien que les chroniques de

« Saint-Pierre-le-Vif lui donnent seulement le titre de vicomte, toutefois il fut comte en effet, et père des autres comtes héréditaires de Sens, dont la branche ne dura que jusqu'au temps de Robert, roi de France et duc de Bourgogne (1). »

Frotmond, créature du duc de Bourgogne, apporta à Sens les passions et les haines de son maître. De son côté, Gerland, 51^e archevêque, avait hérité des sympathies de Gauthier pour les rois de France, et favorisait ouvertement Wallon ou Gualon, vassal de Herbert, comte de Vermandois et ennemi de Hugues-le-Grand; une collision était imminente; elle ne tarda pas à éclater. Pendant l'absence de Frotmond, les habitants avaient, à l'instigation de l'archevêque, reçu dans leur ville un certain Rainaud, comte de Reims, qui menaçait de s'y installer définitivement. Frotmond accourt, se fortifie derrière les murailles de Sainte-Colombe, reprend sa capitale et en expulse l'archevêque (947, selon la chronologie de Duchesne). Cet acte de vigueur indique assez que le vassal du duc de Bourgogne agissait en souverain. L'éloignement, la difficulté des communications et les guerres sans cesse renaissantes brisaient, en peu de temps, les liens féodaux les plus étroits.

Rainard, fils de Frotmond, se montre plus respectueux envers le pouvoir spirituel; il s'allie à son cousin Archambaud, 53^e archevêque, pour combattre les Saxons, et, fort de cet appui, il achève de consolider son indépendance, conquête éphémère qui devait périr avec lui. Frotmond II, son successeur, détruit en quelques années le résultat de tant d'efforts; il ne craint pas d'épouser la fille de Rainard, de l'homme qui avait voulu déposséder son aïeul, et il s'aliène ainsi le duc de Bourgogne, sans se concilier le roi de France.

(1) André Duchesne, Histoire des rois et ducs de Bourgogne.

Pour couronner cette série de mesures impolitiques, il entre en lutte ouverte avec le clergé, et oppose son fils Brunon à Léothéric, 56^e archevêque, qui vient d'être élu et confirmé par le pape. Le prélat prend possession ; mais il est bientôt en butte aux persécutions de Rainard II, frère de son compétiteur et successeur de Frotmond. Les outrages dont on l'abreuve sont tels que, de guerre lasse, et sur les instances du pape et de l'abbé de Cluny, probablement en mauvais termes avec les ducs de Bourgogne, il entre en négociations avec le roi Robert et lui livre le comté de Sens, le 22 avril 1015.

Avec Rainard II finit la race des comtes de Sens d'origine bourguignonne. La cité et son territoire rentrent sous l'obéissance des rois de France qui y instituent un des quatre grands bailliages du royaume, et en forment le noyau de leurs acquêts en Champagne, Bourgogne et Gâtinais. L'influence bourguignonne ne reparait que près de trois siècles plus tard, et encore n'est-ce que pour confirmer l'œuvre des rois de France, en agrandissant les limites de la juridiction de leurs baillis. En 1296, Robert II, fils de Hugues IV, neuvième duc de Bourgogne de la première race, imagine, pour ressaisir le pouvoir qu'exerçaient ses pères, de donner aux baillis de Sens un pied dans ses États. Il va même jusqu'à détacher la ville de Dijon et sa banlieue, précédemment enclavées dans le bailliage de Mâcon, pour les incorporer à celui de Sens. Voici les termes de la charte octroyée en cette circonstance par Philippe-le-Bel :

« *Philippus, Dei gratiâ, Francorum rex, notum faci-*
 « *mus universis tam præsentibus quàm futuris, quòd*
 « *nos, obtentu et consideratione dilecti et fidelis nostri*
 « *Roberti ducis Burgundie..... villam Divionensem et to-*
 « *tam balentam dicte ville que de ressorto et ballivia ma-*
 « *tisonensi hactenus exstiterat, volumus esse à modo de*

« *ressorto et ballivia senonensi. Quod ut firmum et stabile*
 « *perseveret, presentibus litteris nostris fecimus apponi*
 « *sigillum. — Actum Parisiis, anno Dni millesimo du-*
 « *centesimo nonagesimo sexto, mense januarii (1).* »

La nouvelle circonscription qui devait durer à toujours n'obtint pas le résultat qu'en attendait Robert, et ne survécut pas aux ducs de la première race. La mort de Philippe de Rouvres avait fait rentrer la Bourgogne dans le giron royal. Mais le roi Jean ne sut pas profiter de cette bonne aubaine ; il se hâta de reconstituer ce puissant fief au profit de Philippe-le-Hardi son quatrième fils. C'était la faute politique de Clovis et de Louis-le-Pieux reproduite pour la troisième fois.

Dans l'interrègne et avant l'investiture du nouveau duc, les revers de nos armes jettent l'épouvante dans le pays. Par ordre du roi, les États de Bourgogne sont assemblés à Châtillon-sur-Seine, le 27 décembre 1354, en présence de l'archevêque de Sens, Guillaume V de Melun. L'avocat du roi y propose aux députés étonnés l'établissement de la gabelle dans le duché, pour subvenir aux frais de la guerre. Si le roi eût présidé l'assemblée en personne, les députés bourguignons lui eussent probablement soumis leurs très-humbles remontrances. En son absence, ils se séparèrent sans rien accorder, et furent bientôt convoqués de nouveau à Sens pour le Jeudi Saint de l'année 1355. Les demandeurs royaux ne furent pas plus heureux ; car l'établissement de la gabelle en Bourgogne est de beaucoup postérieur à cette date.

Il ne faut pas s'étonner de voir la cité sénonaise choisie comme lieu de réunion entre les commissaires du roi et les envoyés bourguignons. Sous les ducs de Bourgogne de la

(1) Archives de la Cour des Comptes de Dijon.

seconde race, constamment en guerre avec le Roi, les Anglais ou les Princes, le pays neutre de Sens est l'arène où descendent tour à tour les partis; il joue, pendant plus d'un siècle le rôle de la Belgique dans nos guerres continentales. En 1363, le bailliage de Sens d'accord avec celui de Troyes accorde au duc Philippe-le-Hardi, un *gros* de subside par *queue* de vin et quatre autres gros par *brêmeau* (1) de sel pour l'engager à protéger la ville et son territoire contre toute attaque. Le bailli aurait pu s'adresser à *plus petit compagnon* (2); la France, en effet, achevait à peine de payer à l'Angleterre la rançon du roi Jean, et le *grand duc d'Occident* (3) était vraiment la plus forte épée et le meilleur bouclier de tout le royaume. Philippe fut sensible à cette avance; car nous le voyons, en 1366, visiter de sa personne Sens et Pont-sur-Yonne, revenir cinq ans plus tard à Villeneuve-l'Archevêque et s'arrêter au château de Nôlon, où l'archevêque Guillaume V de Melun lui fait une splendide réception.

Ce protectorat se continue sans interruption pendant tout le règne de Philippe. La duchesse semble même affectionner le séjour de Sens, où sa piété trouve, à l'ombre de l'église métropolitaine, des ressources que ne lui offrait pas sa bonne ville de Dijon simple dépendance de l'évêché de Langres. En 1373, elle vient rejoindre le duc qui l'y avait devancée, et les deux époux font célébrer, à Saint-Etienne, un service solennel pour le repos de l'âme de la reine de

(1) De ces trois mesures locales, deux ont survécu; le *gros* et la *queue* sont encore usités dans les relations commerciales. Quant au *brêmeau*, on en ignore aujourd'hui le nom et la valeur.

(2) Expression favorite de saint Julien de Balleure et qu'affectionnait également Henri IV. On sait que le Béarnais visitant le château de Nantes, s'écria: *Ventre saint gris!* les ducs de Bretagne n'étaient pas de *petits compagnons*.

(3) C'est ainsi que l'appelait en 1435 l'empereur Jean Paléologue, en lui demandant, par son ambassadeur, des secours contre les Turcs.

Navarre leur parente. Leur offrande, qu'ils apportèrent en personne, fut digne de la magnificence bourguignonne. « Ils fournirent en outre, ajoute le chroniqueur bénédictin, tout le luminaire qui était de 590 livres pesant de cire, habillèrent six vingts enfants qui tinrent pendant toute la cérémonie deux torches allumées, et donnèrent trente livres à chacun des chanoines qui avaient assisté à l'office. »

Mais voici venir l'époque des grandes guerres de nationalité. Depuis les terribles désastres de Crécy et de Poitiers, l'Anglais a un pied dans le royaume ; le roi de France, isolé de ses grands vassaux, est incapable de soutenir la lutte ; les finances sont épuisées par les guerres précédentes et par la rançon du roi Jean ; le grand duc d'Occident peut seul arrêter l'invasion anglo-saxonne. Philippe n'hésite pas ; par lettres-patentes adressées à tous les chevaliers, écuyers et bannerets du Dijonnois, Beaunois, Autunois, Chalonnais, Beaujolois et Bourbonnois, il leur mande *de se trouver en la ville de Sens, le 18 mai 1379, pour courir sus aux Anglais qui sont entrés en Champagne*. Les hommes d'armes bourguignons sont fidèles au rendez-vous. Réunis au nombre de plus de deux mille, ils marchent vers la ville de Troyes que menace l'armée anglaise ; mais celle-ci, avertie de l'arrivée de ce renfort, se replie brusquement sur Sens qu'elle croit dégarnie. Cette manœuvre plus habile que courageuse n'échappe pas à Philippe qui détache et lance sur la route de Villeneuve-l'Archevêque quelques centaines de gens d'armes devant lesquels les Anglais, surpris à Mâlay-le-Vicomte, battent une seconde fois en retraite (1).

Un service de cette importance aurait dû assurer au duc la reconnaissance des Sénonais. Cependant il n'en fut pas ainsi. Treize ans après, le duc eut à se plaindre et se plai-

(1) Consulter sur le stationnement des troupes anglaises à Mâlay, l'histoire de Sens, par M. de Lavernade, livre III.

gnit vivement en effet de la violation de ses droits et privilèges par le bailli de Sens et son lieutenant. Il s'agissait de jugements rendus par des justiciers bourguignons, et dont les intéressés avaient interjeté appel devant le bailli. Celui-ci, sans se douter qu'il empiétait sur la juridiction ducale, en s'immiscant dans une affaire qui dépassait les limites de son ressort, avait accueilli l'appel et reformé les arrêts attaqués. Le duc se montra fort irrité de cet oubli des conventions, de ses droits et des services rendus ; cependant il ne voulut pas se faire justice lui-même. Le roi, devant qui fut porté le différend, mit à néant le jugement rendu par le bailli de Sens, comme attentatoire aux droits du duc et aux privilèges des pairs qu'il reconnaît fondés *sur les ordonnances, us et coutumes des rois ses prédécesseurs*. Il fait défense au bailli et à son lieutenant de recevoir *d'ores en avant* appel des jugements rendus par le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres, en sa qualité de duc et pair, réservant au parlement de Paris seul le droit de juger en dernier ressort.

Cette chartre est du 17 décembre 1392 et fut publiée dans toute l'étendue du baillage et du duché. Soit que le duc ait conservé quelque rancune contre la ville, soit que celle-ci n'ait pas eu besoin d'invoquer sa protection, les chroniques se taisent sur ses rapports ultérieurs avec notre pays. Ce n'est qu'à sa mort arrivée en 1404, que le passage des célèbres *imaygiers* de Bruges, Claux de Wrne et Claux Slutter son oncle et l'avènement de Jean sans Peur permirent de renouer des relations si déplorablement interrompues.

Trois années se passent ; le duc Jean inaugure son règne par un odieux guet-apens, et la France apprend bientôt avec stupeur le meurtre de la vieille rue du Temple. Un pareil attentat dut rester quelque temps impuni ; le duc était plus fort que les lois et plus puissant que son su-

zerain. Mais, si la vindicte publique ne pouvait l'atteindre, l'opinion générale l'accusait hautement. Le docteur Jehan Petit, professeur en Sorbonne, fut chargé de lui donner satisfaction. Comme le crime avait été commis dans les limites de la juridiction métropolitaine de Sens, et que la question soulevée par Jehan Petit touchait au droit canonique, l'archevêque Jehan de Montaigu assista à la soutenance de la plus insoutenable des thèses. Il goûta probablement fort peu les arguments que le docteur fit valoir; car nous le voyons, quatre ans plus tard, lancer l'excommunication contre le prince régicide, à propos d'une censure ecclésiastique portée par lui et illégalement levée par certains évêques bourguignons. C'était exactement la contre-partie de la querelle soulevée par Philippe-le-Hardi, contre le bailli de Sens. Aussi Jehan de Montaigu se montra-t-il jaloux de ses droits archiépiscopaux, comme le feu duc l'avait été de ses privilèges de pair. La sentence d'excommunication qu'il fulmina est ainsi rapportée par les auteurs du *Gallia Christiana* : *Cum autem Burgundiæ dux Johannes Aurelianum duces et socios ecclesiasticâ censurâ à prælatis suæ factionis curâsset perstringendos, Johannes pontifex pontificalibus indutus vestibibus, cum Aurelianensi, Carnotensi et aliis episcopis sententiam excommunicationis adversus Burgundum sôlemniter apud Aurelianum promulgavit* (1).

Les expressions mêmes de cet anathème indiquent assez qu'il fut l'œuvre de l'esprit de parti. L'archevêque qualifie dédaigneusement Jean de *Bourguignon* (*Burgundum*); il appelle les évêques de la province, ses *partisans* (*suæ factionis*); il se montre enfin trop ostensiblement le frère du surintendant Montaigu qui devait tout au roi de France et rien au duc de Bourgogne.

(1) *Gallia Christiana*. — Diœcesis senonensis.

Cette censure piqua au vif l'irascible Jean-sans-Peur. Indigné de voir un bourgeois de Paris usurper le nom et le blason d'une des plus illustres familles bourguignonnes (1), jouir de la faveur illimitée du roi, acheter des terres, faire construire des châteaux et des palais, donner l'insigne archevêché de Sens et l'évêché de Paris à ses deux frères, marier ses filles aux Craon et aux d'Albret et déployer enfin un faste que ne lui eussent pas permis, à lui, toutes les richesses de la Bourgogne et toutes les manufactures des Pays-Bas, Jean résolut la perte de l'homme qui l'offusquait, l'empêchait d'arriver jusqu'au roi et le faisait excommunier par son frère. L'occasion s'en présenta bientôt. A une fête donnée par l'intendant, la somptuosité fut telle, comparativement au modeste état de maison que tenait Charles VI, à l'hôtel Saint-Paul, que ce fut un haro général. Le duc Jean, fort de l'appui que lui prêtaient dans le conseil, le roi de Navarre et le comte de Hainaut, résista au duc de Berry et à la reine qui tenaient pour Montaigu et chargea le prévôt de Paris, Jean des Essarts, d'arrêter le favori d'Isabeau. Celui-ci l'appréhenda au corps, au moment où il se rendait à l'abbaye de Saint-Victor, pour y entendre la messe. « Je mets la main sur vous, de par le roi, lui dit-il. » — « Tu es bien hardi de me toucher, ribaud, répartit Montaigu. » L'arrestation s'accomplit néanmoins; le peuple se révolta, mais le duc le fit rentrer dans le devoir; puis il livra l'intendant à une cour prévôtale qui le condamna à mort et le fit exécuter au pilori des halles le 17 octobre 1409. Ce qui, dans cette déplorable affaire, semble le mieux établi, c'est que l'infortuné Montaigu pratiquait l'usure et retenait en gage toute la vaisselle du roi, par suite de nombreux prêts fait à la reine Isabeau (2).

(1) Les Montaigu, seigneurs de Couches, Somberton, Mâlain et autres lieux.

(2) On est frappé des analogies qui existent entre la disgrâce de Montaigu

Tandis que la tête du malheureux intendant était exposée sur une pique et son corps porté à Montfaucon, on dépêchait un sergent sur la route d'Amiens, avec ordre de saisir l'archevêque de Sens qui se rendait en ambassade, pour traiter avec les Anglais de la prolongation des trêves. Mais le bailli de Clermont refusa de laisser exécuter l'exploit, et l'archevêque parvint à se réfugier à Blois chez le duc d'Orléans qui le couvrit de sa protection (1).

Ce nouveau méfait du duc de Bourgogne jette à tout jamais Jehan de Montaigu dans le parti des Armagnacs. Aussi, après avoir assisté, un an auparavant, aux doléances que la duchesse d'Orléans porta devant le roi, en son lit de justice, et à la conclusion du traité de paix qui fut signé entre le duc Jean et les princes, le ci-devant chancelier de France ne descend plus dans l'arène politique que pour y attaquer le persécuteur de sa famille. En 1411, il publie un écrit plein d'amertume où il reproche au duc d'avoir vendu le royaume aux Anglais, en signant un indigne traité avec le comte d'Arundel. La même année, il endosse la cuirasse et

et celle de Fouquet. Tous deux sont arrêtés au milieu d'une fête donnée à la Cour, et qui a le tort immense d'éclipser celles du souverain. Tous deux sont accusés d'avoir fait leur fortune aux dépens du trésor, en construisant, l'un, le château de Marcoussis, l'autre, celui de Vaux; tous deux enfin sont condamnés par des tribunaux d'exception, et envoyés, le premier, au gibet, le second, à la forteresse de Fignerolles.

(1) Voici comment le *Gallia Christiana* raconte la fuite du prélat :

« Johannes, cum Clarum-montem urbem in Bellovacis advenisset, obviam habuit regium apparitorem a quo prehensus est, et in carcerem venire jussus. Archiepiscopus autem, vir sagaci ingenio et fratris periculo prudens factus, apparitorem verbis delinivit et linxit se cum comitatu sequi. Quum vero ad Isaram fluvium perventum est, quem navibus transcendere necesse erat, comitatus partem unam cum apparitore in alteram fluminis ripam transire permisit, subsecuturum mox sese pollicitus, vereri se dicens ne, si omnes simul transmitteret, navis nimio onere deprimeretur. Nave ad alteram ripam appellente, Johannes archiepiscopus celeriter descendens equum, apparitori inelamavit se affuturum cum rex melioribus consiliis uteretur. »

garde avec quatre cents soldats, l'abbaye de Saint-Denis contre les entreprises des Anglais et des Bourguignons (1). Puis, comme les Parisiens, las du joug des Armagnacs, inclinaient visiblement vers le duc, on le voit s'efforcer de conjurer l'orage, chercher à se ménager des relations avec l'Université, le parlement, le conseil du roi, et s'enfermer dans Bourges avec les ducs de Bourbon et de Berry, pour disputer cette ville au roi. Jean traînait à sa remorque l'infortuné Charles VI ; on remarqua qu'il ne lui fit entendre qu'une messe basse en l'église Saint-Etienne de Sens, le jour même de la Pentecôte, pour le conduire plus vite dans le Berry. Le siège traîna en longueur, et finit, au bout de sept mois, par une nouvelle trêve.

A cette époque agitée, les traités de paix sont comme les serments d'amour. On en jure l'observation éternelle ; quelques mois, quelques années se passent, et *autant en emporte le vent*. Ainsi, malgré le traité de Chartres et la trêve de Bourges, les hostilités recommencent entre le duc et les princes, dès la fin de la même année (1411). Le Sénonais est encore le terrain où se videra la querelle ; les troupes des princes ligués, dont il est infesté, y commettent toute sorte de dégâts, et les chemins sont si peu sûrs que la duchesse de Bourgogne, mandée par son époux et craignant de tomber au pouvoir des ennemis, écrit au bailli de sa ville privilégiée, qui s'empresse de la rassurer. Grâce à cette officieuse intervention, la bonne harmonie semble un instant rétablie entre le bailliage et le duché.

L'année suivante (1412), nouveau traité de paix entre les parties belligérantes. Cette fois, pour rendre l'accord

(1) L'humeur guerrière du prélat est attestée par les auteurs du *Gallia Christiana* qui écrivent sur le témoignage de Monstrelet... *Johannem archiepiscopum multoties pro mitrâ galeam, pro dalmaticâ loriam induisse, et loco pedi pastoralis securim gestasse.*

plus durable, on donne à la cérémonie un caractère de grandeur et de majesté inconnues jusqu'alors. Les princes se réunissent dans la grande cour de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, s'approchent tous deux de la sainte Table, et là, en présence du Dauphin, jurent solennellement sur une relique de la Vraie Croix vraisemblablement apportée de Sens, de mettre enfin un terme à des débats sans cesse renaissants. Cette cérémonie à la fois civile et religieuse, comme tous les grands actes de la vie à cette époque, mit en liesse les populations de l'Auxerrois, du Sénonais et de la Puisaye qui avaient eu tant à souffrir de la guerre civile. Le voyage des princes d'Auxerre à Paris fut une marche triomphale. Partis de l'abbaye de Saint-Germain, le lendemain de la conclusion du traité (23 août 1412), ils arrivèrent par eau à Joigny, y couchèrent, traversèrent Sens le 24, et allèrent passer la nuit à Montereau où, sept ans plus tard, le serment solennellement juré devait recevoir un sanglant démenti.

Dans l'intervalle, il ne se passe, dans les limites de notre province, aucun événement de quelque importance. Les chroniqueurs bourguignons nous apprennent seulement qu'un habile sénonais, Etienne de Sens, devient en 1414 l'un des six maîtres des comptes du duc Jean. Des intrigues parviennent à lui faire perdre un instant la faveur de son maître; mais bientôt le duc rend justice à son habileté d'*argentier* et de *monnoyeur* et l'institue *maître général de ses monnoyes*. Le Jacques Cœur bourguignon, que la disgrâce de l'intendant Montaigu avait prémuni contre toute pensée de malversation, administra fidèlement les deniers du duc et conserva sa confiance jusqu'à l'assassinat de ce dernier.

Ce tragique événement appartient à l'histoire générale du pays. Les détails du drame sanglant du 10 septembre 1419,

sont trop connus pour que nous les reproduisions ici. Qu'il nous suffise de dire que Philippe-le-Bon releva fièrement le gant jeté par les Armagnacs, sur le pont de Montereau. Dès les premiers mois de 1420, il entre en campagne, va joindre à Troyes le roi d'Angleterre Henri V, et assiste à son mariage avec Madame Catherine de France. La cérémonie fut célébrée en l'église Saint-Jean par l'archevêque de Sens, Henri de Savoisy, successeur de Jehan de Montaigu. Le nouveau duc y reconnut Henri V comme roi de France, et répondit au monarque qui lui offrait le divertissement d'un tournoi : « Je prie Monseigneur le Roi de
« permettre, et je commande à tous ses serviteurs et aux
« miens que nous soyons prêts demain matin pour aller
« mettre le siège devant la cité de Sens, où sont les ennemis
« du roi ; là, chacun de nous pourra jouter et tournoyer à
« sa guise (1). »

Le siège de Sens fut précédé de celui de Villeneuve-le-Roi. Ils durèrent peu l'un et l'autre : « Vous m'avez donné
« une femme, dit le roi d'Angleterre à Henri de Savoisy,
« en lui remettant les clés de sa ville archiépiscopale ; au-
« jourd'hui, je vous rends la vôtre (2). »

Le duc avait hâte d'arriver à Montereau où le corps de son père gisait depuis neuf mois. Ce fut, disent les mémoires du temps, un spectacle déchirant. L'historien de la Bourgogne nous en a conservé tous les détails.

» A peine les Bourguignons furent-ils à Montereau, qu'ils furent conduits par les bourgeois à l'église Notre-Dame où était enterré Jean duc de Bourgogne, devant l'autel Saint-Antoine. On y dressa sur le champ une chapelle ardente, et, le lendemain, le duc envoya ses officiers pour reconnaître le corps. Il n'y avait pas lieu de s'y méprendre; on le trouva,

(1) Journal de Paris.

(2) Juvénal des Ursins.

le visage couvert de son bonnet qui avait servi à cacher la plaie qu'il reçut à la joue (1). On le reconnut encore aux coups de poignard que lui avaient donnés Olivier Loyel et Jean Frotier, lorsqu'il fut tombé par terre. Il était vêtu de son pourpoint; il avait ses bottines aux jambes; le surplus de ses ornements avait été pillé; tout le monde fut attendri jusqu'aux larmes à ce triste spectacle. On eut soin de faire embaumer le corps, et de le mettre dans un cercueil de plomb, qui fut porté au milieu du chœur, où il resta pendant le service solennel que fit faire le duc Philippe, et auquel il assista, avec toute sa maison en grand deuil. Macé Brunet, curé de Notre-Dame et Jean Laloux, curé d'Ebaugy, se trouvaient présents à cette cérémonie. Ils avaient empêché les meurtriers du duc Jean de jeter le corps du prince dans la rivière, et lui avaient fait les obsèques les plus honorables qu'ils avaient pu. Jean Guyot, doyen de la même église qui s'était également opposé à l'enlèvement du corps du duc Jean, présenta à Philippe, son fils, un magnifique bréviaire à l'usage du défunt, qu'il avait ramassé après le meurtre. Il reçut cent vingt livres pour récompense; les deux autres ecclésiastiques furent de même généreusement payés, pour leur bonne volonté (2).

Le duc a vengé la mort de son père; mais cette vengeance coûtera cher à la France. Les Anglais, une fois dans le royaume, ne repasseront pas volontiers le détroit; il faudra, pour en purger le pays, la mission de Jeanne d'Arc, le courage des Dunois, des Lahire et des Xaintrailles, l'indomptable audace de Dugueselin, les prodigieux exploits de Beaumanoir et de ses vingt Bretons, de l'argent, du temps et bien des vies d'hommes.

(1) On connaît le mot du prieur des Chartreux de Dijon à François I^{er}, en lui montrant le crâne brisé de Jean-sans-Peur: *Sire, lui dit-il, c'est par là que les Anglais sont entrés en France.*

(2) Dom Plancher. — Histoire de Bourgogne, Liv. 18.

Pendant cette période désastreuse où l'on chantait dans toutes les paroisses le *Parce, Domine*, Sens et son diocèse, mal notés à Dijon et à Londres depuis l'opposition de Jehan de Montaigu, continuent à souffrir beaucoup des ravages de la guerre. Pris et repris par les troupes françaises et bourguignonnes, ce malheureux pays voit pendant plusieurs années ses récoltes détruites ou incendiées, ses bourgs et villages pillés et ses habitants réduits à la famine. En 1431, Sens et Villeneuve-le-Roi retombent au pouvoir du roi Charles VII et réparent un peu leurs pertes, tandis que la disette sévit à Joigny, Auxerre et dans toute la Puisaye. Enfin, le théâtre de la guerre se déplace ; Philippe-le-Bon, que l'humeur inquiète des Gantois et des Liégeois oblige à de fréquents voyages, fixe sa résidence habituelle à Bruges. Ses entrevues et ses démêlés avec le roi de France auront lieu désormais en Flandre ou en Artois ; et la Bourgogne, respirant enfin, pourra répandre autour d'elle, non plus la terreur de ses armes, mais les bienfaits d'une civilisation à laquelle la magnificence de ses ducs n'avait pas peu contribué. C'est à cette époque qu'il faut placer l'influence de l'école burgundo-flamande, dépositaire des bonnes traditions sculpturales, qui dut susciter nombre d'imagiers en Bourgogne et dans les pays circonvoisins.

Cependant les intentions belliqueuses du comte de Charolais étaient bien de nature à alarmer ses sujets et ses voisins. Plus irascible et plus impérieux encore que son aïeul, l'héritier de Philippe-le-Bon ne savait ni se contenir, ni s'arrêter ; peut être la ville et le territoire de Sens auraient-ils vu revenir les plus mauvais jours de Jean-sans-Peur, si le duché de Lorraine et le comté de Bourgogne n'avaient tenté plus vivement l'ambition du nouveau duc. Notre pays n'eut donc ni à se louer, ni à se plaindre des deux derniers règnes. Pour éviter de passer à Paris, où

Philippe-le-Bon fut vingt-six ans sans mettre le pied, la cour de Bourgogne traversait la Champagne, dans la direction de Châtillon, Bar-sur-Aube, Reims et les Ardennes. Louis XI, lui-même, en allant prendre possession du duché ne choisit pas la route qu'avaient tant de fois suivie le roi et les princes bourguignons ; il passa par Vincennes, Provins, Troyes et Langres. C'en est fait désormais des splendides cortèges que les bourgeois de Sens avaient si souvent contemplé de leurs fenêtres ; ils ne les reverront qu'avec Charles VIII et François I^{er}.

La déplorable fin du Téméraire devant Nancy (1477) fut le signal du démembrement de l'antique bailliage dont nous avons raconté la fondation et l'agrandissement. A peine les Auxerrois eurent-ils appris l'évènement dont *s'es-gaudissait* si fort le roi de France, qu'ils cherchèrent à secouer un joug toujours pesant pour une cité rivale. La promptitude de leur soumission fut telle que Louis XI, en exécution du traité d'Arras, leur accorda un bailliage distinct de celui de Sens dont ils furent définitivement distraits. Le clergé et le peuple se montrèrent plus bourguignons que la noblesse ; mais celle-ci qui, depuis un siècle, avait payé en espèces et en nature sa dette féodale sur vingt champs de bataille, se crut quitte envers ses suzerains bourguignons ; elle joua le même rôle que les maréchaux de l'Empire en 1814. Marie de Bourgogne eut beau prier et menacer ; le bailliage français d'Auxerre fut maintenu et celui de Sens amoindri d'autant. Pour comble de malheur, les seigneurs bourguignons restés fidèles à la princesse entretinrent, dans le Sénonais, l'Auxerrois et la Champagne, une guerre de partisans qui ne cessa qu'avec la reconnaissance définitive du roi de France. Jehan de Troyes raconte ainsi les dévastations commises par ces nouveaux Malandrins : « Le comte de Roussi, fils du connétable de Saint-

« Poi, et aultres de leur parti tindrent les champs aux pays
 « et marches de Bourgongne, et se vindrent espandre et
 « loger en la conté de Tonnerre ou ne trouvèrent aucune
 « résistance. Et en gastant et détruisant pays, vindrent
 « jusqu'à Joigny qui fut fort secouru par les gens du roy,
 « et ne l'eurent point; et puis s'en alèrent vers Sens et
 « Troyes, boutans feux ès granches, et villaiges, et aultres
 « vaillances ne firent (1). »

Ces scènes de désordre donnèrent lieu à des explications entre le roi de France et Marie de Bourgogne. La princesse venait d'épouser Maximilien, archiduc d'Autriche, et lui avait apporté en dot la comté de Bourgogne avec ses prétentions sur le duché. Ces prétentions étaient peu compatibles avec la loi salique et le principe féodal de réversibilité au suzerain. Les deux partis résolurent de vider leurs différends par l'intermédiaire de plénipotentiaires; une assemblée fut donc indiquée à Sens pour le 4 septembre 1477. Les envoyés royaux, après s'être plaints de la violation du traité de Soleure, protestèrent contre les droits que s'arrogeait Marie sur le comté et le duché de Bourgogne; et, comme, au fond, leurs augustes commettants n'avaient pas plus l'un que l'autre envie de guerroyer, on conclut une trêve de dix jours qui fut plus tard indéfiniment prolongée.

C'est le dernier acte de souveraineté accompli à Sens par la maison de Bourgogne. Désormais, les liens de la juridiction sont rompus; les relations de voisinage cessent; les Gouvernements et les Intendances succéderont bientôt aux circonscriptions féodales; les présidiaux et les petits bailliages se partageront l'immense territoire du grand bailliage fondé par les rois et agrandi par les ducs, et la

(1) Jehan de Troyes. — *Chronique scandaleuse* (dans Comines).

ville de Sens ne redeviendra à moitié bourguignonne qu'avec la création des départements. Deux puissances survivront cependant à toutes ces ruines, et feront encore prévaloir l'esprit bourguignon dans notre pays; je veux dire les Etats, vieille institution destinée à servir de contre-poids au pouvoir excessif des ducs, et le Parlement, cadeau que Louis XI fit, en 1477, à la province, pour la consoler de la perte de sa nationalité(1). Les rapports historiques ont cessé, mais les influences de mœurs, de lois et d'opinions n'en continuent pas moins; la mort d'un homme et la perte d'une couronne ducale ne brisent pas, en un jour, des relations immémoriales.

De l'influence du Parlement de Dijon sur la législation sénonaise, je dirai peu de chose. Ici, l'archéologie touche de trop près à la jurisprudence, et, si les conjectures ne sont pas incompatibles avec la science des vieilles choses, elles sont en général, assez mal accueillies dans le domaine de Tribonien et de Cujas. Le bailliage de Sens, l'une des quatre grandes cours de justice du royaume, avait d'ailleurs sa coutume qui régissait une partie de la Bourgogne, les comtés d'Auxerre et de Tonnerre, le pays de Douzios, les châtelainies de Château-Landon, Chéroy et Pont-sur-Yonne, les territoires de Montargis, Melun, Nemours, Morret, Bois Commun, Lorris, Lorrez-le-Bocage, Joigny et la Puisaye, Villeneuve-le-Roi, le Langrois, le Barrois et le Bassigny. Dès l'année 1015, époque de la fondation de cet important ressort, le coutumier dut se former graduellement et emprunter, tantôt à la Bourgogne, tantôt à l'Île-de-France, selon la prédominance politique de l'un ou l'autre

(1) C'est à dessein que je me sers de ce mot; il fut l'âme de la politique de Charles-le-Téméraire. L'ambitieux duc ne pouvait souffrir que les Francs, les derniers venus dans la Gaule, s'arrogeassent des droits de suzeraineté sur les Bourguignons, leurs aînés. Il s'en exprima hautement devant les Etats, au moment d'entreprendre la désastreuse campagne de Granson et de Morat.

pays. Plus tard, le parlement de Paris englobe l'antique bailliage dans sa circonscription, et le coutumier désormais reste à l'état de souvenir. Quoiqu'il en soit, les justiciers changèrent; mais une partie de l'esprit bourguignon demeura, et avec lui, bon nombre des usages, axiomes, principes, poids et mesures en vigueur dans le ressort du parlement de Dijon.

Je laisse aux hommes compétents le soin d'établir entre les deux coutumiers un parallèle dont les éléments doivent se trouver dans les archives du parlement, du bailliage et du présidial, et j'ai hâte d'arriver aux Etats, cette représentation constitutionnelle de l'antique monarchie, dont l'influence sur l'opinion publique me semble incontestable.

Le caractère bourguignon est essentiellement frondeur. L'esprit d'opposition, inné chez cette race fière et peu maniable, perce dans toute leur histoire. Saint Bernard, le type bourguignon par excellence, fait la leçon aux têtes mitrées et couronnées, à Sens et à Vézelay; les députés bourguignons, assemblés à Sens par le roi Jean, refusent net de laisser établir la gabelle dans leur province. Toutes ces résistances formaient peu à peu l'opinion publique et devaient la passionner plus tard. En outre, le contact incessant des Flamands et des Bourguignons, pendant plus d'un siècle, dut singulièrement développer les velléités opposantes de ces derniers. Les Gantois et les Liégeois, qu'il fallait aller châtier presque périodiquement, laissaient, à chaque voyage, dans l'esprit des hommes d'armes bourguignons, des impressions que le temps et les événements ont rendus ineffaçables. Aussi, à partir de ces expéditions, l'esprit d'opposition fait des progrès dans le Sénonais et la Bourgogne; Sens a son *Tacquemain* et Dijon son *Lanturlu* (1).

(1) Le *Tacquemain* ou la main chaude donna lieu à une révolte à Sens,

Puis, lorsque le temps des révoltes est passé, quand le populaire est contenu et les nobles abaissés, quand les rois ne permettent plus qu'on leur fasse la leçon, les assemblées, personnes collectives et irresponsables, se chargent de faire valoir les griefs du pays. Les moines se taisent et les corporations ne descendent plus dans la rue; mais les États adressent de très-humbles remontrances et les présidents à mortier refusent d'enregistrer les édits royaux.

Ces grandes résistances laissent, je le répète, des ferments d'opposition dans les esprits. Sens ne députait pas aux États; mais les villes voisines y envoyaient des représentants; leurs cahiers étaient rédigés à l'avance; les procès-verbaux des séances circulaient dans le pays, et les députés, attendus avec la plus vive impatience, étaient, au retour de la session, assaillis de questions sur tout ce qui s'y était passé. Cette curiosité était fort naturelle. Les États traitaient toutes les questions économiques à l'ordre du jour. L'assiette de l'impôt foncier, les tailles, les gabelles et autres charges fiscales, l'extension ou la réduction des droits féodaux, la fixation des gîtes d'étape, la construction et le péage des ponts, et en général, toutes les améliorations matérielles à introduire dans la province, étaient l'objet de leur sollicitude. Sens leur doit, en particulier, la continuation de ces « allées fermes bordées d'arbres » qui rayonnent de toutes parts autour de Paris, et que Voltaire ne craignait pas de mettre audessus des voies romaines (1). Le canal de Bourgogne, destiné à faire communiquer la Seine et la Saône, c'est à dire Sens et Paris, avec Lyon et Marseille, est dû également à la seconde

en 1472. Le *Lanturtu* est une émeute qui eut lieu à Dijon. Au chant de certains couplets satiriques en patois bourguignon et dont le refrain était *Lanturtu!*

(1) Voltaire. — Siècle de Louis XIV. Chap. 29.

initiative des États. Enfin, le plus grand travail géographique qui ait précédé les cartes de l'Etat-Major, la triangulation de toute la province a été entreprise et menée à bonne fin par Cassini, sur le vote et avec les fonds des Etats bourguignons. C'est l'origine du cadastre si intimement lié à l'importante question de la péréquation de l'impôt, et à son équitable répartition.

Mais les résultats matériels de la tenue des Etats ne sauraient fixer exclusivement notre attention. Au point de vue politique, les assemblées bourguignonnes avaient une toute autre importance. Elles ont précédé, chez nous, le gouvernement parlementaire dont elles étaient la forme rudimentaire et vraiment nationale; et peut être, au lieu d'importer en France la constitution anglaise qui ne semble guère y avoir pris racine, eut-il mieux valu respecter les vieilles libertés provinciales, développer et généraliser les précieux germes qu'elles contenaient. L'édifice ainsi appuyé sur la tradition n'aurait pas croulé au premier souffle.

Etudier le mécanisme du Gouvernement des Etats, ressusciter par la pensée ces franchises bourguignonnes qui furent pendant trois siècles le boulevard des libertés publiques, et qui tombèrent, en 1789, au cri de *vive la Liberté!* rechercher ce qui a pu survivre à leur ruine et pénétrer dans nos institutions, à l'insu des législateurs, interroger les habitudes et les idées de nos populations, pour savoir si la fierté qui les caractérise, l'esprit d'opposition libérale qu'elles ont manifesté à toutes les époques de crise, et le sentiment national dont elles sont animées à un si haut degré, n'est pas un héritage que leur ont légué les Etats et les Parlements, c'est un sujet qui me semble digne des méditations de l'archéologue et de l'historien (1). Mais ces consi-

(1) Ce travail a déjà été ébauché par MM. Foisset et de La Cuisine, conseillers à la cour impériale de Dijon. Le premier, sous le titre de : *Une pro-*

dérations nécessiteraient des développements qui dépassent les bornes de ce travail. Qu'il nous suffise de dire que les Etats, après avoir été, pendant le moyen-âge, le contrepoids de l'arbitraire et le correctif de l'omnipotence des ducs, sont restés, après l'annexion de la Bourgogne à la couronne, la sauvegarde des intérêts privés et le palladium des libertés publiques. L'histoire a gardé le souvenir de l'héroïque résistance des Élus aux ruineuses fantaisies de Jean-sans-Peur et aux folles entreprises de Charles-le-Téméraire. Elle a pareillement enregistré le serment juré par Louis XI et par tous ses successeurs, y compris Louis XVI, de respecter les franchises bourguignonnes, et l'énergique protestation des Élus indignés contre le traité de Madrid qui livrait la Bourgogne à Charles-Quint. Les députés bourguignons surent noblement réparer la trahison de Philippe-le-Bon et son traité honteusement conclu avec Henri V.

Une assemblée qui tenait à la fois des anciens parlements et de nos modernes conseils généraux, qui protégeait les intérêts des contribuables contre les ordonnances, et réglait souverainement le budget des recettes et dépenses de la province, vaut assurément la peine qu'on examine le mécanisme de son organisation.

Les Etats de Bourgogne, comme les Etats généraux du royaume, se composaient de la réunion des trois ordres; cependant, malgré l'infériorité numérique du Tiers-Etat, les droits du peuple ne furent jamais méconnus. Le Tiers ne comptait que soixante-douze députés sur quatre cents membres; mais, toutes les fois qu'il s'agissait de charges nouvelles à ajouter aux tailles, l'appoint du clergé déterminait

*vince sous Louis XV, le second, sous celui de: Esquisses Dijon-
naises municipales et parlementaires, ont raconté cette existence
provinciale déjà si loin de nous. De son côté, la société Éduenne, par l'or-
gane de M. Rossignol, a débrouillé la question neuve encore des libertés de
la Bourgogne, d'après les jetons de ses États.*

la majorité. Ce fait s'est reproduit aux Etats généraux dont nos Etats de Bourgogne étaient, de tout point, la miniature. Les cahiers du clergé concordaient souvent avec ceux du Tiers ; et personne n'a oublié que c'est de son côté que partit, après deux mois de dissensions, le premier signal de fusion et de concorde (1).

Les Etats généraux de Bourgogne n'étaient pas permanents. Après une session d'un mois, l'assemblée générale se séparait et laissait, à sa place, des substituts chargés de l'administration du pays, pendant l'intervalle d'une session à l'autre. Ce conseil connu sous le nom de Chambre des Elus se retrouve dans les comités administrateurs de la Convention et, à un degré moindre, dans les commissions des assemblées modernes.

Constatons cependant, Messieurs, que ce système de représentation était restreint. A part le membre de la noblesse qui était élu par ses pairs, l'élu du clergé était toujours et alternativement un évêque, un abbé ou un doyen, et celui du Tiers-Etat, l'un des maires des quatorze villes principales qui composaient la *Grande Roue*, c'est à dire le grand cycle des éligibles. J'y remarque pour le département de l'Yonne, Avallon et Auxerre. Noyers et Montréal n'en faisaient pas partie.

Sens, on le sait, ne députait pas aux Etats ; mais le territoire de la Basse Bourgogne, qui forme aujourd'hui la partie sud est de notre département, compte de nombreux élus. En 1590, Avallon députe l'avocat Thomas Germinot et, après plusieurs triennalités où elle n'est pas représentée, le juge prévôt Jean Borot (1648). Cette ville semble avoir, au seizième et au dix-septième siècle, le privilège de la représentation du Tiers ; car elle députe encore, aux Etats de 1769,

(1) L'archevêque de Vienne vint siéger le premier au milieu des députés du Tiers.

son lieutenant criminel Georges Guyon qui meurt pendant la session et est remplacé par François Artaud, prévôt et maire de la ville. Le clergé est représenté, à cette même triennalité, par André Colbert, conseiller du roi en tous ses conseils et évêque d'Auxerre. *Un tour de roue*, pour me servir de l'expression du temps, donne, en 1692, pour député du Tiers, Claude Billard, conseiller du roi, président au présidial d'Auxerre et maire de cette ville. La triennalité suivante (1694), compte encore un représentant bas-bourguignon ; c'est Henri-Emmanuel de Roquette, abbé de Puy en Bretagne et doyen de la collégiale de Saint-Lazare d'Avallon. Terminons cette énumération en citant :

Jean Baudesson, conseiller du roi et maire d'Auxerre (1701).

Thubières de Kailus, évêque et comte de la même ville (1706).

Le doyen de la collégiale d'Avallon, élu pour la seconde fois (1712).

Claude Champion, conseiller du roi et maire d'Avallon (1715).

Jean Baudesson, maire d'Auxerre, élu pour la seconde fois (1727).

Gaspard Moreau, doyen du chapitre de la cathédrale d'Auxerre (1730).

Antoine Champion, probablement le frère de Claude, élu d'Avallon (1751).

Une petite ville du département a eu, en 1659, l'insigne honneur d'être le siège de l'assemblée des Etats; je ne résisterai pas au désir de raconter quelle fut l'occasion de cette convocation anormale.

En 1658, Louis XIV était à Dijon, avec toute sa cour; il se dirigeait sur Lyon pour la cérémonie de son mariage. Les Etats furent convoqués, six mois avant l'époque légale, et

il leur fut demandé, de par le Roi, un crédit extraordinaire de un million huit cent mille livres. Brulard, président des Etats, après trois séances orageuses, fit offrir trois cent mille livres. Louis XIV fut courroucé ; mais sa colère augmenta, quand il vit qu'il fallait composer avec les députés bourguignons. Sur les instances de Mazarin, on offrit sept, puis huit cent mille livres, après quoi, Brulard répondit aux envoyés du roi ces trois mots : *rien de plus*. L'assemblée tenait ses séances au palais, dans la pièce contigue aux appartements de Louis XIV. C'était en quelque sorte un duel face à face qui se termina par le vote d'un million, l'exil de Brulard, et la convocation d'une assemblée nouvelle à Noyers.

Et maintenant, Messieurs, croyez vous que le spectacle de ces grandes résistances n'ait été pour rien dans l'esprit d'opposition que nous ont légué nos ancêtres ? Croyez-vous que lors de la convocation des Etats Généraux de 1789, les traditions parlementaires n'avaient pas formé l'opinion en Bourgogne ? Ces traditions, un instant interrompues sous l'Empire, ont reparu avec le retour du régime parlementaire et l'introduction du gouvernement constitutionnel. Je ne juge pas, Messieurs ; je constate, et je laisse à chacun la liberté de son appréciation.

J'ai parcouru le cercle des relations civiles du Sénonais et de la Bourgogne, et, si je n'ai fait qu'indiquer la voie à des études ultérieures, je crois, du moins, avoir donné une idée de la vie provinciale, dans ses rapports généraux de voisinage et d'influence. Mais, ce n'est là qu'un des côtés de la question. Placé à un autre point de vue, l'historien voit l'horizon s'agrandir devant lui. Les relations civiles des princes et des peuples se nouent promptement et se dénouent plus vite encore ; limitées par le lieu et par la durée,

elles survivent rarement aux hommes qui les ont entamées et aux circonstances qui les ont fait naître. Il n'en est pas de même des rapports que l'Évangile a créés entre tous les membres de la grande famille chrétienne. Fondés sur l'instinct de sociabilité inné à la nature humaine, fécondés par le dogme éminemment fraternel de la *communio* *des Saints*, ils jettent dans le sol de profondes racines et se développent avec une merveilleuse rapidité.

Dès les premiers siècles de notre ère, aux rapprochements fortuits et passagers des peuples païens, succèdent les relations suivies des chrétiens qu'une même foi rassemble, que la persécution et le prosélytisme obligent à de fréquents voyages, et qui entretiennent sur tous les points du territoire, une correspondance des plus actives. Antérieurement même aux relations des premiers évêques gallo-romains dont j'ai parlé, deux femmes, deux martyres unissent nos deux contrées par des liens indissolubles. Sainte Colombe et sainte Reine meurent toutes deux pour la foi, sous l'Empereur Aurélien; elles inondent de leur sang virginal deux vieilles villes gauloises, la patrie de Brennus, et l'héroïque cité que défendit Vercingétorix. Deux monastères, Sainte-Colombe-lez-Sens et Flavigny, s'élèvent bientôt sur leur tombeau, et les populations placent leurs églises naissantes sous le vocable des nouvelles saintes. Trois villages bourguignons situés sur la ligne même qu'a suivie sainte Colombe, pour venir d'Espagne à Sens, portent le nom de l'intrépide voyageuse et ont conservé précieusement son culte (1). De son côté, la martyre d'Alise va demander, aux fidèles du pays Sénonais, le même encens et les mêmes hommages. Sainte Reine est encore l'objet de la dévotion des populations de la partie

(1) Sainte-Colombe en Auxois, Sainte-Colombe-lez-Vitteaux et Sainte-Colombe-lez-Châtillon. Ces paroisses ont demandé et obtenu des reliques de la sainte.

est du département de l'Yonne qui confine à la Côte-d'Or (1). Il y a quelques années à peine, les pèlerins se rendaient en foule à Alise, de tous les points des arrondissements d'Auxerre, Tonnerre et Avallon, pour assister à la représentation du martyr de sainte Reine. Cette cérémonie, la dernière peut être qui ait survécu aux mystères et aux moralités qui, au moyen-âge, furent le complément du culte et la forme rudimentaire de l'art dramatique, a disparu, comme la tragédie de la Passion et les confrères qui la jouaient; mais l'effet devait en être immense sur les pèlerins. Plusieurs, au retour de leur pieux voyage, élevèrent un autel à la Sainte dont le martyr les avait émus, et dont la fontaine les avait guéris. Tout récemment encore, et malgré l'affaiblissement de la foi à sainte Reine, ce fait s'est produit à quelques lieues de Sens. La commune de Nuisines possède une chapelle élevée et dédiée à la sainte par un pèlerin du pays qui a voulu se loger lui-même à quelque pas du sanctuaire, comme pour en être le gardien.

Les pèlerinages aux tombeaux des deux martyres enfantent bientôt des vocations à la vie claustrale. Le mouvement monastique commence de bonne heure dans le Sénonais et la Bourgogne. Comme dans la Thébéïde, les solitaires sont la première expression de ce besoin nouveau qui était né avec l'Évangile. Les montagnes du Morvan, les forêts du Châtillonnais et les vallées de l'Auxois abritent de nouveaux Hilarion et de nouveaux Pacôme; on les nomme Jean Réome, Valentin, Vorle, Sequanus; et leur tombeau honoré

(1) « Le culte de sainte Reine, vierge et martyre, est fort répandu. Il s'est formé, autour de son tombeau, une bourgade qui porte son nom; mais ses reliques ont été transférées au monastère de Flavigny, qui en est proche. Elle est honorée le septième de septembre. La singulière dévotion des peuples, envers cette sainte, est la meilleure preuve que nous puissions avoir de l'éclat de ses mérites et de son pouvoir auprès de Dieu. »

(J. de Longueval. -- Histoire de l'Église gallicane, t. 1^{er}.)

par les peuples va devenir la première pierre des monastères qui couvriront le sol bourguignon (1).

Avec l'établissement de ces abbayes soumises, pour la plupart, à la règle de Saint-Benoît, commencent de fréquentes relations épistolaires entre les abbés qui ont à conférer des intérêts de leur maison, et les évêques qui leur accordent des privilèges ou en sollicitent pour eux. Les chroniques des monastères les mentionnent à chaque page, et les actes des conciles provinciaux témoignent des nombreuses réunions qui ont lieu dans le même but. La sollicitude des archevêques de Sens s'étend jusqu'aux abbayes bourguignonnes, et les évêques bourguignons, de leur côté, n'oublient pas Sainte-Remi, Sainte-Colombe et Saint-Pierre-le-Vif.

Saint Léger, évêque d'Autun et ministre de Childéric II (de 670 à 678), traverse fréquemment Sens et son diocèse; il profite de sa position à la cour du roi franc, pour couvrir nos monastères de sa haute protection. En 650, Bertrand, XXI^e évêque de Langres, dont l'immense diocèse embrasse la moitié de la Bourgogne, accorde de nombreux privilèges à Saint-Pierre-le-Vif. Huit ans plus tard, un autre prélat bourguignon, saint Loup, x^e évêque de Châlon-sur-Saône, souscrit à de nouveaux privilèges accordés par Emmon, xxv^e archevêque de Sens, à la même abbaye. Ansebert, xxvii^e évêque d'Autun, ne veut pas rester en

(1) Parmi les monastères qui ont pour origine le tombeau d'un saint ou d'un martyr, on peut citer dans nos deux provinces :

Saint-Bénigne à Dijon;
 Saint-Symphorien à Autun;
 Saint-Valérien à Tournus;
 Saint-Marcel à Châlon-sur-Saône;
 Saint-Vorle à Châtillon;
 Saint-Germain à Auxerre;
 Saint-Pierre-le-Vif, Sainte-Colombe à Sens;
 Flavigny, Moutiers-Saint-Jean, etc., etc.

arrière avec l'église de Sens ; il accorde également plusieurs faveurs au monastère de Sainte-Colombe. En 695, un des diocésains de l'évêque de Langres, le pieux Ebbon devient abbé de Saint-Pierre-le-Vif, ce qui continue et développe les relations d'amitié et de bon voisinage entre les deux provinces.

A cette époque où la dévastation et le pillage sont un péril permanent, les monastères sont toujours l'objet des faveurs épiscopales. En 833, Fova, xviii^e évêque de Châlon, souscrit à un diplôme d'Aldric, xlii^e archevêque de Sens, au profit du monastère de Saint-Remi. Son successeur médiat, Godescalc est, sur la recommandation de Wénilon, xliii^e archevêque de Sens, désigné au choix de Charles-le-Chauve. Aussi en garde-t-il un bon souvenir ; en 860, il écrit, lui et tous les membres de son chapitre, à l'archevêque qui lui avait valu son siège. Cette correspondance, toute de reconnaissance dans le cas particulier dont il s'agit, avait été précédée d'une démarche analogue faite, un an auparavant, par Isaac, xxxix^e évêque de Langres et bienfaiteur de Saint-Pierre-le-Vif. Elle se renouvelle trop fréquemment dans la suite, pour qu'on n'y voie pas quelques traces de la dignité primatiale si vivement disputée à l'Eglise de Sens. Si des évêques relevant d'un autre métropolitain croient devoir s'adresser publiquement à l'archevêque de Sens, comme s'ils étaient ses suffragants, c'est que la suprématie du siège de saint Savinien leur paraît incontestable, en fait et en droit. Et ce qui rend cette reconnaissance plus significative encore, c'est la position particulière des deux évêques de Châlon et de Langres, relativement à l'archevêque de Lyon leur métropolitain et le principal intéressé dans la question. Si la prérogative eut été douteuse, il y aurait eu, ce semble, des ménagements à garder avec lui ; or, les deux évêques n'en gardent nullement, et rien ne

prouve que le métropolitain ait improuvé leur démarche. L'archevêque Wénilon qui est l'objet de cette reconnaissance presque officielle continue, pendant les dernières années de son long épiscopat, ses relations amicales avec les évêques bourguignons. Il se fait l'intermédiaire de rapports épistolaires entre saint Loup de Ferrières et Modoin, xxxvi^e évêque d'Autun. Althéus, successeur de ce dernier, hérite de sa déférence pour le siège sénonais, et accorde de nombreux privilèges aux moines de Saint-Rémi.

Ces privilèges, sur lesquels il convient d'être fixé, consistaient le plus souvent en donations de terres ou redevances féodales, en permissions d'élever des églises et chapelles, de lever des dîmes, de recueillir des aumônes, et emportaient ainsi une sorte d'exemption de la juridiction épiscopale. C'était la plus haute marque de confiance qu'un évêque pût accorder à un monastère, en ce temps où les questions de juridiction armaient les barons et passionnaient l'Église.

Ces premières relations, toutes de bienveillance, deviennent bientôt plus étroites. Le chapitre métropolitain, héritier des sentiments qui animent les archevêques en faveur des abbayes bourguignonnes, leur demande un pontife. Un simple moine de Flavigny vient s'asseoir sur le siège de saint Savinien. Cet enfant de saint Benoît s'appelait Egil ; il avait succédé au pieux Aldevaud qui, en 832, représenta son abbaye à un concile de Sens et resserra, par des faveurs temporelles et spirituelles, les liens qui l'unissaient au monastère de Saint-Rémi. Lui-même avait marqué les premières années de son administration, par une cérémonie dont le retentissement dut être grand dans la Gaule chrétienne. Il avait transféré processionnellement et en grande pompe les reliques de sainte Reine, d'Alise, où elles étaient restées enfouies, au monastère où elles devaient trouver un abri

plus sûr et plus digne d'elles. Fiers du précieux dépôt que gardaient les moines de Sainte-Colombe, ceux de Flavigny voulurent aussi posséder au milieu d'eux leur palladium. A cette époque de foi naïve et de grossière barbarie, le corps d'un martyr était souvent un rempart plus assuré que les plus solides murailles. La translation, qui se fit au milieu d'un immense concours de prêtres et de fidèles, eut certainement pour témoins plusieurs membres du clergé sénonais ; et les vives impressions qu'ils en rapportèrent déterminèrent probablement le choix du chapitre. Egil prit possession en 864 et mourut en 871, après sept années d'une administration irréprochable. La cérémonie qui lui avait valu le siège de Sens se continua, pendant tout le moyen-âge, avec l'appareil dramatique dont nous avons parlé.

Dix-neuf ans après sa mort, l'évêque d'Autun, supérieur ecclésiastique du monastère de Flavigny, et qui se nommait Adalgaire, ému, comme tous ses collègues dans l'épiscopat, des abus qu'entraînait l'institution des abbés laïques imposés le plus souvent aux monastères par l'intrigue et la violence, résolut de concert avec Walter, XLVII^e archevêque de Sens, de ne confirmer la nomination des abbés qu'autant qu'ils seraient élus par leurs pairs. La réforme fut appliquée d'abord à Saint-Pierre-le-Vif : *Prohibetur ne quis in posterum abbas ordinetur in cœnobio sancti Petri senonensis nisi quem ipsi monachi elegerint* (1); mais elle ne put se généraliser. Les monastères, les évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques n'en demeurèrent pas moins de véritables fiefs que les rois et les ducs accordaient à leurs fidèles Leudes en récompense de leurs services. Ces abbés laïques et guerriers, tristes précurseurs des abbés commendataires, se bornent à percevoir les re-

(1) Gallia Christiana. — Diœcesis Æduensis.

venus du monastère dont l'administration reste confiée à un prévôt (*præpositus*) (1). L'abbaye de Sainte-Colombe les subit pendant plusieurs années. La Bourgogne lui en fournit plusieurs de l'illustre famille des comtes d'Autun, entre autres Echard, Théodoric et Richard-le-Justicier qui unit à la dignité abbatiale l'insigne couronne du duché.

Le prince bourguignon comprit admirablement quelles obligations résultaient pour lui de cette double investiture. Sans cesser de poursuivre ses projets d'agrandissement vers les domaines royaux, il considéra l'abbaye sénonaise comme la limite extrême, ou plutôt comme la sentinelle avancée de ses vastes possessions. De concert avec le prévôt Betton, il entoura de murailles crénelées le monastère confié à sa garde et le flanqua d'énormes tours. Les incursions des Normands et les entreprises incessantes des barons, les uns contre les autres, rendaient ces précautions indispensables et justifiaient, jusqu'à un certain point, l'institution des abbés laïques qui devenaient ainsi, par la force des choses, les agents temporels et le bras séculier des abbayes. Bien peu se montrèrent à la hauteur de leur mission. Richard seul ou presque seul, dans ce siècle de fer, sut garder son rôle de protecteur, sans toucher à l'administration spirituelle, et défendre l'abbaye sans l'opprimer. Il décora l'église et la chaise de Sainte-Colombe, insista près du prévôt Betton, pour lui faire accepter le siège épiscopal d'Auxerre, et désira être inhumé dans le monastère « comme s'il eut voulu consacrer, par sa tombe, les dernières limites qu'il avait données lui-même au duché de Bourgogne » (2) (921).

Le protectorat des ducs ne se borne pas à Sainte-Co-

(1) M. l'abbé Brullée. — Histoire de l'abbaye royale de Sainte-Colombe, chap. 6 et 7.

(2) Histoire de Sainte-Colombe, chap. 7 et 8.

lombe; Saint-Rémi s'abrite également sous leur puissante épée, et Saint-Pierre-le-Vif invoque leur intervention dans ses affaires litigieuses. En 938, Ermenard, xxiii^e abbé, obtient d'Eudes la restitution de la métairie d'Alson qui lui était disputée, et inscrit le nom du duc sur la liste des bienfaiteurs du monastère. Ce haut patronage ne cesse qu'avec l'émancipation des comtes de Sens et l'affaiblissement de la puissance bourguignonne dans le Sénonais.

Cependant, les abbayes ont grandi. Fondées le plus souvent par la munificence des barons, et tenues en lisière par les héritiers de leurs fondateurs, obligées, pendant longues années, d'invoquer l'appui de leurs voisins contre les Normands, les Sarrazins et la raison du plus fort, elles se suffiront désormais à elles-mêmes, et n'opposeront que leur puissance morale aux ennemis du dedans et du dehors. Quelques années s'écoulaient encore, avant l'aurore des beaux jours du monachisme; en 986, Rodolphe, xxx^e évêque de Châlon, correspond avec Sewin, lv^e archevêque, au sujet d'autels privilégiés à établir dans la cathédrale de Nevers; trois ans après la date fatidique des millénaires (1003), Hugues Béraud, xlvi^e abbé de Saint-Bénigne de Dijon, fait construire, avec la permission de l'Ordinaire, une chapelle dépendant de l'abbaye, sur un point du diocèse de Sens, (*apud Vulnonem*, dit le texte latin) (1); en 1071, Rainard de Bar, liv^e évêque de Langres, souscrit, dans le palais archiépiscopal de Sens, à un diplôme de Thibaud, comte de Troyes, qui devient la charte de fondation de l'église de Sainte-Savine; quatre ans plus tard, la mère de Citeaux, l'aïeule de Clairvaux et la bisaïeule de Vauluisant, Molesme, dont les chroniqueurs exaltent la fécondité (2), est fondée

(1) Probablement Voulu ou Vulaines.

(2) L'un d'entr'eux exprime cette idée sous le voile de l'allégorie: *Galina illa molismensis plena plumis et benè pennata, quot et quates*

par saint Robert, *prope Riciacum* (les Riceys), sur un terrain appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif et provenant de donations faites par les sœurs de saint Ebbon ; en 1114 enfin, l'année même de la fondation de Pontigny, Josserand, LV^e évêque de Langres, qui paraît s'intéresser vivement à la prospérité du nouveau monastère, vient à Sens pour régler avec l'abbé de Saint Pierre-le-Vif, une difficulté qui avait probablement trait à la concession territoriale dont nous venons de parler.

Nous venons de nommer Pontigny ; c'est le trait d'union qu'il lie, pendant tout le moyen-âge, la Bourgogne au Séno-nais. C'est la continuation du rôle rempli, jusqu'au XII^e siècle, par la célèbre abbaye de Saint-Germain. Et à ce propos, puisqu'il est impossible de mener de front les divers éléments d'un travail aussi multiple, remontons pendant quelque temps le courant des âges, et constatons historiquement les nombreuses relations menagées par l'abbaye auxerroise entre Sens et la Haute-Bourgogne. Dès 822, saint Odon, abbé de Cluny, qui occupe une si grande place dans l'histoire de ce monastère, sort des écoles auxerroises dont il continue les traditions et la renommée. Un demi siècle plus tard, le chroniqueur Radulphus Glaber, également élève de saint Germain, écrit la vie du célèbre Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Puis, par un noble échange de bons offices, Cluny paye sa dette à l'abbaye d'Auxerre, dans la personne de son abbé saint Maieul qui, sur les instances de Henri Otton, duc de Bourgogne, y va relever les études languissantes et la discipline affaiblie (985). Régénérer l'abbaye et les écoles de saint Germain, c'était rendre un service signalé à l'église en général et aux dio-

de utero suo fetus produxit, dum ex se collegium cisterciense originario germine pullulavit.

(Petrus Cellensis, Ep. 7 Lib. 14.)

cèses voisins en particulier. Sewin, LV^e archevêque de Sens, fut l'écho de la reconnaissance publique, en accordant des dîmes, des églises, des moulins sur l'Armançon et plusieurs autres privilèges, à l'illustre abbaye qui avait déjà placé un pontife (Gerland LI^e archevêque) sur le siège métropolitain. Heldric, qui continue l'œuvre de saint Maïeul, hérite de la bienveillance de Sewin et obtient en 1002 sa translation à Moutiers-Saint-Jean, d'où il est arraché pour gouverner le monastère de Flavigny. Un de ses prédécesseurs, Chrétien, était également venu, en 846, chercher un abri près du tombeau de saint Jean Réome, et avait souscrit aux lettres de Lothaire, en faveur des moines de Saint-Rémi, objet de la protection constante des rois et des évêques.

Les noms des deux monastères sénonais et bourguignon se retrouvent, à chaque page, dans la chronique de Saint-Germain. Chrétien, Abbon, Lothaire, fils boiteux de l'empereur Lothaire et de son épouse Irmentrude, Hugues II qui assiste, dans l'église du monastère de Ferrières, au sacre de Louis et de Carloman, par Ausegise, XLV^e archevêque de Sens et successeur de saint Egil de Flavigny, Richard-le-Justicier qui cumule les revenus des abbayes de Saint-Germain et de Sainte-Colombe, Hugues IV qui accorde au siège de Sens Gerland, l'un de ses moines, Achard qui reçoit de Léotheric, LVI^e archevêque, l'église de Mauny et le privilège des dîmes, Odon dont l'élection est confirmée par Léotheric et qui entretient de fréquentes relations avec Corbigny, Flavigny et Saint-Martin d'Autun, Rotland qui obtient de nombreux privilèges d'Eudes, duc de Bourgogne et assiste, en 1080, à un concile de Sens, Guibert qui souscrit, en 1086, à de nouveaux privilèges accordés aux heureux moines de Saint-Rémi par Richer, LIX^e archevêque, Gervais de Semur qui transige avec Hugues de Pontigny, évêque désigné d'Auxerre et Henri Sanglier, LXI^e archevêque de Sens,

au sujet de l'église de Saint-Florentin, Ardouin qui assiste, avec Alain, évêque d'Auxerre et Hugues de Toucy, LXXI^e archevêque de Sens, à l'un de ces nombreux traités de redevance consignés dans les terriers des abbayes, et renouvelle expressément les relations qui unissent son abbaye avec Montiers-Réôme, Saint-Bénigne de Dijon et Saint-Philibert de Tournus, enfin tous les successeurs de saint Germain comprennent et remplissent les obligations que leur impose leur situation intermédiaire entre la Haute-Bourgogne et l'Eglise de Sens, son ancienne alliée.

Mais les événements pressent; Saint-Germain voit avec étonnement l'arbre fécond de Saint-Benoît produire de nouveaux rejetons; l'homme qui doit remplir tout le douzième siècle du bruit de son nom est descendu, avec sa colonie cénobitique, dans les profondes vallées qui séparent la Bourgogne de la Champagne; Clairvaux est fondé; l'école monastique bourguignonne atteint son apogée, et l'église de Sens va subir, pendant trente ans, son irrésistible influence.

Saint Bernard est alors dans toute la vigueur de l'âge et du talent. Entraîné vers la vie claustrale par une vocation impérieuse, il embrâse toute sa famille du feu sacré qui le dévore et prélude, par la tutelle qu'il exerce sur les siens, au gouvernement de l'Eglise et du monde. L'homme qui conduit à Cîteaux ses cinq frères, son père Tescelin et son oncle Gaudri, qui arrache Humbeline, sa sœur, à la vie du siècle, pour l'ensevelir dans l'abbaye de Juilly, saura plus tard réunir l'Europe chrétienne à Vézelay, et la lancer, comme un torrent, sur l'Asie musulmane. Novice à vingt-deux ans, profès à vingt-trois, abbé à vingt quatre, le grand apôtre du cénobitisme entreprend d'abord, avec saint Etienne de Cîteaux, Hugues de Pontigny et Pierre le Vénérable, une pieuse croisade en faveur du cloître.

A la voix de ces hommes inspirés, les villes sont abandonnées, les déserts se peuplent et les abbayes s'élèvent de toutes parts. A partir de l'entrée de saint Bernard en religion, les années se comptent par les fondations monastiques. En 1113, La Ferté, en 1114, Pontigny, en 1115, Clairvaux et Morimond ouvrent leurs cellules; à la même époque, Molesme, la mère de cette grande famille, achète de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, le terrain où a germé ce tronc vigoureux, tandis que Sainte-Colombe, fière de son passé, correspond avec Pierre le Vénéral. par son xxxii^e abbé, Thibaud de Pahens, introduit dans ses murs la réforme de saint Mafeul, et se rattache ainsi à la vieille abbaye bourguignonne, l'une des premières filles du Mont-Cassin. Bientôt les moines noirs de Cluny et les moines blancs de Cîteaux couvrent nos deux provinces. Clairvaux, à peine adulte, enfante à la vie spirituelle Fontenay et Trois Fontaines. De Cîteaux, par Pontigny, naissent Eschaalis et Prully qui, devenues fécondes à leur tour, engendrent Jouy, Vauluisant, Barbeaux, Cercanceaux et quantité d'abbayes de femmes, parmi lesquelles nous remarquons la Pommeraye dont M. l'abbé Brullée a raconté les vicissitudes. Les autres fleurs de cette brillante couronne monastique, sont: Ville-Chasson et Champ-Benoît, filles de Cluny, Villiers, la Joye, le Lys, filles de Cîteaux, et Francheval, fille de Molesme, fondée en 1159, au diocèse de Sens par Pétronille, duchesse de Bar, sous l'administration de Guillenc, sixième successeur de saint Robert, et l'archiépiscopat de Hugues de Toucy.

Saint Bernard a accompli la première partie de sa mission. La vie claustrale s'est développée dans des proportions inouïes, et sa force d'expansion s'accroît chaque jour. Franchissant alors l'enceinte du cloître, il embrasse, dans les étrointes d'un zèle qui ne connaît d'autres bornes que celles du monde chrétien, le clergé séculier, les docteurs,

l'épiscopat, les rois, les empereurs et jusqu'à la chaire de Saint-Pierre. Le siège de Sens était alors occupé par un prélat courtisan qui s'affranchissait de la résidence et menait à la cour de Louis-le-Gros dont il avait été chapelain, une existence, sinon irrégulière, du moins beaucoup trop mondaine. Saint Bernard élève la voix et, avec l'autorité que donne une vie d'austérités et de prières, il rappelle énergiquement au pontife les obligations de sa charge pastorale. Henri Sanglier (c'était le nom de l'archevêque), courbe la tête devant les injonctions du moine de Clairvaux, abandonne la cour et vient se fixer à Sens. Alors, aux reproches et aux menaces succèdent des accents d'une tendresse toute paternelle, comme saint Bernard savait en trouver pour ses enfants dans la foi. Il s'établit, entre l'apôtre et son illustre néophyte, une correspondance intime à laquelle nous devons cinq lettres des plus remarquables, et le beau traité de *Officiis episcoporum* composé tout exprès pour le prélat converti (1).

Henri Sanglier recevait ainsi la récompense de ses bons procédés envers les enfants de Cîteaux. Le premier, il les avait sympathiquement accueillis dans son diocèse ; et comme les nouveaux venus n'avaient d'autres trésors que les vertus monastiques, il était généreusement venu à leur aide, en leur accordant le droit de lever des dîmes dans toute l'étendue du diocèse, et de faire du bois dans la forêt d'Othe. Mais sa conversion, précédée de celle de l'abbé Suger, et surtout son départ avaient irrité le roi qui perdait en lui un commensal et un ami ; il se vengea en accusant le prélat de

(1) Quatre traités résument la vie religieuse de saint Bernard et son immense influence sur le clergé séculier et régulier. Ce sont :

De officiis episcoporum dont il vient d'être parlé ;

De conversione, ad clericos ;

De præcepto et dispensatione, à ses religieux ;

De consideratione, au pape Eugène III son élève.

simonie, et voulut le faire juger par un tribunal d'exception. En vain le chapitre de Cîteaux réuni en assemblée solennelle écrivit-il, en sa faveur, au monarque courroucé; en vain saint Bernard apostilla-t-il la requête qu'il alla déposer lui-même aux pieds du trône; Louis fut intraitable. Henri Sanglier en appela alors au souverain pontife, et mit dans ses intérêts les abbés Cisterciens qui voyaient en lui un des leurs persécutés. Saint Bernard, de concert avec saint Etienne de Cîteaux et Hugues de Pontigny, écrivit au pape Honorius une lettre où il traite Louis-le-Gros de nouvel Hérode (*alter Herodes*). Le pape lui-même, que les trois abbés constituent juge du différend, y est assez peu ménagé, dit le continuateur des Bénédictins, M. Daunou; on lui rappelle sa conduite dans une affaire analogue où se trouvait impliqué Etienne de Paris *que Dieu soutint, quand Rome aidait à le renverser*. Cependant, Honorius ayant renvoyé l'affaire au roi de France, probablement pour éviter un conflit, saint Bernard voulut au moins sauver les apparences, et pour ne pas laisser le dernier mot aux avocats du roi, il réserva expressément l'appel au Saint Siège en cas de condamnation.

Une défense aussi énergique des droits de l'église et des prérogatives épiscopales valut à saint Bernard le respect et la reconnaissance du pontife. Henri Sanglier, qui lui devait tout, se soumit désormais à sa direction absolue, et l'abbé de Clairvaux devint, de fait, archevêque de Sens, comme il était déjà l'arbitre suprême de la chrétienté. Continuant le rôle d'intermédiaire que l'abbaye de Saint-Germain avait rempli, durant tant d'années, et que Pontigny devait reprendre après elle, il ne cesse d'appeler, sur les monastères bourguignons, les faveurs de son néophyte. Il lui recommande successivement Molesme, la mère féconde de deux abbayes chefs-d'ordre, Moutiers-Réôme, Saint-Etienne et

Saint-Bénigne de Dijon. L'archevêque n'a rien à lui refuser; il accepte même, sans mot dire, le blâme que lui inflige son rude directeur, à propos d'un archidiaque qu'il avait privé de sa dignité, sans l'avoir préalablement entendu. Saint Bernard retrouve en cette circonstance toute la sévérité de ses premières admonitions. Il reproche au prélat son odieuse dureté, *odibilem duritiam*, et lui demande s'il croit que la justice a disparu de l'univers entier, comme de son cœur : *an putatis perisse justitiam de toto orbe sicut de corde vestro?* (1) Cette lettre cependant ne brisa pas leur correspondance ; car il existe, dans le recueil des lettres du saint abbé, un message adressé à la fois à l'archevêque Henri et à Aimeric, chancelier de l'église romaine, au sujet d'un jeune homme qui se propose de consacrer à un abbaye des biens qu'il possède injustement (2).

Mais le moment était arrivé où l'abbé de Clairvaux demanderait au docile archevêque, une soumission plus complète. Depuis quelques années, un astre non moins brillant avait paru à l'horizon ; Abailard illuminait l'Eglise de l'éclat de sa doctrine ; et la nouvelle de sa chute, après avoir éveillé dans les âmes de douloureuses sympathies, n'avait pas sensiblement diminué l'intérêt qui s'attachait à une science immense et à une grande infortune. La rigoureuse orthodoxie de saint Bernard s'en émut ; les hardiesses théologiques du jeune docteur lui parurent mal sonnantes ; le métropolitain, dont il disposait à son gré, reçut l'ordre de disposer tout pour un concile ; et le 2 juin 1140, dans l'Octave de la Pentecôte, l'assemblée fut ouverte en l'église Saint-Etienne, en présence du roi Louis-le-Jeune et du comte de Nevers. Sanson, archevêque de Reims, Josselin, évêque de Soissons, Godefroid, évêque de Châlons et plu-

(1) Epîtres 43, 44, 60, 397.

(2) Epîtres 182, 316.

sieurs abbés, convoqués par lettre collective (1), entendirent le réquisitoire de saint Bernard, et déclarèrent qu'Abailard avait sur la Trinité les opinions d'Arius, sur Jésus-Christ, celles de Nestorius et sur le libre arbitre, celles de Pélage. L'appel au Saint-Siège que le promoteur du concile avait formellement réservé, dans une autre circonstance, au profit de Henri Sanglier, est interdit au jeune hérésiarque. Innocent II doit ceindre son épée et fouler aux pieds ce lion et ce dragon : *accingere gladio tuo. .. conculcabis leonem et draconem.*

Ces solennelles objurgations se trouvent dans une lettre adressée à Innocent II par l'abbé de Clairvaux. On y lira avec intérêt le récit symbolique du combat qu'il venait de livrer au géant de l'hérésie :

» Goliath à la haute stature s'avance, entouré de son
 « noble appareil de guerre, précédé de son écuyer, Ar-
 « nold de Brescia. Les écailles de sa cuirasse s'unissent si
 « étroitement, qu'elles n'y laissent aucun endroit ouvert et
 « vulnérable. Le sifflement de la guêpe italienne a répondu
 » au sifflement de la guêpe française ; et tous deux se sont
 « joints en un seul contre Dieu et contre son Christ. Ils ont
 « tendu leur arc et préparé les flèches de leur carquois,
 « pour frapper, dans l'ombre, les hommes au cœur droit.
 « Dans leur extérieur et leur physionomie, ils ont l'appar-
 « rence de la piété ; mais ils sont, au fond, ennemis de
 « la vraie religion, et font d'autant plus de dupes que, dé-
 « mons au-dedans de l'âme, ils se métamorphosent en
 « anges de lumière. Goliath donc, debout entre les deux
 « armées, avec son écuyer, pousse des clameurs contre
 « les phalanges d'Israël, injurie les bataillons des saints,
 « avec d'autant plus d'audace qu'il sait bien qu'il n'a plus

(1) C'est l'épître 46.

« de David à combattre. Enfin, en moquerie des docteurs de
 « l'Église, il exalte les philosophes ; il préfère leurs ina-
 « ginations et ses propres nouveautés à la doctrine et à la
 « foi des Pères catholiques ; et, tout le monde fuyant de-
 « vant sa face, moi le plus chétif de tous, il me défie à un
 « combat singulier.

« Sur ses instances personnelles, j'ai reçu une lettre de
 « l'archevêque de Sens, désignant le jour du combat,
 « dans lequel Abailard devait, en présence de l'archevê-
 « que et ses suffragants, établir, s'il le pouvait, ses propo-
 « sitions détestables, contre lesquelles j'ai osé murmurer.
 « J'ai refusé le défi, soit parce que je suis novice dans
 « cet art de la controverse où il s'escrime depuis son ado-
 « lescence, soit parce que jugeais inconvenant de laisser
 « discuter, par les petits arguments de la dispute humaine,
 « la raison de la foi qui repose, certes, sur la base immo-
 « bile et incontestable de la vérité. Je disais encore que
 « ses écrits suffiraient pour le condamner, et que la lutte
 « ne me regardait pas, mais bien les évêques dont le mi-
 « nistère est de juger le dogme. Lui pourtant ne rabattit
 « rien de sa jactance ; il éleva encore plus la voix ; il con-
 « voqua une grande foule à Sens et assembla ses complices.
 « Ce qu'il écrivit sur moi à ses disciples, je n'ai nul souci
 « de le dire. Il répandit partout qu'il me répondrait, à
 « Sens, au jour indiqué. Ce bruit, qui parvint à tout le
 « monde, ne pouvait point ne pas m'arriver à moi-même.
 « Je dissimulai d'abord, peu sensible à la rumeur publi-
 « que. Je céдай néanmoins avec peine, et les larmes aux
 « yeux, aux instances de mes amis, qui, voyant que tout
 « le monde se préparait déjà, comme à un spectacle, à la
 « conférence de Sens, craignaient que notre absence ne
 « fit scandale et n'enflât l'orgueil de notre adversaire.
 « L'erreur pouvait aussi s'enraciner davantage, s'il ne se

« trouvait personne pour répondre et contredire. Je me
 « présentai donc au jour et lieu indiqués, sans prépara-
 « tion et comme sans défense, repassant seulement dans
 « mon esprit ces paroles des Écritures : Ne préméditez pas
 « ce que vous devez répondre ; car ce que vous aurez à
 « dire vous sera donné au moment nécessaire, et ailleurs :
 « Le Seigneur est mon soutien ; je ne redoute rien des
 « œuvres de l'homme.

» On vit assemblés à Sens, outre les évêques et les abbés,
 « une foule de membres du clergé, de professeurs des
 « écoles municipales et de clercs lettrés. Le roi lui-même
 » était présent. Ainsi, en présence de tous, notre adver-
 « saire lui-même debout en face de l'assemblée, on pro-
 « duisit plusieurs passages extraits de ses livres. A peine
 « la lecture en fut-elle commencée, qu'il refusa de l'enten-
 « dre, sortit et déclara, ce qui ne nous semble point per-
 « mis, qu'il appelait du jugement des juges choisis par
 « lui-même. Or, les propositions extraites des livres
 « d'Abailard n'en furent pas moins soumises au jugement
 « de tous ; on les trouva opposées à la foi et contraires à
 « la vérité. Je tenais, pour moi, à ce que cet examen eût
 « lieu, de peur qu'on ne me taxât de légèreté et de témé-
 « rité en une aussi grave affaire. Et vous, ô successeur de
 « saint Pierre, vous jugerez si celui qui attaque la foi du
 « prince des Apôtres a droit de se réfugier sous la protec-
 « tion du Saint-Siège. Vous, l'ami de l'époux divin, vous
 « songerez, dans votre prévoyance, à sauver l'épouse
 « sainte des lèvres de l'iniquité et d'une langue pleine
 « d'astuce. Et pour parler plus librement à mon maître
 « hiérarchique, prenez garde à vous, ô très-cher père, et
 « à la grâce de Dieu qui est en vous !

La liberté apostolique d'un tel langage s'explique non-
 seulement par le zèle qui dévorait l'âme du saint moine,

mais encore et surtout par les services éminents qu'il avait rendus à Innocent II, en le débarrassant de l'anti-pape Anaclet. Aussi la réponse du souverain Pontife ne se fit pas attendre. Par un rescrit de la même année (1140), adressé à Henri Sanglier, les canons du concile de Sens sont solennellement approuvés et les erreurs d'Abailard condamnées sans appel.

Après cette victoire, saint Bernard est vraiment l'oracle de la chrétienté. Il a conquis à sa doctrine le roi, l'archevêque de Sens, les pères du concile et le successeur de saint Pierre. Son adversaire est, avec Arnaud de Brescia et l'anti-pape Anaclet, la troisième victime immolée par lui à l'intégrité de la foi catholique. Mais, condamné à Sens, l'amant d'Héloïse sera reçu, à bras ouverts, en Bourgogne, et Pierre-le-Vénéral pansera les blessures que le fougueux abbé de Clairvaux a faites à l'orgueil du sectaire (1). J'ai dit la troisième victime, et je me suis trompé ; car, en quittant le concile où il n'avait pas voulu se défendre, Abailard, qui était aussi versé dans la poésie latine que dans les subtilités de l'école, jeta à l'oreille de Gilbert de la Poirée ce vers significatif :

Tunc tua res agitur, paries cum proximus ardet.

L'avertissement n'était pas inutile ; et l'évêque de Poitiers sut bientôt que la mitre de saint Hilaire, pas plus que le bonnet de docteur, ne mettait à l'abri des foudres monastiques.

Saint Bernard fut l'âme de ce concile ; il y tint ostensiblement la place du métropolitain, et fit même les

(1) On a comparé Pierre-le-Vénéral et saint Bernard à Fénelon et à Bossuet. C'est peut être dans cette circonstance que le parallèle offre le plus de justesse.

honneurs de l'église et du trésor de saint Etienne au roi Louis-le-Jeune. Le pieux monarque conduit par son éloquent *cicerone* vénéra probablement les reliques de saint Savinien, de sainte Colombe, de saint Loup et de ses vénérables prédécesseurs. De cette époque date la profonde déférence qu'il conserva pour saint Bernard et qui le précipita, plus tard, dans les hasards d'une seconde croisade.

Henri Sanglier ne survécut que deux ans à cette imposante cérémonie. A peine saint Bernard eût-il appris la mort de celui qui était son fils dans la foi et son père dans la hiérarchie, qu'il écrivit au chapitre alors canoniquement assemblé pour le choix d'un successeur. De ses rapports avec le prélat défunt, il n'a gardé que le souvenir de sa conversion et de ses vertus pastorales; aussi rend-il le témoignage le plus éclatant à sa piété et à sa parfaite orthodoxie. Il termine, en recommandant aux suffrages des chanoines Hugues de Toucy qui fut élu en effet et confirmé par le souverain Pontife (1).

Cette mort, arrivée la même année que celle d'Abailard (1142), interrompit les relations de saint Bernard avec l'Église de Sens. D'autres préoccupations vinrent bientôt le distraire. Aux hérétiques qui altéraient la pureté de la foi, ont succédé les infidèles qui menacent le tombeau du Christ. Le moment est venu de tirer l'épée contre ces nouveaux Goliath : *accingere gladio tuo*. L'abbé de Clairvaux sera le premier à pousser ce cri de guerre. Quatre ans après la tenue du concile, aux fêtes de Pâques 1146, toute la France féodale est réunie à l'extrémité du diocèse actuel de Sens, à Vézelay; les croix sont distribuées à profusion, l'oriflamme s'ébranle, Louis-le-Jeune part avec d'innombrables soldats, et bientôt de terribles désastres viennent

(1) Lettre 202.

apprendre à la chrétienté effrayée que Dieu n'a pas béni les armes des nouveaux croisés.

Ces nouvelles parviennent à saint Bernard, en 1149, et le frappent au cœur. Il languit, pendant quatre ans, réclamant ses légions, comme Auguste redemandait les siennes à Varus, et meurt, le 20 août 1153, entouré des sept cents religieux qu'il avait réunis à Clairvaux, regretté des grands et du peuple, et souverainement digne du suprême honneur qui l'attend. Bientôt le pape Alexandre III s'occupe de sa canonisation. Les miracles que le saint abbé a opérés pendant sa vie, ceux qui se sont produits sur son tombeau ne permettent pas le moindre doute, et le calendrier s'enrichit d'un nom qui avait rempli toute la première moitié du XII^e siècle. Le diocèse de Sens apporta son témoignage à ce mémorable procès. Les prodiges que le saint abbé avait accomplis, lors de ses fréquentes visites à Henri Sanglier, furent mis dans la balance où se pèsent les mérites des candidats à la plus haute dignité qui soit sur terre. L'auteur de la première vie de saint Bernard, imprimée dans l'édition de Mabillon, (1696), en cite quatre principaux dont le théâtre fut Sens, Trafnel, Montereau et Joigny (1). Chablis,

(1) « *Senonis, quæ Galliæ olim maxima civitas erat, in conspectu cleri qui ad Bernardum fuerat congregatus, mulierem surdam et cæcam, per manus impositionem, auditu donavit.*

(De vitâ sancti Bernardi, lib. 6, cap. 14.)

« *In pago Senonensi, apud castrum quod Triangulum vocant, inter missarum solemnias, feminam cujus per decem annos cæcitas omnibus innotuerat, sub manu viri Dei, mirantibus omnibus, visum recepit.*

(Ibid.)

« *Apud Monasteriolum, ubi Yona et Sequana confluunt, præsentem piéssimo comite Theobaldo, offerenti divina sacrificia viro Dei, paralyticam obtulerunt, quam, expletis solemnibus, tangens et erigens, ipsâ sanam horâ remisit ad propria.*

(Ibid. Lib. 4, cap. 7.)

« *Ingredienti oppidum cui Joviniacum nomen est, oblata est mulier cæca. Confestim in habitum versâ privatione, de cæcâ facta est videns, exititque sermo in populum, et undique clamabant.*

(Ibid.)

Tonnerre et Molesme témoignèrent également en faveur du saint ; les miracles qui s'y accomplirent sont consignés dans les procès-verbaux de la canonisation.

Avec saint Bernard, s'éteint l'âge d'or de la vie monastique. De cette brillante pléiade, au milieu de laquelle resplendissaient les noms de Robert de Molesme, de saint Etienne de Cîteaux, de Hugues de Pontigny et de l'abbé de Clairvaux, une seule étoile reste encore à l'horizon ; c'est Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, qui survit trois ans à son rival. Le Fénelon du XII. siècle avait eu peu de relations avec l'Église de Sens ; cependant sa volumineuse correspondance contient une lettre adressée à Thibaud de Pahens, abbé de Sainte-Colombe (1), pour éclaircir certains points de dogme et de discipline sur lesquels ce dernier l'avait consulté. Il y explique pourquoi l'extrême-onction s'administre plusieurs fois à la même personne, tandis qu'on ne réitère aucune des quatre autres onctions sacramentelles (2), et termine, en répondant à une question d'exégèse que lui avait également soumise son trop curieux correspondant. Il s'agissait de savoir comment le songe où Joseph s'était vu adoré par son père, sa mère et ses frères, avait eu quelque accomplissement, à l'égard de Rachel décédée avant l'élévation de Joseph en Egypte. La solution donnée par Pierre le Vénéral, est que cette prédiction s'est accomplie dans les descendants du patriarche et non dans ses ascendants (3).

Cette lettre est un curieux monument de la direction

(1) Les auteurs du *Gallia Christiana* donnent à cet abbé le xxvi^e rang dans l'ordre de succession abbatiale, tandis que la chronique du monastère le désigne comme le xxxii^e.

(2) Ces onctions sont données dans le baptême, la confirmation et l'ordination.

(3) Petr. Venerab. Lib. 5, cap. 7.

des esprits à cette époque ; elle résume, à elle seule, la situation morale de tout un siècle. Que dire en effet d'une génération élevée dans cette atmosphère et qui, au lieu de dépenser ses loisirs en conversations oiseuses ou en correspondances frivoles, cherche d'aussi sérieuses distractions. On a beaucoup ri des moines du Bas-Empire dissertant sur la lumière incréée du Thabor, des naïves questions adressées par Héloïse à Abailard et des curieuses réponses imaginées par certains docteurs auxquels est restée la qualification de *subtil* ; peut-être valait-il mieux exercer ainsi la curiosité inquiète de l'esprit humain, que de s'attaquer aux questions les plus ardues de la morale, ou de soulever, comme on l'a fait de nos jours, les plus formidables problèmes de l'état social.

Le XII^e siècle est la plus brillante époque de nos relations provinciales. L'homme dont la prodigieuse activité rapprochait les distances, et dont le génie promenait l'influence bourguignonne dans tout le monde chrétien, a emporté dans la tombe le secret de ces innombrables correspondances qu'il savait si bien entretenir. Ses successeurs animés de son esprit et échauffés par son zèle continuent son œuvre, mais timidement et dans les limites de la juridiction abbatiale. Cependant la mémoire de saint Bernard et ses œuvres dont on fait des copies dans toutes les abbayes, protègent encore, pendant longues années, les pieux enfants de saint Benoît. Les monastères mis en honneur par l'abbé de Clairvaux reçoivent de toutes parts des preuves de la munificence des rois et des princes de l'Église. Ainsi, pour nous renfermer dans les limites des deux provinces que nous étudions, Hugues de Toucy, LXII^e archevêque et successeur de Henri Sanglier, inaugure sa prise de possession, par une donation de terres à l'abbaye de Pontigny. En 1154, un an après la mort de saint Bernard, il confirme solennellement

les privilèges accordés par ses prédécesseurs Richer, Daimbert et Henri , à l'abbaye de Molesme, souche commune de cette merveilleuse végétation monastique dont nous avons raconté la naissance et les progrès.

Les chroniques des monastères relatent de nombreuses confirmations de ce genre. Soit que les donations eussent été faites à titre provisoire, soit qu'elles fussent considérées comme un acte personnel du donateur , qui ne liait pas essentiellement ses successeurs ou ayant-cause, soit enfin que le peu de sûreté matérielle, dont jouissaient les abbayes, les engageassent à s'entourer du plus grand nombre possible de garanties morales , toujours est-il qu'on les voit constamment en instances pour obtenir, tantôt des rois, tantôt des ducs de Bourgogne, tantôt des souverains Pontifes eux-mêmes, la sanction suprême de leurs possessions. C'est ainsi qu'en 1179, Humbaud , abbé de Saint-Germain d'Auxerre fait confirmer par le pape Alexandre III, les nombreuses donations que lui avait faites Henri Sanglier, le bienfaiteur de tous les monastères cisterciens et clunistes des alentours.

En 1198 , la primatie du siège de Sens est l'objet d'une nouvelle reconnaissance publique, en dehors des limites de la juridiction métropolitaine. Garnier de Rochefort, LXXI^e évêque de Langres, fut accusé par son chapitre de dissipation et d'insuffisance (*de dilapidatione et insufficientâ*, dit le texte latin). La cause fut portée devant l'archevêque Pierre de Corbeil, transféré du siège de Paris à celui de Sens, et le prélat mis en jugement ne récusait pas la compétence de son juge. Les griefs mis en avant par les chanoines, ayant été parfaitement établis, Garnier fut suspendu de ses fonctions et obligé de se retirer dans un monastère. Il alla mourir à Clairvaux , à l'ombre du tombeau de saint Bernard.

Un siècle plus tard, l'un des membres de l'illustre famille

qui donna trois prélats à l'Église de Sens, Henri Cornut intervient dans la conclusion d'un traité entre Guillaume, abbé de Molesme et l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes; et l'approbation qu'il y donne tranche souverainement la difficulté.

Si des faits de ce genre ne constituent pas à eux seuls une preuve péremptoire, rapprochés des nombreux arguments qui militent en faveur de la primatie sénonaise, ils sont, au moins, de nature à inspirer quelques doutes aux partisans exclusifs des prétentions de Lyon.

Il ne me reste plus guère à enregistrer que des relations passagères entre la ville de Sens et les diocèses bourguignons. Ainsi, en 1224, une noble dame du Sénonais, Gille de Trainel, mariée à Hugues de Vergy, chef de l'illustre maison bourguignonne du même nom, donne à l'église d'Autun son LVII^e évêque, Guy de Vergy. Huit ans plus tard, Robert de Torote, LXVII^e évêque de Langres conclut, à Sens, avec Guy de Forest et Pierre de Courtenay, comte de Tonnerre, un traité relatif aux intérêts temporels des monastères de son diocèse. (1) En 1249, un différend éclate entre Jacques de Saint-Florentin, X^e abbé de Pontigny et l'abbesse des Iles. Ces sortes de litiges qui, entre barons, se seraient vidés en champ-clos ou en bataille rangée, étaient ordinairement soumis à l'arbitrage de personnes *prudentes et craignant Dieu*. Deux religieux sénonais qui remplissaient ces conditions furent chargés de concilier les parties; c'étaient Jacques de Rigny et Etienne de Vauluisant. Ils eurent la satisfaction de réussir dans leur honorable mission.

(1) Le Tonnerrois tenait par plus d'un point aux abbayes du diocèse de Sens. Ainsi en 1068, une charte de Rainard, évêque de Langres, avait accordé de nombreux privilèges à l'église Sainte-Colombe, de Tonnerre, fille séculière de l'abbaye sénonaise; et cinquante ans plus tard, un différend s'étant élevé entre elle et la collégiale de Saint-Michel, l'évêque de Langres intervint encore pour les concilier.

Le diocèse d'Auxerre semble avoir, à cette époque, le triste privilège des dissensions intestines. Depuis longtemps déjà, l'abbaye de Saint-Germain supportait impatiemment le joug de Cluny. Fondée dès le V^e siècle, sur le tombeau du grand pontife auxerrois, vénérée par les rois de France et les ducs de Bourgogne, illustrée par une série d'abbés et de religieux pieux et savants, elle se voyait avec peine subordonnée hiérarchiquement à une maison illustre sans doute, mais dont la fondation par Bernon, comte d'Auvergne, ne remontait qu'à l'année 910. Ce qui la fortifiait dans ses idées d'indépendance, c'était la position qu'avaient su prendre, au sein du clergé régulier, Cîteaux et Clairvaux filles de Molesme, qui, à peine nées, avaient demandé et obtenu leur émancipation. Le Saint-Siège saisi de la question ne put que la résoudre dans le même sens, et, en 1256, intervint une bulle d'Alexandre IV qui prononça la séparation des deux abbayes.

Ce divorce va rendre plus rares encore les relations des églises et des monastères bourguignons, avec la ville et le diocèse de Sens. La seconde moitié du XIII^e siècle se passe sans en laisser aucune trace; et il faut aller jusqu'en 1303, pour assister à l'inhumation de très haut et très puissant prince Eudes, comte de Bourgogne, qui eut lieu en l'abbaye du Lys, au diocèse de Sens. Ce couvent fondé en 1250 par Blanche de Castille, mère de saint Louis, avait eu pour première abbesse Alix, de l'illustre famille de Vienne dont la devise orgueilleuse se lit encore sur les portes du château de Comarin: *tout bien a Vienne!* Cette origine bourguignonne fut probablement le motif qui engagea Eudes à le désigner pour le lieu de sa sépulture.

Malgré le fâcheux exemple donné par l'abbaye de Saint-Germain, les filles de Clairvaux et de Cîteaux nées dans les limites du diocèse de Sens ne cherchent pas encore à briser

les liens qui les rattachent aux maisons-mères. Situées dans un rayon plus rapproché de notre métropole, soumises à la juridiction des évêques de Châlon et de Langres en rapports habituels avec les archevêques de Sens, toutes pleines encore du souvenir des Robert, des Etienne et des Bernard, les jeunes abbayes bénédictines ont de plus le secret du mouvement et de la vie, je veux dire la sève et la verdure de la jeunesse. Cluny au contraire, relégué au fond du diocèse de Mâcon, sur les confins de la Bourgogne et du Lyonnais, et presque à l'ombre de la primatiale de Saint-Jean, ne tarde pas à subir l'influence de ce voisinage. Ses relations avec Sens, assez actives au temps de saint Odon et de saint Maieul, ne sont continuées par aucun évêque de Mâcon et languissent bientôt, faute d'aliments. Pierre-le-Vénéral que ses sympathies avouées pour Abailard, sa discipline un peu molle et ses discussions d'intérieur avec l'abbé de Clairvaux ont discrédité aux yeux des rigides enfants de saint Bernard, emporte avec lui dans la tombe les dernières splendeurs de son monastère. Les moines noirs s'effacent devant la robe blanche de Cîteaux et de ses nombreuses filles. L'une des plus importantes, Prully, a pour premier abbé Artaud, institué par Etienne II, abbé de Cîteaux. Trois de ses successeurs, Jacques de Dijon (1312), Vincent de Châlon et Jean Favel (1462) sont également Cisterciens. Eschaalis, Jouy et Fontaine-Jean ne sont pas moins fidèles à leur origine bourguignonne. Elles se rattachent, par Pontigny, à la verte souche du vieil arbre de Saint-Benoit. Vauluisant, une des perles de l'écrin de Cîteaux, procède de Prully et compte successivement deux abbés Cisterciens, Jean et Hugues d'Autun qui ne laissent pas prescrire les droits de la Bourgogne sur leur monastère. La plus ancienne des abbayes sénonaises, Saint-Pierre-le-Vif emprunte, elle aussi, à l'un des monastères de la Haute-

Bourgogne, son XLII^e abbé, Robert de Laval, moine de Saint-Seine qui garda pieusement le tombeau de saint Savinien, comme il avait gardé celui du solitaire bourguignon.

Mais n'anticipons pas sur les évènements, et arrêtons-nous à l'un des plus brillants épisodes de nos relations provinciales; il s'agit des débats qui s'ouvrirent solennellement, en 1329, entre Pierre de Cugnères, avocat du roi, Pierre Bertrand, évêque d'Autun, et l'archevêque de Sens, Pierre Roger qui devint pape sous le nom de Clément VI.

La question n'était pas neuve; c'était une nouvelle phase de la formidable discussion ouverte, depuis des siècles, entre l'Eglise et le pouvoir temporel, question qui avait passionné l'Italie et l'Allemagne, armé Henri IV et la maison de Hohenstaufen contre Gregoire VII et Innocent III, inspiré au saint roi Louis IX la Pragmatique sanction, et entreteuu, vingt-sept ans auparavant, une hostilité déplorable entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel. Les chroniques du temps la désignent par ces mots significatifs: *causa jurisdictionis ecclesiasticæ*. Philippe VI de Valois persévérant dans la voie gallicane, et le pape Jean XXII, de son côté, n'étant pas disposé à abandonner les droits de l'Eglise, une assemblée de conciliation eut lieu à Vincennes, près Paris. L'archevêque de Sens porta le premier la parole, et le savant évêque d'Autun se réserva pour la réplique qui fut donnée au Louvre, le 22 décembre de la même année, quelques jours après la plaidoirie de messire Pierre de Cugnères (1). Le prélat bourguignon y réfuta, article par article, les prétentions de l'avocat du roi, qui fut debouté de ses demandes et désavoué par le monarque (2). L'énergique résis-

(1) Les auteurs du *Gallia Christiana* parlent d'un second discours prononcé par l'archevêque, le 13 janvier suivant.

(2) « L'avocat du roi devint si odieux au peuple qu'on le nomma, jardiéri-

tance des deux prélats fit une si vive impression sur l'esprit du monarque, qu'il s'engagea à défendre désormais les biens et la liberté du clergé, ainsi que le constatait une inscription placée dans une partie de l'ancienne église métropolitaine qui a disparu pour faire place aux nouvelles constructions. Cette inscription doublement rimée à l'hémistiche et à la désinence, selon l'usage du temps, était ainsi conçue :

Regnantis veri cupiens ego cultor haberi,
Juro rem cleri libertatemque tueri.

Pierre Bertrand raconte, en ces termes, l'heureuse conclusion de cette affaire à laquelle il avait pris une si grande part : *Istas rationes proposui ego coram Domino rege Philippo qui nunc est in illâ persecutione quam habuit ecclesia Gallicana, quæ, per Dei gratiam, fuit sopita sinè scandalo* (1). Deux ans après, Rome lui envoya ses honoraires ; la pourpre romaine fut la récompense de son dévouement à la cause de l'Église.

Un service de cette importance dut resserrer puissamment les liens séculaires qui unissaient l'église de Sens aux diocèses bourguignons. Le cardinal Bertrand, dans ses fréquentes entrevues avec l'archevêque Pierre Roger, avait eu occasion de connaître et d'apprécier son clergé ; et comme il tenait le premier rang parmi les évêques de sa province, les assemblées capitulaires durent prendre bonne note des candidats sénonais qu'il ne manqua pas de leur

sion, messire Pierre du Cognaet, nom d'une petite figure ridicule placée dans un coin de l'église Notre-Dame de Paris, et faisant partie d'une représentation de l'Enfer qui était à la clôture du chœur, sous le jubé.... En entrant par le grand portail dans la métropole de Sens, on voit, entre les colonnettes qui forment le premier pilier de gauche, une petite figure bizarre qui joint les mains comme pour demander grâce et faire amende honorable ; c'est Pierre de Cugnières, ou comme on le nomme vulgairement *Jean du Cognaet*..»

(M. l'abbé Chauveau. — Origines de la métropole de Sens.)

(1) Gallia Christiana. — Diœcesis Æduensis.

recommander. En 1373, le siège de Châlon, voisin de celui d'Autun, étant venu à vaquer, le chapitre, favorablement disposé envers le clergé de Sens, et suffisamment édifié en particulier sur le mérite de Nicolas de Veres, archidiacre de l'église métropolitaine, n'hésita pas à lui proposer la dignité épiscopale. Le nouvel élu était né à Pont-sur-Yonne, de parents pauvres ; mais ses vertus et sa science n'avaient pas tardé à percer (1). Après avoir passé par toutes les fonctions inférieures, il était parvenu à l'éminente charge d'archidiacre qui, outre les privilèges ordinaires attachés à cette dignité, lui donnait le droit de mettre en possession l'archevêque, ses suffragants et tous les abbés de la province de Sens. Cette prérogative lui fit des ennemis ; l'évêque d'Auxerre lui intenta plusieurs procès canoniques ; mais il en sortit victorieux, grâce à l'appui du pape Grégoire XI dont il avait été chapelain. Il occupa le siège de Châlon pendant treize ans, fut élu archevêque par ses anciens collègues du chapitre de Sens, mais ne put obtenir sa confirmation du souverain Pontife (2). Il mourut en 1386, après avoir fondé dans la ville métropolitaine une chapelle de Saint-Martin à laquelle il affecta la terre d'Epyris pour dotation.

Presque à la même époque, une discussion de la plus haute gravité s'engageait entre Guillaume V de Melun, LXXX^e archevêque, et la vieille abbaye de Saint-Germain, l'une des plus vénérables institutions de la Basse-Bourgogne. Le prélat avait élevé la prétention de frapper d'une contribution extraordinaire l'abbaye et ses dépendances.

(1) Son biographe résume ainsi ses éminentes qualités : *Humili loco natus ; sed ingenii sagacitas, studium indefessum, rerum agendarum peritia, animi magnitudo, patientia et industria conspiciuum fecerunt.*

(2) Urbain VI, qui disposait alors du siège de Sens, y nomma Gonthier de Baignaux, évêque du Mans.

L'abbé Grimoard, fort des immunités accordées à son monastère, refusa énergiquement de se soumettre à cette exaction. Les débats s'envenimèrent; l'abbé victime d'une avanie imméritée, protesta comme contraint et forcé et renferma, au dedans de lui, un ressentiment qu'il eut bientôt l'occasion de faire éclater. On était alors au milieu du grand schisme d'Occident. Innocent VI habitait Avignon et affectionnait grandement Grimoard. En témoignage de cette affection, il lui donna l'abbaye de Saint-Victor de Marseille qui, l'obligeant à de fréquents déplacements, l'amena un jour à Avignon au moment où le souverain Pontife venait de mourir. Les cardinaux qui connaissaient l'affection du défunt pour Grimoard, l'élevèrent à sa place sous le nom d'Urbain V, au mois d'octobre 1362. Guillaume de Melun ne s'attendait guères à l'élévation de son adversaire au trône pontifical. Il se vit dépouillé de sa charge et décoré du vain titre de patriarche de Jérusalem; mais, sur les instances du roi Jean, le pape se radoucit et consentit à lui rendre son siège (1).

Désormais, et à mesure que nous avancerons vers les temps modernes, nous verrons la vie spéciale et distincte dont vivait l'Église, au moyen-âge, se fondre et se perdre dans le mouvement général du pays. Nous n'assisterons

(1) L'histoire de ces démêlés est ainsi racontée par les auteurs du *Gallia Christiana* :

« Cum Guillelmus Grimoardus tum abbas sancti Germani Autissiodorensis
 « liberius conquestus esset ob censum quendam ab archiepiscopo in pro-
 « vincia sua exactum, *archiepiscopus præ ira barbam abbatis arri-
 « puit, ex eoque avulsis multis pilis contestatus est se illo invito
 « levaturum censum.* Tunc etiam de vi sibi factâ et contumeliâ expo-
 « branti abbati et conquerenti per ludibrium respondisse: *Vindicabis te
 « cum eris papa!* Itaque ad summum pontificatum promotus Guillelmus
 « Grimoardus memorque illatæ sibi olim injuriæ, accersivit archiepiscopum
 « Avenionem, cui ad memoriam revocavit rem olim gestam, eumque pri-
 « vavit archiepiscopatu, sub specie honoris, collatâ videlicet dignitate pa-
 « triarchæ Jerosolymitani. »

plus au spectacle toujours plein de grandeur de deux abbayes ou de deux évêchés traitant de puissance à puissance, tenant en échec les pouvoirs les plus redoutables, rapprochant les races que la conquête avait seulement juxtaposées, et préparant, par plusieurs siècles de relations, la France unitaire du XIX^e siècle. Les monastères s'isolent; les liens féodaux s'affaiblissent; le pouvoir royal se substitue, dans l'Église, aux droits électoraux des chapitres séculiers et réguliers; les abbés et les évêques nommés directement par le roi, n'ont de rapport qu'avec Rome et la cour, et les relations provinciales cèdent graduellement la place à la centralisation.

La révolution ne s'accomplit pas tout à coup; les adieux que se font nos deux provinces durent encore près de deux siècles, et ont pour témoins les rois, les princes, les Anglais, les Bourguignons et les Armagnacs. En 1404, Louis de Bar, LXXXIII^e évêque de Langres, assiste avec l'archevêque Henri de Savoisy, à la réunion de Tombe, près Montereau, pour la conclusion d'un traité de paix entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne. Quatre-vingts ans plus tard, à la mort de Guy Bernard, l'un de ses successeurs, la fameuse querelle de Pierre Roger et de Pierre de Cugnères faillit se renouveler. Charles-le-Téméraire venait de succomber; de tout côté on se tournait vers le soleil levant, et les officiers de justice cherchaient, des premiers, à capter la faveur royale. Le bailli de Sens, qui visait peut-être à un siège au Parlement, crut avoir trouvé le chemin du Châtelet, en s'emparant, au nom du roi, de l'administration spirituelle et temporelle du diocèse de Langres, pendant la vacance du siège. Le chapitre, instruit de ces prétentions, en référa à Louis XI qui, faisant droit à sa demande, cassa les actes de son bailli, ordonna la levée du séquestre mis sur les biens d'église, et fit tous ses

efforts pour ne pas indisposer le clergé de sa nouvelle province. Le bailli, qui ne comprenait probablement pas les motifs politiques du monarque, ou que l'amour-propre froissé aiguillonnait, voulut en appeler au Parlement de Paris; mais cette velléité irrespectueuse fut réprimée; l'appel fut repoussé, le bailli vertement tancé et condamné en outre, à indemniser le siège de Langres, de toutes les pertes que le séquestre et la procédure avaient pu lui faire subir.

Ce n'est pas le seul exemple de la protection accordée par les rois de France au clergé bourguignon, pour l'amener dans le giron de la monarchie. A peu près à la même époque, en 1487, Hugues de Thyard, XLVII^e abbé de Saint-Germain, et l'archevêque Louis de Melun, premier abbé commendataire de Sainte-Colombe, chargés par le souverain Pontife de réviser certains contrats de vente de biens ecclésiastiques passés illégalement, obtiennent, de Charles VIII, un diplôme qui enjoint à tous les justiciers de Sens, Auxerre et Villeneuve-le-Roi, d'opérer cette révision dans le plus bref délai et de faire rentrer dans leurs biens toutes les maisons religieuses dépossédées.

Je viens de citer le nom du premier abbé commendataire de Sainte-Colombe; c'est, pour me servir d'une locution vulgaire, *le commencement de la fin*. Les revenus des abbayes dissipés au loin, le relâchement que la non-résidence introduisait dans les mœurs et dans la discipline, le scandale d'immenses possessions concentrées, par la faveur royale, dans la main d'un seul, tout concourait à miner sourdement l'édifice monastique déjà battu en brèche par les fabliaux, les communes et les parlements. Le mal se propage avec rapidité; les abbayes d'un diocèse et même d'une province deviennent la proie d'un seul homme qui en emploie les revenus, non pas à élever des

basiliques, comme Tristan de Salazar, mais à mener, à la cour, un train de prince, comme le cardinal de Lorraine. Puis, viennent les guerres de religion qui promènent partout la dévastation et le pillage; les ruines s'amoncellent; le refroidissement de la foi et la dissipation des revenus ne permettent plus de les réparer. C'en est fait des grandes existences monastiques et épiscopales du XII^e siècle; la violation de la loi canonique de la résidence et les abus de la feuille des bénéfices porteront, au milieu des applaudissements du XVIII^e siècle, le dernier coup à l'édifice construit avec tant de peine, par les saints et les docteurs.

C'est un pénible spectacle que l'agonie d'une grande institution; aussi passerai-je rapidement sur les trois derniers siècles qui n'offrent d'ailleurs qu'un médiocre intérêt au point de vue des relations provinciales.

Une des vieilles abbayes bourguignonnes, Saint-Germain-d'Auxerre tombe, en 1569, entre les mains du cardinal de Lorraine, xciv^e archevêque de Sens. A la mort de ce prélat de cour, qui joint à tous ses bénéfices, les abbayes de Bourgueil, Tournus, Trois-Fontaines, Saint-Pierre de Chalon et Saint-Victor de Paris, elle reprend un instant son régime normal, et a pour abbé Pierre de Léon qui sollicite et obtient de l'archevêque Renaud de Beaune, la permission de prendre possession; mais elle ne tarde pas à subir de nouveau la loi commune. Octave de Bellegarde, xic^e archevêque, continue la déplorable tradition du cumul par la réunion à Saint-Germain des abbayes de Vauluisant et de Pothières. Ce dernier monastère, caché dans les forêts qui séparent Clairvaux du Val-des-Choux, avait eu précédemment pour abbé Guillaume de Gentelles, du clergé régulier de Sens. Mais le temps des modestes abbés est passé. En 1646, Armand de Bourbon-Conti obtient coup sur coup Saint-Denis, Cluny, Molesme, Corbigny et quantités d'autres

bénéfices de moindre valeur ; tant , aux époques de décadence, les grands noms sont funestes aux abbayes qui les subissent ! L'un des derniers abbés, Jean Bouhier, frère du premier évêque de Dijon , est le seul qui se contente du revenu du monastère ; mais il ne tarde pas à aller prendre possession de la nouvelle cathédrale, et abandonne l'abbaye à d'autres convoitises.

Ferrières, que sa position entre Sens et Orléans éloigne du rayon où s'exerce l'influence bourguignonne, compte dans ces derniers siècles deux abbés de l'illustre famille Pot constamment attachée à la maison des ducs. Le premier, Jehan Pot, quitte en 1506, le monastère de Vergy pour venir prendre possession de l'abbaye de Saint-Loup ; mais Louis XII, qui avait probablement hérité des haines de la monarchie contre les vieux serviteurs du duché, s'y oppose énergiquement. L'ambassadeur de France à Rome intrigue près de Jules II, et l'élection de Jehan Pot n'est pas confirmée. Son cousin Philippe Pot, trésorier de la sainte chapelle de Paris, est plus heureux ; il lui succède sans contestation et administre paisiblement l'abbaye.

Un des beaux noms de la Bourgogne se lit encore dans le catalogue des successeurs de Saint-Loup ; c'est celui d'André Frémyot, fils d'un conseiller au Parlement de Dijon, et frère de l'illustre baronne de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation. Merveilleuse fécondité du principe d'association posé par l'Église ! Une abbaye s'en va ; vingt autres s'élèvent, et de nouvelles recrues consolent l'Église de la perte de ses vétérans.

Le nouvel abbé ne fit que passer à Ferrières ; des affections de famille le rappelaient à Dijon, où il alla prendre possession de l'abbaye de Saint-Etienne ; puis il devint archevêque de Bourges, par la translation de Renaud de Beaune au siège de Sens (1603).

Deux siècles nous séparent du grand cataclysme dans lequel s'abîmera la France provinciale, et avec elle, bien des institutions consacrées par Dieu et par les siècles. Dans cet intervalle, nos deux provinces, politiquement et administrativement isolées, achèvent de consommer leur divorce. C'est à peine si, durant les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, la chronique sénonaise peut enregistrer deux faits presque sans importance, mais qui rappellent vaguement les brillantes relations d'autrefois. En 1571, un enfant du diocèse de Sens qui devint l'une des gloires du siège bourguignon d'Auxerre, l'illustre Jacques Amyot, traverse la ville archiépiscopale et fait sa profession de foi entre les mains du cardinal de Pellevé, le jour de la fête de l'Ascension. Six ans plus tard, Jacques Fouré, LXXXVIII^e évêque de Châlons, donne, avec la permission de l'Ordinaire, la bénédiction abbatiale à sa diocésaine Antoinette de Chastenay, abbesse de la Pommeraye, couvent où les plus beaux noms de la Bourgogne s'allient à ceux des grandes illustrations parlementaires.

Dans les dernières années du règne de Louis XIII, a lieu une tentative de restauration monastique, trop hardie pour être couronnée de succès. Le 21 janvier 1643, après la mort du cardinal de Richelieu, abbé de Cîteaux, les évêques de Séz et d'Auxerre se réunissent par ordre du roi et du pape sous la présidence d'Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, pour aviser aux moyens de ramener les grandes abbayes à la stricte observance; mais, pour répéter un mot devenu célèbre, *il est trop tard*. Les hauts dignitaires ecclésiastiques ont pris l'habitude d'ajouter à leur évêché le titre et les revenus d'un ou de plusieurs monastères. Le personnel cénobitique, réduit par les guerres des religions, *la portion congrue* et l'incurie des abbés non résidants, ne peut plus observer dans toute sa rigueur,

la règle primitive de Saint-Benoît. La réforme monastique et la création de nouveaux ordres ne sont possibles qu'à force de dévouement et d'abnégation ; témoins La Trappe et l'Oratoire, le cardinal de Bérulle et l'abbé de Rancé. Mais si la réunion de Cîteaux n'aboutit pas, une autre réunion, moins nécessaire sans doute, et qui cependant fit infiniment plus de bruit, réussit au-delà de toute espérance. La grande voix de Bossuet fit prévaloir, une fois encore, l'influence bourguignonne dans l'Église. L'épiscopat français, à la tête duquel il faut placer Jean de Montpezat, ci^e archevêque de Sens, se groupa autour de la déclaration de 1682, comme la France féodale était venue entourer la chaire de Saint-Bernard, à Vézelay. C'est le dernier symptôme de vitalité bourguignonne que l'histoire de l'Église gallicane ait à enregistrer.

Néanmoins l'influence de l'épiscopat bourguignon sur les monastères, se continue jusqu'à la fin. L'évêque d'Autun conserve, pendant tout le xviii^e siècle, la feuille des bénéfices, c'est-à-dire le privilège de disposer à son gré des abbayes et des prébendes. Je ne veux pas dire que ce pouvoir discrétionnaire ait été mal exercé ; mais je ne puis m'empêcher de remarquer, avec douleur, que la ruine des institutions monastiques, en France, a été consommée par le premier évêque de cette même province qui avait été pour elles la terre de Chanaan : *Qui edebat panes meos magnificavit super me supplantationem.*

J'ai conduit, tant bien que mal, nos deux provinces jusqu'à l'ouverture des États-Généraux. La révolution annonça tout d'abord son hostilité contre le vieil ordre de choses, par le remaniement de toutes les circonscriptions administratives ; elle voulut faire une France nouvelle, avec les débris de l'ancienne, joints à quelques nouveaux matériaux dont le temps n'a pas encore consacré la durée. Les comi-

tés de l'Assemblée ne tinrent aucun compte des divisions territoriales et des habitudes traditionnelles des populations. Napoléon, lui-même, en organisant les cours impériales, l'Université et les divisions militaires, fit son travail, comme il combinait ses batailles, sur une carte géographique. Quoi qu'il en soit, le hasard ou la force des choses rendit au Sénonais son double caractère ; il resta français et bourguignon tout à la fois. Partie intégrante du département de l'Yonne, l'un des quatre de l'ancienne Bourgogne, il appartint, d'une part, à la XVIII^e division militaire et à la XX^e légion de gendarmerie dont le chef-lieu fut fixé à Dijon ; de l'autre, il ressortit à la cour impériale et à l'académie universitaire de Paris. Les derniers événements ont modifié cet état de choses ; mais ces modifications elles-mêmes pourraient fort bien n'être pas définitives. D'ailleurs, la voie rapide qui unit les deux capitales de France et de Bourgogne entretiendra toujours, entre elles et les populations sénonaises, des relations que les arrangements administratifs peuvent interrompre, mais dont ils ne sauraient détruire ni l'habitude ni le principe.

Le voisinage est une seconde famille qu'il faut respecter, comme toutes les vieilles choses fondées sur les meilleurs instincts du cœur de l'homme.

ERRATUM : Une erreur de date a fait placer en l'année 1409 l'excommunication portée contre le duc de Bourgogne par l'archevêque Jehan de Montaigu. Cet anathème n'a été lancé qu'en 1411.

SAINT LOUIS A SENS.

ESQUISSE DE SON RÈGNE.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS ,

Parmi les souvenirs glorieux de cette cité qui nous voit réunis aujourd'hui, il en est deux dont l'importance et le caractère justifient le titre placé en tête de ces pages. Saint Louis et Sens rappellent deux circonstances bien dignes d'être dégagées de la poussière de l'oubli, deux faits qui méritent d'obtenir, ne fût-ce qu'un instant, cette seconde existence que le passé reçoit du souffle de l'histoire. Non que je prétende ici, abusant d'une opportunité généreuse, écrire une nouvelle vie du roi Louis IX : une telle prétention de ma part serait téméraire au sein de la réunion sérieuse et réfléchie où j'ai l'honneur de parler. Je me tiendrai en garde contre les entraînements d'un sujet dont l'attrait serait irrésistible, je ne le cache pas, sans la ferme volonté de le limiter étroitement aux faits les plus saillants, à ceux qui caractérisent l'un des plus grands règnes de notre monarchie française.

Par dessus toutes les autres, cette monarchie est riche en individualités puissantes. Elle a eu, sous la couronne, des héros, des législateurs, des génies, des conquérants, de grands politiques qui, tour-à-tour, ont soulevé ou apaisé le monde. Mais saint Louis fut la plus haute personnifica-

tion de la vertu , de l'héroïsme , de la piété sur le trône. En lui se rencontre , en lui brille un assemblage de qualités qui semblent s'exclure , et qu'il ne fut donné à aucun autre prince de réunir.

Quel charme sérieux répand sur l'histoire cette figure martiale et pieuse à la fois , grave et douce , mystique comme le moyen-âge qui va finir , pleine de sérénité comme si les premiers rayons de la Renaissance l'éclairaient déjà.

Le règne de saint Louis est celui où se montre dans tout son éclat l'institution de la chevalerie. Après lui elle expire , et avec son siècle se clôt le moyen-âge proprement dit. Les croisades , ce grand mouvement qui emportaient vers la Palestine , les rois , la noblesse et les peuples s'arrêta pour toujours. Les suprêmes efforts du souverain français seront les derniers , nul autre ne tentera de les renouveler.

Il a retenu du moyen-âge , en le fermant , l'obéissance sans bornes , presque inintelligible aujourd'hui , du fils pour la mère. Devant elle le chevalier , l'époux , le père , le roi disparaissent : il ne reste que le fils.

Aussi Louis IX demeure inséparable de sa mère dans la mémoire des hommes. C'est elle qui , par une sollicitude active et intelligente , développa ses qualités les plus précieuses , et c'est elle encore qui s'associa aux meilleurs actes de son règne. On peut dire qu'ils se sont immortalisés l'un par l'autre. Aux vertus du fils , la mère doit sa gloire sur la terre ; à la sagesse de la mère , le fils doit sa sainteté dans le ciel. Blanche de Castille était née en 1187 ; elle était fille du roi Alphonse IX. Amenée en France en 1200 , n'ayant que quatorze ans , elle épousa Louis VIII qui avait le même âge. Blanche unissait à une rare beauté un esprit supérieur , infiniment de grâces. Douée d'une haute raison , pleine de mesure et de tact , elle avait su exercer un utile

et grand ascendant sur son mari ; et l'on raconte que Philippe-Auguste lui-même , son beau-père , dans plus d'une circonstance importante ne dédaigna pas de prendre ses conseils. Chose rare , même sur le trône , son union avec Louis VIII ne fut jamais altérée par le plus léger nuage ; et les historiens ont remarqué que pendant vingt-six ans qu'elle dura , ils ne se séparèrent pas un seul instant.

Mais les jours d'épreuve se préparaient. Louis VIII meurt à Montpensier après avoir occupé le trône pendant trois années seulement. Blanche de Castille est veuve , et le roi avant de mourir , en présence de l'archevêque de Sens , Gaultier Cornu , et des évêques de Beauvais et de Chartres , l'a nommée régente. Régente ! plus que reine — être le roi et la reine tout ensemble. C'était une tâche immense pour une femme ; elle eût été écrasante pour un homme tel ferme qu'il fût , à cette époque de convulsion et de trouble. Blanche de Castille l'accepta. Le dévouement pouvait passer pour de l'intrépidité.

Louis VIII avait recommandé que saint Louis , son fils aîné , son successeur légitime , fût immédiatement couronné. La reine Blanche se hâta de conduire ce prince à Reims , et le sacre , malgré l'absence étudiée , ou les obstacles que suscitèrent plusieurs grands vassaux , eut lieu avec la pompe et l'autorité que la religion imprimait à ces solennités qui , dans l'esprit des peuples , devenaient comme une sanction de plus du droit héréditaire des princes appelés à la couronne.

A peine saint Louis échappait-il aux faiblesses de l'enfance , que sa mère s'empressa de montrer en lui le roi de France. Elle savait l'inspirer dans les conseils : il y prenait la parole et déjà il semblait commander les armées ; au moins Blanche le plaçait-elle à leur tête. Tout en retenant l'autorité , on eût cru qu'elle l'abandonnait à son fils : con-

duite habile qui initiait le jeune roi aux affaires, et préparait les peuples à lui obéir.

Toutes les minorités sont difficiles à traverser. Les régences des femmes ont rencontré, en France surtout, de fortes oppositions. Qu'on imagine quels devaient être les embarras suscités à la régence de la reine Blanche, d'ailleurs étrangère! nouveau grief! Qu'on se reporte au commencement du XIII^e siècle, époque où la féodalité est encore si vivace; qu'on songe enfin à cette foule de grands vassaux indépendants de la couronne, et cherchant par des guerres incessantes à dénier sa suprématie, à méconnaître les droits de suzeraineté; et alors on comprendra combien d'efforts, d'habileté, de souplesse, de fermeté il fallait à Blanche de Castille, pour conserver, pour agrandir le pouvoir royal qu'elle remit à son fils âgé de vingt et un ans, et déclaré majeur en 1236.

N'est-ce pas un spectacle sublime et touchant de suivre à travers ces époques sombres, pleines de rivalités farouches, cette reine vigilante dont la main ne quitte jamais la main de son fils, comme une mère qui aurait à traverser avec son enfant, au milieu de la nuit, une forêt dangereuse?

Si les comparaisons entre les événements historiques de diverses époques ne donnent pas toujours, par leur similitude, des résultats qui entraînent avec eux une moralité, elles surprennent du moins l'esprit, l'imagination, en attendant qu'un Montesquieu en fasse jaillir l'étincelle d'un mot profond ou ingénieux.

Ainsi on est involontairement frappé des analogies que présentent, quoique à des dates séparées par un long intervalle, les régences de Blanche de Castille et d'Anne d'Autriche. Blanche est étrangère, sa tutelle s'exerce sur un enfant de onze ans. Les grands vassaux la jaloussent; ils

s'agitent; il faut les combattre, il faut les contenir. Elle court risque d'être enlevée avec son fils par les confédérés, entre Orléans et Paris; tous deux n'échappent que par miracle en cherchant un asile dans la tour de Monthéry. Enfin la reine-mère accorde toute sa confiance au cardinal romain Bonaventure, et cela, l'a-t-on observé, « parce que, étranger, il ne pouvait trouver d'appui qu'en elle. »

Passons à l'autre Régence.

Anne d'Autriche a pour pupille un enfant de cinq ans. Lorsqu'elle prend les rênes embrouillées de l'État, si elle n'a point à combattre les grands vassaux du XIII^e siècle, elle aura en face d'elle des princes du sang et les membres d'une haute noblesse naguère comprimés sous le pied, décinés par la hache d'un Richelieu, et par cela même d'autant plus impatients de se venger de l'abaissement qu'ils ont subi sous le dernier règne. Souvent aussi Anne d'Autriche et son fils sont errants, poursuivis, et les chefs de la Fronde ont surtout un but : s'emparer de Louis XIV, devenir maîtres de sa personne, afin de lui dicter leurs volontés. A quoi tint, par exemple, que le prince de Condé ne se saisit de la cour à Gien, en 1652, après la défaite et la déroute du corps du maréchal d'Hocquincourt à Bléneau? A l'arrivée de Turenne, qui sut opposer la prudence à l'impétuosité de Condé. Et enfin, dernier rapprochement entre les deux reines régentes, Anne d'Autriche, malgré tant de clameurs et de passions déchainées, n'abandonna jamais un autre italien, le cardinal Mazarin.

Il est à remarquer que ces deux régences dont nous venons d'indiquer les points nombreux de ressemblance, et que nous proclamons les plus glorieuses qu'ait eues la monarchie, préparèrent les deux règnes qui ont laissé les traces les plus profondes dans les annales de la France.

Si je ne me trompe, on éprouve un vif contentement moral et qui grandit à mesure qu'on avance, à raviver les traces, à suivre les pas de cette majestueuse existence de saint Louis.

Son enfance est finie (si jamais cette nature sérieuse eut une enfance), nous touchons à l'un des événements les plus importants de la vie de saint Louis : son mariage.

Avant d'en rappeler les principaux incidents, avant d'indiquer le rôle que joue la ville de Sens dans cet acte solennel, religieux, politique, qu'il me soit permis de montrer les mains qui, à cette époque, nouaient et dénouaient les grands faits de la société.

Par une rare exception, il fut presque toujours réservé au siège de cette métropole de compter, dans les divers âges, des prélats illustres par leur science, leur piété et leur haute influence dans les affaires publiques. Si les temps sont changés, si les dignitaires du clergé ne sont plus appelés à prendre part au gouvernement de l'État ; si Sens ne voit plus ses archevêques s'asseoir dans le conseil des rois, du moins ceux de nos jours, — et vous en avez une preuve qui vous est bien chère, — ont retenu de leurs puissants devanciers les plus précieux privilèges : la piété qui édifie, cette sévère régularité de mœurs qui commande le respect, une charité qui fait bénir leur saint ministère ; et enfin, cet amour des sciences et des lettres, qui, en les honorant, devient un exemple et un encouragement pour ceux qui les cultivent.

L'archevêque Gaultier Cornu, fut l'un des hommes considérables du XIII^e siècle. Nous le voyons déjà, sous Philippe-Auguste, chapelain de ce prince, et remplir les mêmes fonctions auprès de Louis VIII. Ce roi, nous l'avons remarqué, le rendit le dépositaire de ses dernières volontés ; il les confia à sa loyauté, à sa haute prudence, et

c'est lui qui fit connaître à la reine Blanche qu'elle était investie de la régence.

Cette mission avait été fidèlement remplie.

Blanche, à son tour, en réservait une autre à Gaultier, une autre non moins délicate, qui touchait à la fois aux intérêts de la monarchie et au bonheur domestique de saint Louis, à l'homme et au roi.

La régente avait projeté de donner pour femme à Louis IX, Marguerite, la fille aînée de Raymond Béran-ger III, comte de Provence. La cour de ce prince était alors la plus polie qu'il y eût en Europe. On y aimait la science, on y cultivait surtout les arts; la poésie y était en honneur, et les troubadours dont la muse s'inspirait de la galanterie, y florissaient dans tout leur éclat. Cette extrême élégance, cet amour des plaisirs ne se séparent pas tout à fait d'un peu de relâchement dans les mœurs. Aussi l'archevêque Gaultier devait-il, avant de faire la demande formelle de la main de Marguerite, tout voir, tout observer, et s'assurer de la solidité de ses principes. Les instructions de la régente étaient sévères sur ce point.

Plein de prudence, doué d'une vive perspicacité, le prélat reconnut bien vite que Marguerite, instruite, éclairée, n'avait puisé au milieu d'une cour si élégante que les qualités qui pouvaient se concilier avec les devoirs d'une fidèle épouse. Marguerite n'avait pas encore atteint sa quatorzième année. Elle était d'ailleurs très-belle, *loyale et fine*, selon le langage d'un vieux chroniqueur. Le comte de Provence reçut avec déférence et respect la demande de la main de sa fille aînée; il ne pouvait qu'être honoré de l'alliance que l'archevêque Gaultier, assisté de Jean de Nesle, venait lui proposer. Malgré la pénurie de ses finances, Raymond, par un sentiment de fierté qu'on ne discuta pas, promit une dot; il la promit, et elle était assurément considérable

puisqu'en tenant compte à la fois du prix du marc et du pouvoir actuel de l'argent, nous trouvons qu'elle représentait près de 2 millions 300 mille francs de nos jours. Il est à présumer que le comte de Provence, qui mêlait instinctivement la poésie aux affaires, en promettant une pareille somme, espérait sans doute que son auguste gendre ne le presserait pas beaucoup de l'acquitter. C'est ce qui arriva en effet, car il paraît qu'après trente ans il n'en avait guère payé que la cinquième partie.

La princesse fut conduite à Sens par les deux ambassadeurs. Le roi s'y trouva pour la recevoir. Le 17 avril 1234, l'archevêque Gaultier célébra le mariage de Louis et de Marguerite, et peu de jours après, il couronna la jeune reine dans la cathédrale en présence du roi revêtu de tous les insignes de la souveraineté.

En étant choisi pour bénir l'union des deux époux et poser la couronne sur le front de Marguerite, l'archevêque recevait la récompense la plus flatteuse du succès de sa mission auprès du comte de Provence. Et cette récompense ne devait pas mourir tout entière avec celui qui l'obtenait. Elle allait devenir avec les siècles un titre de plus pour son église métropolitaine, et pour cette ville un nouveau gage d'illustration.

Nous ne décrirons pas les fêtes qui suivirent ce mariage. Elles furent splendides. Louis IX qui, dans tout le cours de sa vie privée, pratiqua l'économie, se montra généreux et magnifique. Il en coûta au trésor royal 300 mille francs environ de notre monnaie actuelle. C'était bien quelque chose ! Et pourtant, de nos jours, tant paraissent faciles les dépenses, les ordonnateurs de nos fêtes publiques seraient sans doute fort tentés d'accuser de parcimonie les libéralités du grand et saint roi du XIII^e siècle. Il est vrai que ce souverain prenait en sérieuse considération les ressources

de ses sujets. Il est vrai aussi que de nos jours il n'y a plus de sujets, et que c'est le peuple qui, par ses mandataires, vote l'impôt. Ce droit lui semble apparemment une suffisante compensation.

Marguerite fut une femme dévouée et fidèle à tous ses devoirs. Pendant une union qui dura trente-six ans, Louis IX ne causa pas un seul chagrin à la reine, ni la reine le moindre déplaisir à son mari. Le bonheur des deux époux n'eût été comparable à nul autre, sans la tendresse excessive, inquiète et jalouse de la reine Blanche pour son fils, qu'elle aimait exclusivement, et dont elle voulait être aimée sans partage. Mère excellente, belle-mère tyrannique.

L'intérieur royal a toutes les misères d'un ménage obscur : froideurs, soupçons, antipathie entre les deux femmes ; intervention fâcheuse dans les rapports les plus intimes du roi et de Marguerite. Le bon, l'excellent Joinville, avec sa sincérité naïve, nous raconte : « Quand
« le roi chevauchait dans le royaume, et qu'il avait la reine
« Blanche et la reine Marguerite, sa femme, la reine
« Blanche les faisait séparer l'un de l'autre ; ils n'étaient,
« dit-il, jamais logés ensemblement. » Puis il ajoute :
« Un jour, le roi, étant à Pontoise, vint voir sa femme,
« malade par suite d'une couche : ayant entendu venir sa
« mère, il se cacha derrière la reine de peur qu'elle ne le
« vît, mais Blanche l'aperçut, et le vint prendre par la
« main, lui disant : Venez-vous en, car vous ne faites
« rien ici. — Hélas ! s'écria Marguerite, ne me laisserez-
« vous voir mon seigneur, ni en la vie, ni en la mort ? et
« s'évanouit ; mais le roi revint sur ses pas et lui prodigua
« les soins dont elle avait besoin. »

Si l'on ne savait que le cœur humain est plein de mystère, ou serait tenté, à ce récit de Joinville, d'aimer un peu moins cette reine Blanche, cette femme si pure, si ver-

tueuse, presque parfaite. Et saint Louis si ferme, qui tremble, qui s'alarme d'être surpris par sa mère, tandis qu'il donne des soins que ses devoirs d'époux lui inspiraient.

Mais quels sont ces cris qui retentissent dans l'air, qui partent de tous les points de la ville en ruine, et vont se mêler au bruit grave des cloches? Pourquoi ces prières et cette claire fumée d'encens qui se déroule en longs anneaux sous le ciel? Quelle solennité nous annoncent ces croix d'or et ces bannières déployées? Pourquoi les rues sont-elles semées de verdure et de fleurs; les maisons parées de leurs plus belles tentures? Où vont ces habitants revêtus de leur costume de fête? Quel spectacle sacré appelle du fond des vallées, des campagnes lointaines, ces paysans accourus avec leurs familles? — C'est encore le saint roi Louis qui vient à Sens, mais cette fois ce n'est plus comme en 1234 pour voir poser une couronne terrestre sur le front de la chaste compagne de sa vie. Le roi de France vient chercher une autre couronne : celle qui déchirait le front du Rédempteur des hommes.

Louis IX, grâce à des révélations opportunes, avait échappé presque miraculeusement aux poignards des assassins que dirigeait le Vieux de la Montagne. Sa foi menacée n'en devint que plus vive, et il lui tardait de pouvoir la faire éclater par de nouveaux témoignages. Ici une légende d'un haut intérêt pour nos saintes croyances : La vraie couronne d'épines qui se trouvait à Constantinople, avait été engagée dans un moment de détresse aux Vénitiens par Baudouin, empereur d'Orient, pour une forte somme d'argent (aucun historien n'en a précisé le chiffre). On touchait à l'instant où, à défaut du remboursement dont elle était la garantie, Nicolas Quirino allait la revendiquer, s'en saisir et l'emporter à Venise. C'est alors que Baudouin offrit au roi de France de lui abandonner la couronne d'épines.

Louis IX accepta avec bonheur cette proposition, paya la somme due à Quirino, et la sainte couronne fut rapportée en France par Gaultier, archevêque de Sens, et par Bernard, évêque d'Annecy.

C'est le 10 août 1239 que Louis, suivi de toute sa cour et d'un nombreux clergé, arriva à Sens pour se rendre de là, avec Gaultier, à Villeneuve-l'Archevêque, et y adorer la sainte couronne. Il voulut ensuite l'escorter jusqu'à l'église de Saint-Pierre-le-Vif de Sens où elle fut déposée. Le lendemain, le roi alla à la porte Saint-Léon, qu'on nomme aujourd'hui porte Notre-Dame; là il reçut la sainte couronne qui fut apportée en grande pompe par le clergé. Les magistrats de la cité, la ville entière venaient à la suite, le cœur plein d'onction. Le roi était pieds nus, en habits simples; il prit la châsse sur ses épaules, et, accompagné de son frère Robert, comte d'Artois, il la porta dans la cathédrale où elle ne demeura qu'une nuit exposée à l'adoration universelle. Le lendemain, il la transporta de Saint-Laurent à Paris, et la déposa sous la voûte de la Sainte-Chapelle.

Aux deux époques mémorables que nous venons de rappeler, d'autres, pareillement illustrées par le séjour de saint Louis à Sens, peuvent se rattacher. En juin 1248, le pieux monarque allant à la première croisade, s'arrêta dans cette ville qu'il aimait. Son passage y est encore indiqué en mars 1267, mais sans qu'il soit permis à l'historien de préciser le motif de sa présence. Enfin, en 1270, Louis IX séjourna encore à Sens qu'il traversait en partant pour la seconde et dernière croisade entreprise sous son règne.

Sens a été assurément privilégiée; et si le saint roi visita quelques autres villes du pays que nous habitons, nous ne saurions rattacher à sa présence dans ces lieux des actes

aussi importants, au point de vue civil, politique ou religieux, que ceux qui s'accomplissent dans cette cité. Cependant, cette indulgence inspirée par la bonne confraternité qui vous anime, nous permettra de mentionner succinctement les voyages de Louis IX à Pontigny en 1247, à Vézelay en 1267, à Auxerre, le 27 mars 1269, et encore en 1270. Enfin, dans cette dernière année, saint Louis s'arrêta à Villeneuve-le-Roi, et y approuva une « *liste des hommes qui, devant son Bailli, ont reconnu lui appartenir.* (1) »

Tous les autres voyages dont nous venons de relever les dates eurent pour but de pieux pèlerinages. On sait, par exemple, que la translation du corps de Saint Edme motiva la présence du roi à Pontigny, le 9 juin 1247. Il s'y rendit accompagné de la reine Blanche et de plusieurs membres de sa famille. Cette cérémonie, dont la pompe répondit à la profonde vénération qu'inspirait la mémoire du sublime et si modeste archevêque de Cantorbéry, quoique l'Église vînt à peine de l'inscrire au nombre de ses saints; cette cérémonie nous l'avons décrite ailleurs, et nous ne saurions nous y arrêter sans sortir d'un cadre que déjà nous n'avons que trop agrandi.

Mais ce n'est point, pensons-nous, en franchir les limites, que d'ajouter aux pieux itinéraires de Saint-Louis, le voyage qu'il fit dans cette contrée, toujours comme les précédents, dans un but religieux. En 1267, se fit à Vézelay, pour employer l'expression d'un historien, la révélation du corps de sainte Madelaine. Saint Louis voulut y assister. Il serait superflu de s'étendre sur les diverses circonstances qui marquèrent cette cérémonie. Il ne nous paraît d'aucune importance non plus de retracer les vives

(1) Archives de l'Yonne.

discussions soulevées sur l'authenticité du corps découvert par les moines de Vézelay, et de rappeler les prétentions qu'eurent plus tard les frères prêcheurs ou dominicains de Provence, de posséder le véritable corps de sainte Madeleine. De cette polémique, qui fut ardente, naquit plus d'un doute ; et une saine critique prouva que les précieux restes de celle dont l'amour pour Notre Seigneur purifia la vie, ne se trouvaient pas plus à la Baume qu'à Vézelay.

Lorsque saint Louis passa successivement à Auxerre et à Vézelay en 1270, année de sa seconde et dernière croisade, il se rendait à Aigues-Mortes où il s'embarqua pour l'Afrique.

Les croisades ! les croisades ! ardente pensée qui poursuivit Louis IX depuis sa jeunesse jusqu'à la tombe avec l'acharnement d'une passion. Et cette passion, dévorant toutes les autres, devint en lui avec l'âge une sainte monomanie qui ne lui laissa ni trêve ni repos entre 1248 et 1270, c'est-à-dire entre sa première et sa dernière expédition en Afrique.

En 1244, il fait une grave maladie; il échappe au danger; mais à peine a-t-il recouvré la santé, que sa piété s'exalte, s'enflamme en apprenant les progrès des infidèles et en voyant le tombeau du Christ livré à leurs profanations. Il rêve une croisade, il veut l'entreprendre, il l'organise malgré les sages conseils de sa mère dont il méconnaît les avis prophétiques. Il veut entraîner dans cette expédition tous les princes de la chrétienté, ses grands vassaux, ses peuples. Hommes, vaisseaux, trésors, l'humanité entière doit se sacrifier, se croiser et le suivre. Matthieu Paris, écrivain contemporain, raconte, à cette occasion, qu'il ne dédaigna même pas de recourir à un subterfuge, fort innocent sans doute, mais tout à fait curieux. « Le roi de France, dit-il, • était dans l'usage, la nuit de Noël, de faire don aux sei-

• gneurs de sa cour de certaines casaques qu'ils revêtaient
 » immédiatement. Or, il en fit préparer cette année-là un
 » plus grand nombre et de plus belles qui furent distri-
 » buées dans une pièce obscure, où entraient les seigneurs
 » à mesure qu'ils sortaient de la messe ; puis quand le
 » jour parut, il se trouva que tous portaient des croix bro-
 » dées en or. »

Louis IX put enfin, ses préparatifs étant achevés, s'embarquer à Aigues-Mortes, le 25 août 1248. Il fit voile vers l'Égypte. Après quelques premiers succès, on sait quels affreux revers l'accablèrent ; on sait que son armée fut décimée par une maladie contagieuse, et qu'enfin, fait prisonnier, on le ramena captif à Mansourah. L'histoire a consacré la fermeté héroïque du saint roi dans cette position douloureuse. Sa dignité égala, surpassa même s'il est possible, son infortune. Il fut sublime de courage et de résignation. La reine Marguerite l'avait suivi, et c'est à Damiette où elle était près d'accoucher, qu'elle apprit la captivité du roi. Qu'on juge de sa douleur et de son effroi ! Reportons-nous au XIII^e siècle, quand les droits de la guerre étaient sans limites ; songeons à l'exaspération, aux sentiments de vengeance que nourrissaient les ennemis des chrétiens,..... et la situation lamentable de cette malheureuse princesse nous apparaîtra dans toute son horreur ! L'épouvante qu'elle ressentait exigea qu'on fit coucher un homme dans sa chambre. Joinville nous apprend que le chevalier octogénaire chargé de la garder, lui tenait la main pendant son sommeil, et l'assurait lorsqu'elle ouvrait les yeux, que sa chambre n'était pas remplie de Sarrasins. Un jour elle se précipita à ses pieds, en lui disant qu'elle ne se relèverait pas qu'il ne lui eût accordé la grâce qu'elle allait solliciter de lui. « Seigneur, dit Marguerite, ce que je vous demande
 » sous la foi que vous m'avez engagée, c'est que si Damiette

« est pris par les Sarrasins, vous me coupez la tête, et ne
 » me laissez pas tomber vivante entre les mains des infi-
 » dèles. — Vous serez obéie, répondit le vieux chevalier,
 » j'y avais déjà pensé. » Ces paroles sont sublimes de part
 et d'autre, mais la femme qui prenait une telle résolution
 était au moins l'égale de saint Louis.

Trois jours après cette scène d'héroïsme, la reine accoucha d'un fils qu'on nomma *Tristan*, touchante appellation et bien en harmonie avec la détresse de ses parents au moment de sa naissance !

Pendant cette funeste expédition, Louis IX perdit sa mère : grande douleur ajoutée à tant d'infortunes ! Blanche de Castille mourut à Melun, le 1^{er} décembre 1252, n'ayant point encore atteint sa soixante-cinquième année.

Le roi rentra enfin dans son royaume en 1254 et revint à Vincennes le 5 septembre de la même année. Pendant son absence, de grands désordres avaient éclaté, et un moment la sage fermeté de Blanche, qui exerçait la régence, fut impuissante à les réprimer. Sous le nom de *Pastoureaux*, des habitants des campagnes, des laboureurs, des bergers commandés par un hongrois, dévastaient le pays, pénétraient dans les villes et y commettaient d'affreux excès. Le prétexte de ce soulèvement avait été de marcher à la délivrance du roi captif. Mais le vrai mobile était le pillage, la spoliation des riches. De nos jours nous avons vu d'autres *Pastoureaux*; mais ceux-ci du moins y mettaient beaucoup plus de franchise, ne dissimulant nullement le but qu'ils se proposaient.

On a remarqué, et c'était bien digne de l'être, que le roi dont la piété surpassa celle des princes les plus religieux qui ont gouverné la France, ne transigea jamais sur ses droits comme souverain temporel. Et c'est là un des caractères essentiels du génie de Louis IX : il possède la

science politique au même degré que la foi. Il défendit les intérêts de son royaume comme il prenait ceux du ciel. Lors des dissentiments graves qui s'élevèrent entre lui et Clément IV, on lui voit déployer une fermeté qui ne cède sur aucun des points intéressant sa prérogative.

Les débats furent sérieux entre le roi et la cour de Rome. Sens joua un rôle important dans la discussion. Gaultier Cornu, qui occupe à si juste titre une place considérable dans cette notice et qui mourut en 1241, avait gardé son siège pendant vingt ans. Il eut d'abord pour successeur son frère, Giles Cornu ; Giles vécut jusqu'en 1252 ; enfin le neveu de ces deux prélats, Henri Cornu, fut élu à la mort de Giles et cessa de vivre en 1256. Le successeur de ce dernier archevêque, Guillaume de Brosse, ne parvint que très-âgé à l'épiscopat, et nous voyons que douze ans après (1268), accablé de vieillesse, il se démit de son siège, et que Pierre de Charni, grand archidiaacre, fut élu. Mais Pierre de Charni était en même temps camérier du Pape, et ne manqua pas, dit un historien, « d'aller se faire sacrer en Italie. Clément IV profita de l'occasion pour disposer du diaconé conformément à la loi qu'il venait d'établir. Cependant le roi l'avait prévenu en y nommant Girard de Rampillon, ecclésiastique recommandable par sa piété. » De là le conflit. Le Pape s'irrite, promettant de se *bien défendre*. Il tint exactement parole, car Girard fut interdit de toute fonction, et de plus menacé d'être excommunié s'il ne renonçait à son droit ou si « pour se justifier il ne se présentait au tribunal des saints apôtres. Il ne fit ni l'un ni l'autre, sans doute par l'ordre du roi, qui sans vouloir rompre absolument avec Rome, qu'il savait être le centre de l'unité catholique, avait résolu d'arrêter ses usurpations. A la mort de Clément (1268), l'affaire restait encore indécise : elle ne se termina que sous Grégoire X, son successeur, qui leva

les défenses et fit jouir Girard de Rampillon de tous ses droits, et même des fruits acquis depuis sa nomination. »

Particularité curieuse ! Clément IV, au milieu de ses dissentimens les plus vifs avec le roi de France, avait pour lui des retours de dévotion et de courtoisie. Ils s'expliquent sans doute par le respect que la profonde piété de saint Louis devait lui inspirer, par le sentiment de reconnaissance qui lui était imposé envers ce prince ; car Clément (Foulques), né à Saint-Gilles, au commencement du XIII^e siècle, successivement militaire, jurisconsulte, secrétaire de Louis IX, marié, père de famille, veuf, prêtre, chanoine, archidiaque, évêque, cardinal, et enfin devenu Pape, avait dû son avancement à la protection et à l'amitié de saint Louis, heureux de récompenser le dévouement, le zèle et la haute intelligence de son ancien serviteur. Toutefois il n'est pas moins étrange de voir tant de prévenances mêlées à tant de passions et à tant d'empchement. La singularité appelait la remarque.

L'idée fixe de Louis IX reprit de nouveau son autorité. Mal éteint en lui, le feu des croisades se ralluma et le remplit de son ardeur. Il lui fallut encore obéir à cette sainte et périlleuse obsession. Dès 1267, il commença à méditer une dernière expédition contre les infidèles. Rien ne put le dissuader d'une pareille entreprise. Et pourtant le souvenir des désastres éprouvés en Égypte eût dû suffire pour le détourner. Cela eût dû suffire, mais cela pouvait-il suffire ? Pour être juste envers celui qui fut toujours juste, quel prince, quel seigneur, quel peuple n'avait pas alors cette passion, et s'il pouvait-être permis de le dire, cette maladie des croisades ? C'était un entraînement, la pente par où le siècle glissait irrésistiblement. Le saint tombeau, par une permission de Dieu, qui la retira quand il lui plut de le

faire, faillit être un instant celui de toute la chrétienté.

Toutes les dispositions de saint Louis étant prises, il s'embarqua une seconde fois à Aigues-Mortes, le 1^{er} juillet 1270 ; et lorsque tout devait faire supposer qu'il se dirigerait vers Acre, la seule place restée en la possession des chrétiens, il débarqua dans une baie près de Tunis. D'incroyables illusions paraissaient avoir déterminé sa marche vers cette plage de l'Afrique : la supposition de trésors immenses, et bien plus encore l'espoir chimérique de convertir au christianisme le roi de Tunis. Mais à peine était-on débarqué que ces illusions cessèrent. Les trésors s'évanouirent et au lieu d'un néophyte on rencontra, dans la personne d'Omar, un souverain se promettant de marcher contre les croisés à la tête de cent mille soldats.

Les maladies contagieuses firent plus encore pour la destruction de l'armée que les combats ; et le roi atteint lui-même succomba le 25 août 1270. Au milieu des souffrances qui précédèrent sa fin si héroïque, il répétait avec amour : « O Dieu, ayez pitié de ce peuple qui m'a suivi sur ce rivage ; conduisez-le dans sa patrie, faites qu'il ne tombe pas entre les mains de vos ennemis et qu'il ne soit pas contraint de renier votre saint nom. »

Un quart de siècle s'était à peine écoulé, que le cri populaire, en retentissant à Rome, fit conférer le titre de saint au prince à qui toute la chrétienté l'avait déjà décerné. En le canonisant, en 1297, Boniface VIII s'écria : « Réjouis-toi, maison de France, d'avoir donné au monde un si grand prince ! Peuple de France, réjouis-toi d'avoir eu un si bon roi ! »

L'appréciation la plus juste du règne et du caractère de Saint-Louis, et qui emprunte de son auteur une autorité incontestable est celle-ci : « Louis IX, dit l'historien que nous

» citons, paraissait un prince destiné à réformer l'Europe,
 » si elle avait pu l'être ; il a rendu la France triomphante et
 » policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété
 » qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta pas les vertus
 » royales, sa libéralité ne déroba rien à une sage écono-
 » mie ; il sut accorder une politique profonde avec une
 » justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui
 » mérite cette louange. Prudent et ferme dans le conseil,
 » intrépide dans les combats sans être emporté, compa-
 » tissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux, il
 » n'est guère donné à l'homme de pousser la vertu plus
 » loin. »

Certes ! voilà un magnifique éloge ! A-t-il été médité par Bossuet ? s'est-il échappé de la plume élégante de Massillon ? Monseigneur, Messieurs, ces lignes où la vérité éclate dans tout son jour, où le bonheur de l'expression le dispute à la profondeur de la pensée, ces lignes ont été écrites par Voltaire. Les vertus de Louis IX, son mérite personnel, ont fait violence aux préoccupations trop souvent systématiques du philosophe du XVIII^e siècle. Il était réservé au saint roi de faire un miracle de plus, et qui ne fût pas moins merveilleux que tous ceux racontés par le bon Sénéchal de Champagne !

BARON CHAILLOU DES BARRES.

LE MAÇON DE VERSAILLES.

Sous Louis quatorze on bâtissait,
Trop pour la fortune publique,
Pas trop pour les maçons, le métier florissait.
L'un d'eux, fort, de taille athlétique,
Bien portant, gaillard, réjoui,
Passait au château la semaine
A travailler, le cœur épanoui;
Le samedi, sans faute, à Madeleine,
Il rapportait quatre écus d'argent blanc.
Le dimanche, il fallait l'entendre,
Devant sa porte, sur un banc,
Discuter, avide d'apprendre,
Ou d'enseigner, selon ses interlocuteurs,
Tantôt les choses de la vie,
Tantôt les procédés nouveaux des constructeurs.
Son esprit le portait à la philosophie;
Il lisait, peu, mais des auteurs choisis;
L'inimitable fabuliste
Tenait le premier rang entre ses favoris;
S'il avait médité sur quelque sujet triste,
Il l'ouvrait et soudain recouvrait sa gaieté.
Un jour que parmi l'auditoire,
Se trouvait monsieur le curé,
— Certes, dit-il, nous devons croire
A l'ordre général qui régit l'univers.

Mais, par malheur, de la médaille,
 On ne peut cacher le revers.
 Je ne dis rien pour moi ; vaille que vaille,
 J'aurais grand tort de n'être pas content.
 Cette maison que j'ai bâtie,
 De bon héritage un arpent,
 Une escarcelle bien garnie,
 C'est assez ; mes trois gros garçons,
 Après moi soutiendront leur mère ;
 J'en ferai d'honnêtes maçons,
 Chacun un jour aura sa ménagère ;
 Ils sauront, comme je l'ai fait,
 Vivre chez eux, avec économie,
 Ne jamais dépenser d'argent au cabaret,
 Se sentir au logis l'âme toujours remplie.
 Mais combien, au-dessous de moi,
 Souffrant dans un état précaire,
 De leurs deux bras souvent n'ont pas l'emploi
 Et vainement combattent la misère,
 Tandis qu'il est tant de gras paresseux.
 Ah ! cela m'afflige et me fâche ;
 Pourquoi pas à chacun sa tâche ?
 Un homme ici surtout m'est odieux ;
 Le maudit fainéant, dans les bois, dans la plaine,
 Je l'aperçois, quand j'ai la truelle à la main,
 Errant sans but, la démarche incertaine,
 L'air hébété ; croiriez-vous qu'un matin,
 Je le trouve, en passant, debout, au pied d'un hêtre,
 Je l'y trouve à midi, je l'y trouve le soir,
 Il n'avait pas bougé ; vous me direz peut-être
 Que ce n'est pas criant ! Parbleu vous l'allez voir,
 Diantre ! son seul aspect m'agace,
 Il arrive à pas lents du côté de la place ,

Les bas sur les talons ; eh ! Monsieur le curé ,
 Qu'en dites-vous ? — Ne ris pas, Madeleine,
 Et toi, Thomas, ne sois plus courroucé ;
 Ton fainéant, c'est Lafontaine. —

· On est trop enclin à blâmer ;
 Il faut d'abord savoir ; puis, si l'on peut, juger.

GIGUET.

INFLUENCE DE LA MUSIQUE

SUR LA GUÉRISON DES MALADIES.

L'une des plus graves erreurs qui se pourrait commettre, consisterait à n'envisager comme agents de la thérapeutique, que les drogues de l'officine du pharmacien ou les prescriptions empiriques, produits de la tradition populaire suivie encore aujourd'hui avec une déplorable persistance.

Tout ce qui apporte à nos organes une influence heureuse, qui, par quelque voie que ce soit, tend à rétablir l'équilibre des actes physiologiques ou pathologiques perturbés, doit être classé au nombre des moyens dont se sert l'art médical pour éveiller, exciter ou restreindre les différentes fonctions organiques et vitales qui établissent le jeu régulier harmonique de l'économie humaine.

La médecine, sans les sciences accessoires et réduite à son propre fonds, n'aurait qu'une importance bien secondaire ; mais elle sait heureusement emprunter à tous les arts, à

toutes les sciences, les matériaux nécessaires à son progrès et se les assimiler de telle sorte qu'elle en fait sa propriété pour les appliquer ensuite, selon les différentes exigences, aux troubles dynamiques, organiques ou vitaux, générateurs de l'entité morbide.

Examinée à ce point de vue, elle échappe alors au reproche d'art incertain, trompeur, conjectural que lui infligent quelques philosophes moroses, sceptiques ou railleurs, qui s'en sont évidemment fait une fausse idée et l'ont confondue avec cette médecine bâtarde des pseudo-guérisseurs, des charlatans, qui, dans notre siècle de lumières, ne compte encore que trop d'adorateurs fervents et convaincus.

Dans tous les temps, à toutes les époques, chez toutes les nations de la terre, la musique est l'expression des différentes passions qui agitent le cœur de l'homme; c'est une langue universelle que chacun parle plus ou moins richement, mais qui est pour ainsi dire nécessaire à la santé; chez quelques individualités heureusement douées, la puissance musicale est innée, elle est pour elles un besoin aussi impérieux que celui de l'aliment, de la lumière et de l'air.

Les anciens, pénétrés de son effet moral sur les peuples, l'avaient considérée comme un élément puissant de gouvernement; ils lui accordaient une influence si considérable sur nos sens, nos passions ou notre intelligence, qu'ils la faisaient dériver d'une source immortelle et divine.

Peu d'accord entr'eux d'ailleurs sur l'importance des illustres personnages auxquels ils imputaient l'origine de cet art enchanteur, les uns l'attribuant plus particulièrement à Mercure, d'autres en plus grand nombre à Apollon, qui eut pour descendance Esculape, dieu de la médecine, établissaient ainsi un lien de parenté, une espèce d'affinité entre la musique et la médecine, et, par ce rapprochement, nous donnaient en quelque sorte et par avance le droit de détermi-

ner les rapports existant entre ces deux sciences ; à l'appui de cette opinion , nous pourrions citer le prince des poètes lyriques : Pindare , en effet , dans une de ses odes nous initie aux merveilles opérées par Esculape , adaptant au traitement des malades des chants pleins de mollesse et de volupté.

Si nous n'avions égard qu'aux traditions grecques , il nous faudrait encore reporter l'origine de la musique à Hermès , le Mercure des Grecs , personnage fabuleux que les Égyptiens , sous le nom d'Hermès Trismégiste , regardaient comme le père de toutes les sciences et de tous les arts ; mais on sait malheureusement qu'il n'y a aucune croyance à établir sur tous ces documents , première manifestation des sciences humaines enveloppées dès leur berceau des plus épaisses ténèbres.

Cette recherche , aujourd'hui qu'il est à peu près prouvé qu'Hermès Thôth ou Mercure n'étaient qu'un terme générique , ne constituerait d'ailleurs qu'un étalage d'érudition aussi stérile ici que déplacé.

Seulement cela nous donne la clef de cette production fabuleuse d'une encyclopédie composée , selon quelques auteurs , de vingt mille volumes , éditée par cette succession de savants , et qui , embrassant naturellement l'universalité des sciences et des arts , comprenait dans quelques-uns de ses livres tout ce qui avait trait à l'art musical : mais ce recueil a été perdu et la mémoire des hommes en a seule conservé le souvenir.

Tous les peuples de l'antiquité , Égyptiens , Hébreux , Grecs , Juifs ou Romains , ont tous apprécié l'influence de la musique dans le gouvernement des hommes. Hérodote et Pausanias nous attestent que tous les législateurs , prêtres , médecins ou philosophes , étaient en général de très-habiles musiciens , et cela ne pourra nous surprendre , si nous considérons que chez les nations les plus éclairées ,

la musique était liée à l'étude de la grammaire et faisait pour ainsi dire partie intégrante des études libérales ; les pythagoriciens , les platoniciens , les péripatéticiens , enseignaient cette science dans les écoles de la Grèce et de l'Égypte , et ne considéraient comme homme achevé que celui qui ajoutait la musique aux différentes branches des connaissances humaines cultivées alors ; les médecins en particulier en faisaient une application régulière et constante à la pathologie , et en vertu de l'éducation générale dont nous venons de parler , ils obtenaient , par l'emploi convenable des modes musicaux lydiens , phrygiens ou autres , correspondant à nos modes mineurs et majeurs , des effets si surprenants que nous nous refusons pour ainsi dire à les accepter. Il faut en effet nous défier des merveilles thérapeutiques que l'imagination des Grecs prêtait à leur musique et savoir nous mettre en garde contre le vague de leurs illusions poétiques , car ce peuple , doué d'une sensibilité sans égale , poussait l'amour de la musique jusqu'au fanatisme. Cependant en faisant la part de l'enthousiasme exagéré , on trouve , dans l'histoire , des guérisons qui portent avec elles un cachet d'authenticité qu'on ne peut guère mettre en doute.

Dans l'enfance des sociétés humaines , le chant , restreint à quelques modulations , fut la première expression musicale ; plus tard par le progrès du temps et des lumières , ce don de la nature fut porté à un état plus avancé de perfectionnement et l'on sait assez ce que peuvent apporter l'étude et le travail dans la production des sons émis par l'instrument mélodieux qu'on appelle le gosier ; aussi la première manifestation eut lieu par la voix , par la musique vocale ; les moins favorisés sous ce rapport , ceux dont l'organisation moins parfaite se refusait à exprimer leurs sentiments à l'aide de ce moyen , durent , par le besoin instinctif que tout homme ressent à varier ses plaisirs , chercher à sup-

pléer ce qui leur manquait à cet égard. De là vint la musique instrumentale dont les éléments sont au milieu de tout ce qui nous entoure ; pour en établir la preuve, il n'est pas nécessaire d'invoquer le cri modulé de certains animaux ou le chant des oiseaux.

Les éclats de la foudre répétés par les échos du vallon , le vent qui siffle à travers les grands arbres , le mugissement des mers , les cataractes qui , depuis la création , se précipitent à travers les rochers , le frémissent plus léger de l'eau qui court dans la prairie ou murmure sur le fin galet des ruisseaux , tout cela est de belle et bonne musique ; elle constitue les harmonies de la nature , et conséquemment est bien au-dessus de tout ce que l'art humain pourrait enfanter.

Dans ce bouleversement apparent , où tous les éléments déchaînés livrent à la nature une de ces luttes qui plaisent tant à l'homme que les émotions puissantes vivifient , il y a une puissance musicale immense qui tient l'âme sous une impression harmonique indescriptible , et ce n'est plus la sensation agréable produite sur l'oreille qui l'émeut , mais bien tous les sons émis par la tempête. La musique dramatique , qui nous touche si profondément , trouve dans ce spectacle grandiose la source des inspirations les plus sublimes ; nos compositeurs n'arrivent à l'imitation de ces effets que par une étude attentive de ces grands phénomènes ; il en résulte que dire avec J.-J. Rousseau , que la musique n'est autre chose que la combinaison des sons de manière à plaire à l'oreille , c'est borner l'art musical à une sensation toute physique et restreinte , et nécessairement en amoindrir l'importance en rétrécissant , dans une proportion mesquine , le tableau de ses enchantements. On a bien , à tort également selon nous , prétendu que la musique était plus conventionnelle que naturelle parce que , soit

dans le chant des oiseaux , soit dans le bruit de la tempête , ou sous le souffle impétueux des vents qui semblent arracher les forêts et les rochers de leurs fondements pour semer le monde de leurs débris , ou quand encore la tiède haleine des zéphyr agite mollement le feuillage dans une belle journée d'été et qu'on entend les mille nuances harmoniques qu'émet la nature en ses jours de fête , ou ne saisissait aucun élément d'accord régulier, cela prouverait tout au plus que notre débile organisation ne peut suffire à la perception complète des modulations infinies de la nature , qu'elle n'en peut de suite saisir les beautés, et que nous les ressentons presque toujours sans pouvoir les analyser. Il en est des intervalles qui séparent chaque son , comme des classifications en histoire naturelle : notre faible intelligence, pour mieux classer les faits dans la mémoire , a besoin de bien nettement déterminer les différences ; l'échelle musicale , en un mot , comme celle des animaux , se compose de degrés ascendants ou descendants ; dans la nature , c'est une dégradation continue, sans apparence du chaînon qui se relie à la chaîne entière.

Si nous avions la prétention de vous donner une idée des perfections dont sont empreintes les œuvres du sublime auteur de l'univers , nous appellerions votre attention sur l'immensité de l'échelle chromatique de la nature , parcourue en un instant , depuis les éclats de la foudre , les déchirements de la nue , le bruit des vagues fouettant les rochers, jusqu'au murmure imperceptible de l'insecte qui voltige et bourdonne ; il y a en effet dans ces différentes successions de sons , des accords définis, mais dont les nuances intermédiaires nous échappent nécessairement , et qui, nous le répétons encore , ne peuvent se comparer en rien à l'échelle tétracorde des Grecs , ou l'heptacorde de saint Grégoire , encore en usage aujourd'hui.

Ce tableau d'éléments en fureur, tous ces bruits, ces sons qui se confondent, se combinent, se séparent, se modifient, ne sont ni un vain bruit, ni le chaos, ni le désordre; l'oreille frappée sans doute de l'apparente simultanéité des tons produits, n'en perçoit pas tout d'abord les intervalles; l'homme vulgaire est peu touché de cette scène grandiose et n'entend que des bruits incohérents et confus, là où le poète et le musicien distinguent de sublimes harmonies; mais ce qui rehausse surtout la majesté d'un pareil spectacle, ce sont les décorations que prodigue la nature; la vue de ces magnificences ajoute encore au plaisir qu'on ressent; aussi, toujours pâles copistes et plagiaires des merveilles du divin maître, pour passionner notre auditoire, nous ne pouvons, dans nos opéras, nous passer des accessoires. Que serait en effet notre musique dramatique sans la mise en scène et les décors, et quelle n'est pas l'énorme différence, quant aux émotions produites, entre l'acteur sur la scène et le même en habit noir, nous débitant dans un concert, le morceau qui nous ravissait au théâtre?

La musique est donc la grande voix de la nature. Elle se transforme et se modifie selon les temps, les situations ou les impressions de notre âme; dans l'hiver, les ouragans furieux, le désordre des éléments, forment une harmonie bruyante, empreinte d'une sauvage expression, remplie de charmes; pour en juger, il suffit de se transporter sur les bords de la mer; ce spectacle agrandit la sphère de nos impressions, de nos idées et nous touche profondément. Quand viennent au contraire les beaux jours, ceux où la nature revêt ses parures printanières, la mélodie prend le dessus; les insectes et les oiseaux chanteurs ne tardent pas à nous livrer leurs richesses musicales; chacun de nous a pu remarquer l'aptitude et la disposition de certains d'entr'eux; le chardonneret, la fauvette et le serin, prêtent une

oreille attentive aux sons qu'on leur fait entendre, l'expression de leur joie ne tarde pas à se manifester par des battements d'aile et des airs penchés dont la sincérité ne peut être mise en doute; et si le roi de tous ces petits musiciens, le rossignol, par une douce soirée de printemps, jette au milieu des lilas, dans le silence de la nuit, ses pures modulations, ses cadences perlées, ses trilles brillants et toutes les merveilles de sa vocalise inimitable, tout semble écouter alors avec un religieux silence le chantre de nos bosquets; l'insecte qui, pendant ce temps, fredonne et murmure sous l'herbe sa chansonnette à deux notes, forme même un léger accompagnement en basse monotone qui, bien que dissonant, forme, dans les intervalles de repos de l'artiste empenné, un tutti naturel.

Le chat, le chien et la chouette exceptés, presque tous les animaux sont sensibles à la musique : les chevaux du Cirque Olympique, ne semblent pas plus étrangers à l'harmonie qu'au rythme, on les voit suivre et marquer la mesure; aux nobles accents de la trompette guerrière, le cheval de bataille dresse les oreilles et se prépare aux combats; les moutons aiment le galoubet ou la cornemuse du berger; les Indiens apprivoisent au son de la flûte, les serpents les plus redoutables, et manient, après les avoir enchantés, le féroce serpent à sonnettes ou la vipère fer de lance avec un abandon qui fait frémir.

L'abbé Bourdelot, fils d'un chirurgien de Scus et médecin du grand Condé, nous affirme avoir vu danser à la foire de Saint-Germain au son de la musique des artistes d'un genre peu commun; c'étaient huit gros rats qui, sur la corde roide, se livraient en cadence aux exercices de Madame Saqui.

Je trouve dans le voyage de Jean-Baptiste Labbat, aux colonies, une anecdote qui rentre dans mon sujet et nous

donne une nouvelle preuve de l'influence que la musique exerce sur les animaux.

Une chasse au lézard ayant été résolue, nous y fûmes, dit-il, avec un nègre qui portait une longue perche au bout de laquelle pendait une corde munie d'un nœud coulant. Nous découvrîmes un lézard qui se chauffait au soleil, étendu tout de son long sur une branche sèche ; aussitôt le nègre se mit à siffler, à quoi le lézard prenait tant de plaisir qu'il avançait la tête pour découvrir d'où venait le son. Peu à peu le nègre s'approcha de lui, toujours en sifflant, et commença à lui chatouiller les côtés et ensuite la gorge avec le bout de la gaule ; il semblait que le lézard y prenait plaisir, car il s'étendait ou se tournait doucement comme un chat qui se chauffe. Le nègre sut enfin si bien le chatouiller et l'endormir, pour ainsi dire, avec son sifflement, qu'il lui fit avancer la tête hors de la branche, suffisamment pour lui passer le nœud coulant au cou.

L'araignée, insecte éminemment mélomane, lorsqu'elle entend les sons de la musique, quitte sa toile, et, suspendue au fil imperceptible qui la porte, semble écouter avec un plaisir infini les accords des instruments ; mais l'horreur qu'elle inspire par son corps hideux, ses pattes grêles et ses yeux immobiles au sommet de sa tête unie sans intermédiaire à son corps velu, ne lui font que trop souvent trouver la mort là où elle cherchait le plaisir ; cette disposition musicale tiendrait-elle à ce que déjà cet insecte possède à un haut degré l'un des éléments de la musique : je veux parler du rythme qu'il fait entendre à de certains moments et dont la régularité semble traduire une aptitude spéciale. Je laisse à de plus érudits le soin d'expliquer ce phénomène.

Moins téméraire et plus prudent, parce que peut-être aussi le sentiment musical est chez lui moins développé, le

crapaud fuit la lumière du jour lorsqu'il veut se livrer à l'exécution de sa musique ; c'est parce que nous ne savons pas apprécier les vertus de cet innocent animal , que nous le repoussons comme un objet de dégoût et d'horreur : pourtant il ne nous porte aucun préjudice, sa peau terne et pustuleuse n'est, à tout prendre, qu'une arme défensive bien légère, incapable de produire autre chose qu'un peu d'irritation si nous venons à le serrer trop fort ; son chant monotone et caractérisé par une molle langueur, la seule note qu'il possède et dont il se sert pour appeler sa compagne, est d'une mélancolie, d'une douceur de son dont la gravité plaintive et flûtée ferait envie à plus d'un grand flûtiste. Si le crapaud pouvait même se dérober entièrement à nos regards, nous serions disposés à l'aimer. Il y a dans son chant, en effet, une tristesse profonde qui lui concilie notre bienveillance.

La musique possédant une influence marquée sur les animaux, ainsi que nous venons d'essayer de le prouver, on ne nous contestera pas son action sur l'homme ; ce roi de la création, dont la sensibilité fait toute la richesse morale, a ses accents divins, se transporte au milieu de mondes inconnus ; si par la pensée, vous supprimiez cette émanation céleste, la terre, désolée, muette et dépouillée de ses charmes, ne serait plus qu'un lieu d'exil et de douleur sans compensation.

La musique exalte l'âme ; elle nous subjugue par son pouvoir infini ; elle nous aide à supporter nos maux, nous console dans nos peines et nos souffrances, et nous donne, en état de santé, les plus pures jouissances que nous puissions goûter ; elle excite un trouble si profond jusques dans les replis les plus cachés de notre être, qu'elle peut créer des sentiments nouveaux ; par elle le poltron devient brave et se sent disposé aux plus sublimes dévouements ; cet art

divin éteint la haine cachée au fond des cœurs ; il enflamme le guerrier d'une ardeur dévorante et le fait, sans réflexion, se précipiter au milieu des dangers que lui offre la gloire ; il anime et réchauffe le cœur de l'égoïste inaccessible à toute émotion, et le rend capable des plus généreux efforts.

Mais par contre une puissance aussi considérable peut avoir de graves inconvénients en tant qu'appliquée à la thérapeutique médicale, et demande, pour être convenablement mise en œuvre, une intelligence exercée. Aussi nous aurons à examiner quelles seront les précautions à prendre pour éviter la surexcitation malade due à ses excès ou aux écarts de son action.

La musique agit sur l'homme par différents modes ; le son, le rythme, la mélodie, l'harmonie, ou la combinaison de ces différents effets, modifient les impressions de telle sorte, qu'il est assez difficile de déterminer le rôle que chacun de ces agents est chargé d'accomplir dans les troubles fonctionnels de l'économie humaine ; et que la thérapeutique musicale qui n'est, à vrai dire, qu'indiquée par un assez grand nombre d'auteurs, reste encore à faire.

Voyez la différence entre la musique des anciens et celle des modernes, et cet examen vous donnera presque de suite la mesure de leur importance réciproque. La première, beaucoup plus simple et moins scientifique que la nôtre, s'en référait presque exclusivement à la mélodie ; chez les Grecs, il y avait deux espèces de chant : l'un dans lequel on parcourait une échelle musicale plus ou moins étendue ; l'autre n'était qu'une accentuation déclamatoire et rythmée qui servait à réciter les odes, les poèmes, les stances ou les dithyrambes des poètes ; notre grande tragédienne, Rachel, vous en donnait naguères le ton dans la déclamation chantée de notre hymne national, la *Marseillaise* ; c'était avec cette mélodie empreinte d'une grande simpli-

cité , et qui parlait surtout au cœur, que les anciens opéraient des prodiges dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours. N'oublions pas toutefois qu'ils avaient un avantage sur nous : la musique faisait partie intégrante de leur éducation , et le dernier citoyen d'Athènes était plus apte à juger de cet art que la plupart des hommes de notre époque.

Notre musique moderne , par sa tonalité , susceptible d'un grand nombre de modulations , se prête merveilleusement à l'expression dramatique et passionnée ; mais l'oreille doit , pour en saisir toutes les beautés , avoir une certaine habitude qui ne s'acquiert , la plupart du temps , qu'à l'audition souvent répétée de beaucoup de nos opéras. Cela prouve aussi que nous pourrions bien avoir perdu en étendue ce que nous avons gagné en profondeur , ce qui est presque un malheur , car , pour devenir populaire , la musique doit avoir un cachet de simplicité qui la rende accessible à tous : et la plus belle à nos yeux est sans contredit celle qui s'apprend aisément et se chante partout , à condition toutefois , qu'on puisse en moduler en chœur les différentes parties , et que nous ne soyons pas condamnés à voir mutiler nos morceaux expressifs par des gens avinés , chantant faux , sans mesure et de manière à blesser les oreilles les moins susceptibles ; si donc la musique adoucit les mœurs , ce qui est presque indubitable , il faudra tôt ou tard comprendre les premiers éléments de cette science dans le programme de nos écoles primaires et de nos collèges , et l'inculquer aux enfants avec la lecture et l'écriture ; on ne fera pas par là , sans doute , de très-grands musiciens , mais on pourra dessiner ainsi quelques aptitudes et ouvrir plus tard une carrière utile et profitable à quelques natures exceptionnelles , tout en réservant une somme suffisante de notions musicales à ceux qui seront obligés de limiter leur instruction de ce côté.

Si j'avais à prouver l'influence de la musique sur les mœurs, les exemples ne me manqueraient pas : je citerais les Arcades qui, habitant un pays froid et brumeux, adouçissaient leur triste condition par le charme de la musique; Milet, qui en parcourant sur la flûte le mode phrygien, calmait les fureurs de l'ivresse des jeunes viveurs de son temps. Je vous rappellerais encore la lyre de Therpandre qui, par ses sons mélodieux et les chants dont il l'accompagnait, dissipait les séditions; la musique de nos jours, il faut le dire, ne jouit plus de cet heureux privilège; enfin et pour terminer cette démonstration, j'évoquerais le souvenir de Timothée, le poète révolutionnaire..... en musique; cet habile musicien, peu satisfait du nombre de cordes que possédait la lyre de son temps, y en ajouta quatre autres, ce qui faisait onze en tout. Il obtint par cette adjonction des effets surprenants, tenant au genre chromatique qu'il avait ainsi créé; appelé par sa réputation auprès d'Alexandre, pour charmer ses loisirs, il l'excitait à la fureur ou calmait son agitation par sa manière d'exprimer les passions. Les Lacédémoniens, pour prévenir les suites de pareilles innovations qui ne pouvaient être que préjudiciables aux bonnes mœurs, en exaltant au-delà des limites les sentiments affectueux, rendirent un décret qui obligeait Timothée à couper ses cordes supplémentaires. Mais cette prétention ruinant les effets qu'il obtenait de son instrument, il montra une petite statue d'Apollon qu'il avait préparée, et dont la lyre avait autant de cordes que la sienne; il fut alors absous par ses juges.

Laissons maintenant de côté ces fables qui ne sont au fond qu'une exagération du pouvoir de la musique, et disons que les faits les plus positifs témoignent de l'heureuse influence de cet art dans tous les instants de la vie. Il n'en est aucun parmi nous qui ne se rappelle avec bonheur les chants du

jeune âge ; c'est avec la plus vive émotion, avec le plus agréable souvenir de nos jeunes années, que nous représentons à notre mémoire les chansonnettes que nous chantait notre mère, lorsque, réunis dans les longues soirées d'hiver, près du foyer, nous réclamions un couplet pour nous coucher et dormir. Ainsi, la musique a l'heureuse prérogative de réveiller, après de longues années, nos impressions ; elle retrace à notre imagination les jeux de notre enfance, les lieux où ils se sont passés, les souvenirs agréables qui s'y rattachent, et par là, nous fait ainsi plus vivement sentir les soucis, les inquiétudes et les peines de l'âge mûr.

Arrivant à la thérapeutique musicale et sans croire avec les anciens qu'elle puisse aller jusqu'à guérir la peste, le rhumatisme, la goutte ou la piqûre des reptiles, nous affirmons, parce que les exemples abondent, que la musique revendique ses succès dans toute cette grande classe qui comprend les névroses, l'aliénation mentale, l'hypocondrie, la chorée, la catalepsie, l'hystérie, les fièvres intermittentes, etc.

Une fois décidé à recourir à cet agent pour combattre les maladies précitées, mettez tous vos soins à ne l'appliquer que dans les cas bien déterminés où l'expérience vous aura fourni les indications : étudiez les natures réfractaires à cette médecine, et rappelez-vous que s'il existe des constitutions exceptionnelles auxquelles le sens musical semble faire défaut, il en est d'autres qui ont une si grande passion pour cette science ou plutôt pour cet art, qu'il vous faudra mettre en garde contre une excitation qui pourrait dépasser le but en provoquant des sensations trop vives.

Un curé, grand amateur et joueur de vielle, entendit un jour un célèbre guitariste ; les sons plus mélodieux de cet instrument lui causèrent un tel ravissement, qu'il tomba en proie à de vives convulsions et confessa que, s'il n'avait

été soustrait à cet enchantement dangereux, il aurait infailliblement succombé. Avec un pareil dilettante, il ne faudrait jamais agir qu'à dose homéopathique ; heureusement pour l'emploi du remède, de pareils mélomanes sont assez rares.

Si la musique guérit certains malades, elle peut tuer malheureusement des gens bien portants. Mais ce n'est plus en agissant comme remède donné à dose toxique, c'est parce que, dans quelques organisations trop nerveuses, elle ne peut s'allier à une certaine modération nécessaire à la conservation de la santé ; chez ces hommes dévorés de la passion musicale, elle peut aller jusqu'à leur donner la mort, en leur faisant continuellement dépenser une somme d'influx nerveux à laquelle leur organisation délicate ne peut suffire. Bellini, Donizetti, moissonnés à la fleur de l'âge, l'un phthisique, et l'autre fou, ne témoignent que trop malheureusement des ravages de la surexcitation musicale due à leur tempérament. Pergolèse est profondément triste ; sa musique, empreinte d'une douce langueur, d'une profonde expression mélancolique, révèle une complexion frêle et délicate ; son *Stabat mater*, universellement regardé comme son plus beau chef-d'œuvre, fut à peu près composé sur son lit de mort ; avec le dernier verset, dit-on, s'exhala son âme. Il avait à peine trente-trois ans.

La musique agit en produisant des secousses nerveuses, en excitant l'activité de la circulation, en exaltant le système nerveux affaibli ou en le modérant dans son excès, selon le mode ou le genre musical employé ; dans l'aliénation mentale on recherchera donc principalement les airs doux et langoureux dans le mode mineur, ceux qui se rattachent aux souvenirs qui existaient dans l'état de santé.

Si l'on croit devoir recourir à la musique instrumentale, on choisira le trio, le quatuor, le quintette ou quelques

mélodies simples dans les conditions dont nous venons de parler, avec un accompagnement approprié. C'est ainsi que les médecins obtinrent la guérison de Philippe V d'Espagne, par le célèbre Farinelli ; ce roi, en proie à la plus sombre mélancolie, ne put, dit-on, résister à la voix mélodieuse et pure de ce grand artiste ; après avoir entendu pendant quelque temps ce musicien célèbre, qui choisit dans le mode mineur et parmi les *adagio* les morceaux de son répertoire, le roi recouvra sa raison et le conserva près de lui comme ministre et favori ; cette cure, quelque brillante qu'elle fût, ne méritait sans doute pas une aussi grande faveur, mais Farinelli n'oublia jamais au sein des grandeurs, la modestie de son origine, et, pauvre chanteur, ainsi parvenu, il donnait bien souvent encore des leçons de bon sens et de raison aux seigneurs de la cour.

Dans cette revue rapide, nous ne pouvons que signaler à la hâte les résultats brillants obtenus par les médecins en chef de nos beaux établissements d'aliénés, à l'aide des moyens moraux qui comprennent, pour la plus grande part, la musique ; le docteur Mercurin de Saint-Remy, possédait un magnifique asile où la folie était traitée par la musique et la danse, avec des résultats extrêmement avantageux ; je crois également que le médecin en chef de notre asile départemental, M. Girard de Cailleux, a fait intervenir dans une certaine mesure la thérapeutique musicale, et qu'il a dû plusieurs guérisons à ce mode de traitement. M. Petroz, l'un de nos homéopathes en vogue, a vu la musique, à l'exclusion de tout globule, faire cesser des accès de catalepsie chez une de ses clientes ; un air chéri de cette malade, lorsqu'il était chanté près d'elle, accélérail sa respiration, diminuait le pouls et amenait quelquefois instantanément la cessation de la contraction musculaire.

L'honorable docteur Bourdois de Lamothe, eut le bon-

heur de rappeler à la vie une jeune dame atteinte d'une fièvre grave, qui avait résisté à tous les moyens conseillés par les plus illustres médecins ; les symptômes, au dix-huitième jour, s'étaient tellement aggravés, qu'il n'y avait plus de place pour l'espérance, et que le moment suprême semblait arrivé. M. Bourdois, désespéré, aperçut en quittant la malade une harpe ; soudain la pensée lui vint que cette dame, qui était une excellente musicienne, pourrait, en entendant jouer de cet instrument, recevoir une commotion nerveuse favorable ; il fit part au mari désolé du désir qu'il aurait d'essayer de ce moyen en face de l'impuissance de l'art, et parvint, après quelques instants, à vaincre la répugnance qu'éprouvait ce dernier à l'idée de faire de la musique au lit d'une agonisante. Une artiste célèbre voulut bien prêter le secours de son talent : elle joua dans une chambre près de la mourante les morceaux les plus expressifs, les plus belles mélodies. Pendant une mortelle demi-heure, on n'obtint aucun résultat ; cependant après avoir tiré de l'instrument les plus mélodieux accords, on remarque un peu d'élévation dans le pouls, la respiration s'accélère, bientôt les mouvements de la poitrine se prononcent, une douce chaleur se répand sur tous les membres ; la malade, en proie à une oppression sans cesse croissante, qui tenait les spectateurs de cette scène dans la plus pénible attente, pousse de profonds soupirs ; tout à coup le sang jaillit du nez avec abondance, la malade reprend enfin la parole, et sort de l'état léthargique qui ne laissait plus d'espérance. Après quelques jours les forces revinrent, et cette intéressante malade, vingt ans après cette aventure, jouissait encore d'une excellente santé.

Chez les enfants, dont la dentition s'accomplit douloureusement, la musique exerce une action qu'on ne peut nier.

Voyez ce petit être triste, maussade et grognon, qui souffrant, se refuse à toutes les caresses, rejette tous les jouets qu'on lui offre.

Ses gencives, siège d'un prurit incommode qui l'agace nerveusement, ne lui laissent ni tranquillité ni repos ; ses jours se passent dans un état de souffrance habituelle ; ses nuits sont privées d'un sommeil réparateur, tous les remèdes suggérés par la tendresse des parents inquiets ont échoué ; faites entendre alors au pauvre malade un chant doux et monotone, bercez-le doucement avec une de ces mélodies à trois notes qu'éveille chez les mères alarmées l'instinct de l'amour maternel, et ses paupières vont s'appesantir ; l'état nerveux se calmera ; la douleur fuira pour quelques heures : il est facile de s'en convaincre par une expérience de tous les jours.

Un de mes amis, prétendant que je me trompais, m'offrit de me prouver mon erreur ; sa petite fille souffrait de l'évolution de ses premières dents ; il voulut, en ma présence, et séance tenante, essayer du moyen que je lui indiquais. Il se mit à jouer d'un mauvais violon dont les cordes humides faisaient entendre un sifflement aigu capable d'écorcher un tympan d'artilleur, et ce malheureux violoniste, aussi bon père que mauvais musicien, s'évertuant en vain à calmer des souffrances qui s'exagéraient à l'audition de ces notes déchirantes, me remit triomphalement l'instrument en main. Alors par un air lent constamment mélancolique et en pinçant les cordes du violon en manière de guitare, j'obtins un succès complet ; au bout d'une minute, la petite manifesta son bonheur et sa joie par son silence, par de petits mouvements cadencés ; l'attention soutenue qu'elle prêtait à des accents qui, à défaut d'autre mérite, avaient au moins la justesse et la douceur pour caractère, portèrent la conviction dans l'esprit du père. Plusieurs fois, j'eus

occasion de faire l'application du remède avec les mêmes résultats heureux, et je n'eus pas de peine à lui persuader que la mauvaise administration de l'agent musical, était la seule cause de son insuccès.

La musique nous aide à supporter les fatigues extrêmes et nous les fait souvent complètement oublier; voici un fait: M. Rostan, avait ordonné à une jeune malade, que l'abus des plaisirs du monde avait mis dans un état fort grave, une légère promenade pédestre, qu'elle avait grand peine à faire; cette dame rencontra un jour, sur son passage, un régiment précédé de sa musique qui faisait entendre une marche guerrière, dont le rythme bien prononcé lui facilita si bien sa pérégrination par ordonnance, qu'elle arriva sans aucune lassitude, et sans s'en apercevoir, jusqu'à la caserne; ce régiment passant chaque jour devant sa porte, elle profita de cette circonstance pour allonger sa promenade, et vit, par ce seul moyen, ses forces se rétablir avec une promptitude extrême.

Aux sons d'une musique guerrière, le soldat voit décupler ses forces; telle fatigue, qu'il ne pourrait supporter sans ce stimulant actif, lui paraît nulle en quelque sorte, si dans ses longues courses, il est soutenu par l'harmonie puissante et mesurée d'une marche militaire.

Dans les ateliers, les établissements publics, les grands centres industriels, l'ouvrier charme son travail par le chant; à l'aide de la musique, le temps passe plus rapide, et sans apporter autant de fatigue et d'ennui; si son genre d'industrie exige un grand déploiement de forces musculaires, par un mouvement musical bien accentué, il peut, en régularisant cette action, leur donner une impulsion plus active et plus soutenue. L'hypocondrie, la mélancolie, les humeurs noires, le spleen anglais, qui ne sont que des variétés d'une même maladie, devront surtout trouver dans

les doux accords de la musique, une thérapeutique efficace et qu'on n'a pas, selon nous, assez souvent mise en œuvre. Dans ces affections, où viennent échouer la plupart des remèdes tirés de la matière médicale, il y aura à faire un heureux mélange, un choix judicieux, des agents de la pharmacie, secondés par les effets puissants de la musique. Si nous en voulions un exemple que chacun de vous connaît, nous citerions à l'instant les fureurs de Saül, en proie à la plus noire mélancolie, et se dissipant comme l'orage, sous les rayons bienfaisants du soleil, aux accents harmonieux de la harpe de David.

A l'hypocondrie, produite par le chagrin d'un amour malheureux, je ne voudrais opposer que le charme de la musique; et si, à ce propos, me reportant à quelque exemple fameux tiré de l'antiquité, je vous rappelais l'amour d'Antiochus pour la belle Stratonice, tout en rendant justice à la perspicacité de notre illustre confrère, qui découvrit la source des peines secrètes de son intéressant malade, dans un regard furtif accompagné d'une plus grande vivacité, dans le rythme du cœur, j'avoue qu'avant de recourir au remède extrême ordonné par le médecin grec, j'aurais conseillé les plus belles mélodies, les chants les plus suaves; car, si le diagnostic d'Eraristrate dénotait une grande connaissance du cœur humain, sa thérapeutique, un peu exceptionnelle, ne pourrait être facilement accueillie de nos jours, et soulèverait d'amères critiques; il est vrai qu'en ce temps-là c'était peut-être plus acceptable que maintenant.

Dans la chlorose, la musique agit d'une manière évidente; une jeune fille qui en est atteinte et que le plus petit mouvement essouffle, qui ne peut faire un pas, sans éprouver de violentes palpitations, monter un escalier sans s'arrêter deux ou trois fois pour reprendre haleine; lorsqu'elle en-

tendra les sons entraînants de l'orchestre, fournira la carrière des plus intrépides danseurs. Nous voyons chaque jour ces petits êtres frêles et délicats, fleurs charmantes de la civilisation, paraissant chanceler au moindre choc, et qui, au premier coup d'archet, acquièrent une vivacité, une force et une élasticité de jarret incroyables; et si nous ajoutons à cela, que la polka, la mazurka ou la redowa, ces importations plus ou moins exotiques des pays du nord, demandent un déploiement de forces bien autrement supérieur à celui qu'exigeaient notre vieux balancé, notre classique quecuc du chat, on conviendra qu'il est peu de merveilles que la musique ne puisse réaliser.

J'aime mieux cependant, au point de vue sévère, l'intervention de la musique dans le fait suivant, plus médical.

Un musicien perdit un fils bien-aimé, son seul ami, son seul amour. Cet affreux malheur le plongea dans un désespoir mortel; la douleur fut si profonde, qu'elle tarit à l'instant la source de ses larmes, et que sa santé en reçut la plus pénible atteinte. A la moindre marche, accablé de fatigue, il éprouvait en outre dans l'épigastre, une constriction pénible et douloureuse; les digestions se dérangèrent, puis survinrent des suffocations et des syncopes; enfin, le gonflement des extrémités et une faiblesse sans cesse croissante, présageaient la fin prochaine de cet infortuné, qui, depuis la perte irréparable qui l'avait frappé, fuyait ses amis et recherchait la solitude. Un jour, l'un d'eux, grand musicien, se rappelant que son ami n'avait jamais pu entendre sans le plus vif attendrissement le *O quam tristis et afflicta* du *Stabat* de Pergolèse, chef-d'œuvre de sentiment et d'expression, se mit à chanter cet admirable morceau. Doué d'une voix mélodieuse, et pénétré du désir de rendre à la vie celui qu'il chérissait comme un frère, il eut des accents d'une suavité pénétrante. Le malade

touché jusqu'à l'âme, ne put résister à cette divine mélodie ; il fondit en larmes, et son cœur noyé d'ivresse, oublia pour quelques moments la perte de son bien-aimé fils. Son ami, charmé de l'effet prodigieux qu'il obtenait, lui fit successivement entendre les différents morceaux qu'il supposait capable de l'émouvoir plus profondément, et le sommeil qui, depuis trois mois, lui refusait son baume réparateur, vint enfin lui prodiguer ses bienfaits.

L'illustre auteur de la physiologie des passions, Alibert, aimait beaucoup la musique ; il n'ignorait pas la puissance de cet agent thérapeutique et fit un jour, de compte à demi avec Benazet, le célèbre violoncelliste, père de cette fau-vette délicieuse des salons ayant nom Sabatier, que nous avons tous eu le plaisir d'entendre, une cure que je vous demande la permission de vous raconter :

A la suite de chagrins de toute nature, une jeune dame, d'une constitution frêle et délicate, devint tout à coup mélancolique ; la vie ne lui semblait plus qu'un fardeau pénible, supporté cependant courageusement, en vue d'un monde meilleur ; mais des convulsions, des syncopes fréquentes, des crachements de sang, accompagnés de sueurs profuses, semblaient devoir bientôt en abrégér la durée ; tout en effet indiquait une fin prochaine, lorsqu'Alibert, se décida à recourir au talent de Benazet. Cet artiste, placé dans une chambre près de la malade, commença par tirer de son instrument des sons graves, sonores et mélodieux, en rapport avec le caractère et les habitudes de la malade ; celle-ci semble d'abord y rester insensible ; mais le charme ne tarde pas à se produire graduellement ; la mourante, qui, depuis quelques instants subissait la fatigue d'un délire intense se calme ; sa tête même, paraît marquer la mesure ; Alibert, craignant de la fatiguer, fait signe à Benazet de s'arrêter ; puis on recommence après quelques

heures d'un repos salulaire ; l'amélioration ne tarde pas à se prononcer ; les yeux, depuis longtemps privés des douceurs du sommeil , se ferment aux sons enchanteurs prodigués par l'éminent artiste , et après huit ou dix jours de séances musicales , auxquelles la malade semblait prendre le plus vif plaisir , la convalescence s'établit d'une manière durable et définitive.

Le docteur Descuret , dont la sincérité ne peut être un instant mise en doute , nous raconte le fait suivant , dont Benazet lui-même , près d'être la victime , fut au contraire le héros ressuscité.

Dans son adolescence , à la suite d'une fièvre typhoïde , ce musicien était plongé dans une léthargie profonde qui , aux yeux du médecin ordinaire , ne semblait avoir d'autre issue que la mort ; on songeait aux funérailles , lorsqu'un orgue de Barbarie , passant sous les fenêtres , se mit à jouer la marche des Tartares , de Kreutzer , pour laquelle le mourant avait une prédilection toute particulière ; par un mouvement automatique inexplicable , et qu'il fallut pourtant bien accepter , les pieds du moribond , soulevant , j'oserais presque dire , son linceul , indiquaient la mesure de cet air ; l'orgue s'étant arrêté , les pieds retombèrent dans leur inertie primitive ; on fit monter l'orgue , et les pieds se remettant plus vivement à battre la mesure , la connaissance revint au malade et plus tard la santé.

Je dis plus : il n'y a pas de souffrance , si aiguë qu'elle soit , qui ne puisse être atténuée par la musique : tous ceux qui l'aiment et la sentent vivement , ont pu en faire dans quelques circonstances l'expérience sur eux-mêmes.

En voici , du reste , un exemple bien authentique et bien frappant.

Un jour , en place de Grève , un misérable subissait l'affreux supplice de la roue. Au milieu des tortures que lui

infligeait le bourreau, la victime, accablée par l'affreuse douleur de ses membres brisés, vit passer une troupe de musiciens ; elle sollicita aussitôt leur bienveillance, et ceux-ci, compatissant à l'horreur de sa situation, lui firent entendre leurs plus beaux morceaux. Le malheureux patient, supportant alors plus courageusement les angoisses de sa terrible expiation, fit cesser ses cris déchirants en priant le bourreau d'achever, au milieu de cet adoucissement, sa trop longue agonie.

La musique, en produisant une sorte d'exaltation enthousiaste explique parfaitement cette diminution de la sensibilité. Archimède, impassible au milieu du carnage, et recevant le coup fatal sans en avoir conscience, ce savant qui se laisse brûler les pieds sans s'en apercevoir, bien qu'amenés complètement à l'oubli du moi par un mobile différent, mais qui n'impressionne pas plus que la musique, viennent corroborer par leur exemple, le phénomène étrange que nous venons de raconter.

Je l'ai dit ; la musique, pour être employée comme moyen thérapeutique, demande de l'instruction, de la sensibilité, du tact et du goût. Il faut savoir bien assortir aux professions, aux habitudes, à l'éducation, aux localités même, les différents modes d'expression musicale à mettre en œuvre près du lit des malades. Le succès dépendra bien souvent aussi du choix des morceaux, du goût et du talent de l'artiste ; car il ne suffit pas, pour obtenir de la musique tout ce qu'on est en droit d'en attendre, de la prodiguer sans rime ni mesure ; et si le remède est commun il est assez rarement de bonne qualité ; aussi, règle générale, quand vous croirez devoir l'appliquer comme moyen curatif, fuyez les grands harmonistes habitués à faire de la voltige sur la corde roide du violon ou du piano, n'estimant belle que la musique difficile ; ces convulsion-

naires, capables, avec leurs difficultés vaincues, d'amener, de susciter des crises nerveuses, devront être proscrits de la chambre d'un malade ou d'un convalescent.

Sachez modifier vos chants ou votre instrumentation selon que vous aurez à faire à des hommes nés dans les climats chauds ou dans les pays froids; n'en usez jamais chez nos bons villageois, dont la fibre un peu dure et l'oreille inharmonique ne saurait s'accommoder de telles délicatesses; à l'un de ces hypocondriaques si connus dans le monde et qui se tiennent sur les confins de la maladie sans jamais aborder aucune lésion organique, mais toujours quinteux, pleureurs et moroses, n'offrez qu'une musique vive et légère; les boléro, tarentelles, saltarelles, tous les mouvements allegro, allegreto, vivace, *con brio*, me sembleront devoir être choisis de préférence. A un homme atteint dans ses plus chères affections, fuyant la société de ses semblables, recherchant la solitude, le silence et l'obscurité, malade par excès de douleur, et dont le malheur est tout récent, iriez-vous faire entendre une musique d'un caractère vif et léger, vous seriez d'une maladresse insigne et vous feriez chasser comme un vil histrion. Sachez d'abord attendre, puis, saisissant le moment favorable, produisez des sons en rapport avec la situation de l'âme: je suppose bien entendu que l'indication bien précise de cet agent thérapeutique vous aura été révélé, soit par l'éducation, les habitudes du malade, ou indiqué par la tendresse des parents, comme devant offrir quelques chances heureuses; car il ne faut pas perdre de vue qu'on ne saurait essayer de l'influence musicale chez tous les malades indistinctement.

Un ecclésiastique en proie à l'une des maladies nerveuses rentrant dans le groupe qui comporte plus volontiers l'action musicale comme indication thérapeutique, et dont

nous avons parlé il y a quelques instants, n'allégerait ses maux ni par la mise en scène de nos grands opéras, ni par les mélodies trop sensuelles de nos soprani. Les chefs-d'œuvre de Palestrina, les mottets d'Allegri, le *Stabat* de Pergolèse, les psaumes de Marcello, tous ces chants majestueux et solennels, soutenus par les orgues de nos grandes cathédrales, accompagnant les voix graves des basses, conviendraient parfaitement dans le cas où vous croiriez utile d'en appeler à la thérapeutique musicale. A une jeune fille irréprochable et pure dont l'imagination, surexcitée par des écarts de différente nature, exalte le système nerveux jusqu'à produire des désordres morbides, ne faites entendre, ni les accents passionnés de la musique dramatique, ni l'harmonie expressive de nos opéras lyriques; par ce choix malheureux vous feriez naître, avant le temps, des passions suscitées et développées par un tempérament trop ardent, mais contenues par l'éducation, la morale et l'instruction religieuse. Les mélodies les plus simples, un chant à une ou deux voix, avec accompagnement de piano, harpe ou quatuor, apporteront aux prédispositions malades nerveuses de cet âge, le seul élément de succès qu'on puisse leur emprunter. Si vous aviez affaire, au contraire, à des gens du monde à demi blasés sur tous les plaisirs, et que vous voudriez impressionner vivement, vous n'auriez rien à redouter des mouvements pathétiques, des chants passionnés et dramatiques de nos plus beaux opéras. Tout ce que vous pourriez craindre serait peut-être de les trouver froids devant les plus admirables compositions. S'ils restaient complètement insensibles à l'audition des chefs-d'œuvre de Rossini, Meyerbeer, Auber, etc., vous pourriez les envoyer promener..... à toutes les eaux du monde; la cure par l'agent musical ne serait plus de votre compétence, car ce seraient des corps à galvaniser et dont la fibre

épuisée pourrait même encore n'éprouver aucune secousse à la plus riche étincelle que vous essayeriez vainement de tirer de leur organisme, à moitié mort. Si vous consultiez toujours le tempérament, le caractère, les préjugés, l'éducation, les antipathies, les sympathies, les impressions des individus que vous voudriez soumettre à l'empire de la musique, vous reconnaîtrez, après quelques expériences, que rien n'est plus difficile que d'administrer un pareil médicament, d'en régler savamment l'emploi, d'en fixer les conditions, et de le doser d'une manière convenable. A l'appui de cette opinion je termine par le fait suivant cette esquisse déjà bien longue.

Choron, l'un de nos plus grands musiciens, aurait fort mal vu celui qui, pour le charmer ou consoler ses ennuis, se serait avisé de lui faire entendre les chefs-d'œuvre des plus grands compositeurs modernes. Il disait un jour à Duprez : Tu seras certainement le premier chanteur de France, si tu ne vas pas brailler à l'Académie royale de musique. Heureusement la prophétie fut démentie par le fait ; car nous avons tous eu le bonheur de l'entendre *brailler* pendant longtemps sur notre première scène lyrique. Il y avait cependant dans cette boutade quelque raison, car on ne peut nier que la vaste salle de l'Opéra, en exigeant de la part des chanteurs un déploiement considérable de forces, les contraint, en quelque sorte, à sacrifier le sentiment à l'éclat, dans les efforts continuels de la voix, pour lutter contre l'ampleur de la salle et la puissance de l'orchestre. Si Duprez ne laissa ni son goût ni sa méthode, il perdit beaucoup sous le rapport et de la force et de l'intensité du timbre. Choron dédaignait la musique instrumentale ; mais les voix qui réunissaient le sentiment à la justesse, avaient toutes ses sympathies. Il n'avait également d'éloges que pour les compositions des grands maîtres du XVI^e et du

XVII^e siècle. Prêt à mourir, il disait au docteur Descurets, son médecin : Savez-vous ce que c'est que Palestrina ? c'est, lui répondit celui-ci, l'un des plus grands maîtres de l'école italienne; c'est bien autre chose, reprit-il avec feu, rappelez-vous ce que je vais vous dire et faites-le connaître; c'est neuf ! Figurez-vous un immense océan dont les flots roulent avec calme et majesté, c'est la musique antique; d'un autre côté, voyez cet océan dont les vagues furieuses s'élancent jusques aux nues pour retomber dans l'abîme: c'est la musique moderne; eh bien ! Palestrina, c'est le point de jonction, le confluent de ces deux océans. Palestrina c'est le Racine, c'est le Raphaël, c'est le Jésus-Christ de la musique.

Maintenant, si à un homme de ce caractère vous aviez offert toutes les richesses harmoniques de nos plus grands compositeurs modernes, alors même que chez lui s'en serait présentée l'indication comme moyen de soulagement ou de guérison, vous auriez échoué misérablement, parce que, avant tout, il faut, dans la recherche des agents propres à émouvoir ou ébranler favorablement l'organisation humaine, tenir compte de mille circonstances, et que c'est justement sur cette appréciation, plus ou moins exacte, que se fondent les revers ou les succès qui infirment ou justifient le choix des méthodes thérapeutiques.

ROLLAND (DE SENS),
D^r MÉDECIN.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1852.

PRÉSIDENTENCE DE M. LALLIER.

Présents: MM. Lallier, Chauveau, Tonnellier, Deligand aîné, Pichenot, Lefort, Giguet, Michel, Provent, Poly, Salleron, Tibaud, Leroux, Rolland, Tisserand, Dubois, Gaultry et Salmon, membres titulaires; MM. Thiollet, Michaud, juge à Paris, et Deligand jeune, membres correspondants.

M. Deligand aîné est appelé au bureau, en l'absence du secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau :

1° Budget de la ville de Sens, exercice 1852.

2° Bulletin de la société des Antiquaires de Picardie.

3° Convocation à la dix-neuvième session du congrès scientifique de France à Toulouse.

4° Journal de la société d'archéologie et du comité du Musée Lorrain.

5° Sujets des prix proposés par l'Académie de Toulouse.

6° Ce qu'on dit et ce qu'on pense, poésies de M. Michaud.

7° Journal de la société de Sphragistique.

Il communique une lettre de M. le Maire de Sens qui lui transmet une copie d'une lettre de M. le Préfet, concernant l'inventaire des anciens titres des corporations religieuses. Le renvoi au président de la commission est prononcé.

MM. Thiollet et Dubois font, au sujet de la statue de Jean Cousin, des propositions qui sont renvoyées à la commission.

M. Thiollet propose à la société d'acquérir plusieurs

pierres lithographiques contenant les dessins de diverses sculptures du musée de Sens. Cette proposition est renvoyée au bureau.

MM. Thiollet et Leroux rendent compte du Congrès de Dijon auquel ils ont assisté.

M. l'abbé Pichenot lit un compte-rendu de l'histoire de l'abbaye de Sainte-Colombe par M. l'abbé Brullée.

M. Deligand informe la société de la découverte de divers objets gallo-romains, faite chez M. Guillaume, à Sens. Il est nommé pour les examiner et en rendre compte une commission composée de MM. Salleron, Chauveau, Leroux, Lefort, Deligand aîné et Deligand jeune.

M. Lefort propose de demander à la ville d'arrêter toute extraction de matériaux à la Motte du Giar. La discussion de cette proposition est ajournée.

La séance est levée à 9 heures.

SÉANCE DU 2 AOUT 1852.

PRÉSIDENCE DE M. GIGUET, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : MM. Giguet, Tonnelier, Prou, Gaultry, Morel, Lefort, Brullée, Pichenot, Bidault, Ponpon, Deligand, Salleron, Rolland, Dubois, Jacob, de Canchy et Poly, membres titulaires ; Louis Rose et Prunier, membres correspondants.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le bureau propose la nomination de M. Dequen, chef d'institution à Auteuil, et de M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, comme membres correspondants.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Bibliothèque

1° Annuaire de la société des Antiquaires de France. (1852.)

2° Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais. (1852, n^{os} 7 et 8.)

3° Recueil des documents relatifs aux sceaux du moyen-âge.

4° Journal de la société d'archéologie et du comité du Musée Lorrain.

5° Bulletin de la société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne.

6° Etrétat, par M. l'abbé Cochet.

7° Notice sur l'église de Saint-Hildevert, par le même.

8° Rapport sur les fouilles du bois des Loges, par le même.

9° Note sur l'église de Veulette, par le même.

10° Salines du pays de Caux, par le même.

11° Note sur cinq monnaies mérovingiennes, par le même.

12° Société archéologique de Béziers, séance publique de 1852.

Sur la proposition du Président, la société nomme M. l'abbé Carlier, membre de la commission des archives en remplacement de M. de Cénival, et M. Salleron, membre de la commission des travaux de Saint-Maurice, en remplacement de M. Chaperon.

M. Giguet lit une notice intitulée : *Histoire de huit vers de Boileau*.

M. l'abbé Prunier lit une notice sur le collège de Sens en 1651.

La séance est levée à 9 heures.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1852.

PRÉSIDENTE DE M. LALLIER.

Présents : MM. Lallier, Prou, Poly, Gaultry, Dubois, Carlier, Tisserand, Deligand, de Canchy, Salleron, Tibaud, Vignon, Duchemin, Brullée, Lefort, Morel, Provent, Jacob, Rolland, Leclair, Giguët, membres titulaires, et Prunier, membre correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° Ampélographie universelle, ou traité des Cépages, par M. le comte Odart.

2° Des œuvres littéraires et artistiques inspirées par Jeanne Darc.

3° L'Aquis Segeste de la carte de Peutinger doit être placé à Montbouy.

Ces deux derniers écrits offerts par l'auteur, M. Dupuis, vice-président du tribunal civil d'Orléans.

4° Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais, (1852, n° 9).

5° Bulletin de l'Athénée de Beauvoisis (1852, 1^{er} semestre).

6° Journal de la société d'archéologie du comité du Musée Lorrain (août 1852).

7° Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard.

La société nomme membres correspondants M. Dequen, chef d'institution à Auteuil, et M. l'abbé Cochet, de Dieppe.

MM. Gaultry, Morel, Prou, Deligand et Tibaud, présentent, comme membre correspondant, M. le comte Odart, auteur de l'Ampélographie.

MM. Deligand, Tibaud et Gaultry, présentent comme membre correspondant M. Le Poitevin de la Croix, président de l'Académie belge, à Anvers.

M. Lallier présente comme membre correspondant M. l'abbé Sarrazin, curé de Pantin.

M. Lallier annonce à la société que le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de cette compagnie une subvention de 300 fr.

La société accueille avec la plus vive reconnaissance ce témoignage de sympathie donné à ses travaux par les représentants du département.

M. Poly lit un mémoire sur la photographie.

M. Prou exprime le vœu que la société fasse reproduire par la photographie les pierres sculptées du musée de Sens, et les publie dans son bulletin avec le catalogue général des pierres de ce musée.

M. Poly présente à la société le dessin d'une charrue inventée par le sieur Lair, dit Beauceron, ancien serrurier à Sens, et cultivateur à la Postolle.

La société nomme pour examiner cette charrue une commission composée de MM. de Canchy, Leclair, Lefort et Poly.

M. l'abbé Prunier lit une notice ayant pour titre : *les Vendanges de M. Fenel*.

M. de Vigan, membre correspondant, fait offrir à la société des échantillons de minéraux provenant des Vosges.

La séance est levée à 9 heures.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE.

PRÉSIDENTE DE M. GIGUET, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : MM. Giguet, Prou, Poly, Tonnellier, Lefort, Ponpon, Carlier, de Canchy, Morel, Gaultry, Pichenot,

Dubois, Rolland, Deligand, Leclair, Jacob, Duchemin, Salmon, Tibaud, Moreau, Provent, de Billy, Tisserand, membres titulaires, et Prunier, membre correspondant.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

MM. le comte Odart, Sarrazin, curé de Pantin, et Le Poitevin de la Croix, sont nommés membres correspondants.

MM. Salmon, Prou, Poly et Tonnellier présentent comme membre correspondant M. Duchalais, premier employé du cabinet des antiques et des médailles de la bibliothèque nationale.

MM. de Canchy, Prou et Tonnellier présentent comme membre correspondant M. de Fontaine fils.

M. de Canchy, au nom de la commission chargée d'examiner et de faire fonctionner la charrue inventée par le sieur Lair, fait son rapport terminé par le résumé suivant :

« La charrue de M. Lair, comparée à celle dont on se
 « sert dans notre pays, a sur elle deux avantages qui doi-
 « vent être principalement recherchés dans l'intérêt de
 « l'agriculture. Elle obtient une sensible diminution de la
 « force motrice, une amélioration visible de labour. Ces
 « deux résultats suffiraient pour mériter à M. Lair l'appui
 « de vos suffrages, et pourtant sa charrue offre encore
 « d'autres avantages qui, pour avoir une moindre impor-
 « tance, n'en sont pas moins précieux. Elle procure une
 « grande économie en raison de la plus longue durée des
 « pièces. Elle diminue les pertes de temps, puisque cinq
 « lames mises à la disposition du laboureur qui peut les
 « remplacer lui-même, l'empêchent d'en manquer jamais,
 « et que cette lame rejetant toute la terre qu'elle déplace,
 « lui permet de travailler même après la plus grande pluie.
 « La vis qui sert à régler la jauge fait pénétrer le soc dans

« la terre exactement à la profondeur cherchée. Le piton
 « qui sert à relever la charrue, la roulette sur laquelle elle
 « marche, rendent plus faciles les moyens de transporter
 « d'un lieu à un autre cette charrue à laquelle aucune su-
 « périeurité ne manque sur celle dont on s'est servi jusqu'à
 « ce jour. Je n'ai point le droit d'exprimer ici d'avance à
 « M. Lair les sentiments de votre société sur son utile dé-
 « couverte. Je ne puis que lui dire que j'appelle de tous
 « mes vœux un succès auquel il a des droits si légitimement
 « acquis. »

La société s'associe à son rapporteur pour exprimer à M. Lair le désir de voir adopter par nos agriculteurs, les perfectionnements par lui réalisés.

La société, après discussion de la proposition faite par M. Prou, de publier dans le bulletin un catalogue du musée lapidaire illustré par la reproduction photographique des pierres sculptées, adopte cette proposition.

M. Prunier lit un compte-rendu des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

M. Prou rend compte de la découverte faite chez M. Guillaume de deux statuettes et de divers objets gallo-romains.

La séance est levée à 9 heures.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1852.

PRÉSIDENTE DE M. LALLIER.

Présents: MM. Lallier, Chauveau, Prou, Tonnelier, Giguët, Ponpon, Duchemin, Poly, Bidault, Brullée, Pichénot, Tisserand, de Billy, Rolland, Salleron, Lefort, de Gançhy, Gaultry, Morel, Dubois, Deligand, Rétif, Jacob.

Provent, Leclair, membres titulaires, et Prunier, membre correspondant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants adressés à la société.

1° Programme des prix proposés par la société libre d'émulation de Rouen.

2° Bulletin de la société des Antiquaires de Picardie (1852, nos 2 et 3).

3° Congrès archéologique de France, séances générales de 1851.

4° Sur les sceaux de Marguerite de Bourgogne, par M. Lemaistre.

5° Numéro du journal de l'Aube annonçant l'ouverture du Congrès de 1852, à Troyes.

6° Séance publique de la société d'agriculture de la Marne.

7° Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais, n° 10.

8° Mémoires de la société de statistique.

9° Travaux de l'académie de Reims.

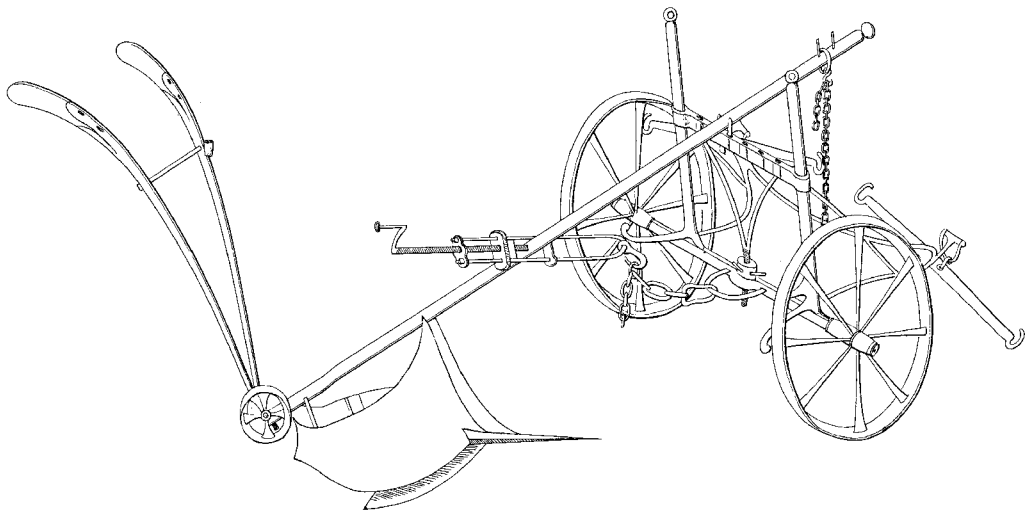
M. l'abbé Chauveau offre à la société, 1° une médaille frappée à Rome en mémoire de la rentrée de Pie IX;

2° Une lampe antique trouvée dans les environs de Pompéi;

3° Des échantillons de soufre natif, par lui recueillis à la Solfatarra.

M. Bidault, de la part de M. Louis Rose, membre correspondant, offre à la société deux médailles trouvées à Lambessa (Afrique), l'une, en argent, de Commode, l'autre, en billon, de Constantin.

MM. Adolphe Du Chalais et de Fontaine fils aîné, sont élus membres correspondants.



CHARRUE-LAIR.

MM. Lallier, Prou, Tonnellier et de Canchy présentent M. Chaulay, comme membre titulaire.

M. l'abbé Prunier lit une notice sur les voyages des archevêques de Sens à Rome.

M. Lefort demande que la société sollicite de l'administration municipale la suspension des démolitions faites à la Motte du Giar. La société ajourne le vote sur cette proposition.

La séance est levée à 9 heures.

RAPPORT

FAIT PAR M. DE CANCHY,

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UN NOUVEAU MODÈLE
DE CHARRUE, PRÉSENTÉ PAR M. LAIR.

(Voir la Planche.)

Un ouvrier intelligent et habile, M. Lair, après avoir longtemps exercé à Sens la serrurerie en voitures, s'est retiré à La Postolle avec le projet d'y cultiver quelques arpents de terre qu'il possède. Quoique étranger à l'agriculture, il ne tarda pas à s'apercevoir que le plus utile des instruments qu'elle emploie, la charrue, était loin de posséder toutes les qualités qu'elle doit obtenir. Il devina ce qu'ont proclamé tous les hommes spéciaux qui ont écrit sur cet art, le plus grand et le plus utile de tous, que les perfectionnements dont la charrue est susceptible doivent avoir deux résultats :

- 1° La diminution de la force motrice ;
- 2° L'amélioration du labour.

Il fit une charrue qu'il est venu vous présenter. La commission que vous avez choisie pour assister aux expériences qui devaient faire connaître les résultats qu'obtiendrait son nouvel instrument, a réuni le plus grand nombre possible de propriétaires, d'agriculteurs, de laboureurs, afin de profiter de toutes les lumières. Elle vient vous faire connaître l'heureux résultat de cette épreuve. Le terrain choisi était un pré à défricher; l'opération présentait d'assez grandes difficultés.

Je me bornerai à comparer cette charrue à celle dont on se sert en ce pays, et j'espère vous montrer qu'elle a de grands avantages sur celle-ci. Je ne m'occuperai nullement de toutes les autres inventions connues et appréciées déjà dans le monde agricole. Une pareille recherche serait au-dessus de mes forces.

Il existe deux modèles de l'instrument dont j'ai à vous rendre compte. Le premier en fer, d'une élégance parfaite, d'une longue durée, d'une grande légèreté, mais d'un prix assez élevé (200 francs). L'autre en bois, comme nos charrues ordinaires, n'est pas d'un prix plus élevé qu'elles (70 francs). Il a l'avantage d'une plus longue durée, de réparations moins nombreuses et moins coûteuses. Et ceci est tellement vrai, qu'en adaptant sur un train ordinaire le nouveau procédé, ce qui a lieu moyennant 45 francs, cette dépense sera économisée sur l'entretien et les réparations dans l'espace de deux années.

Premier avantage : diminution de la force motrice.

Le pré que nous avons vu défricher demande ordinairement la force de trois chevaux. La charrue de M. Lair marchait avec la plus grande facilité attelée de deux chevaux seulement. M. Thorailleur, propriétaire à La Postolle, qui emploie cette charrue depuis cinq mois, nous a assuré que, dans des terrains montueux et pierreux, il défriche des

luzernes en employant toujours un cheval, et quelquefois deux, de moins qu'il ne le faisait avec son autre charrue. Nous avons pu vérifier la vérité de cette assertion; car les deux chevaux qui faisaient très-facilement marcher la charrue Lair dans le pré qu'elle défrichait, avaient la plus grande peine à en mettre une autre en mouvement, et n'eussent pas résisté longtemps aux efforts qu'elle exigeait d'eux.

Le premier avantage, la diminution de la force motrice, est donc obtenu. Il est dû, au moins pour une grande partie, je le crois, à l'action puissante produite par la situation du coutre, et à celle de la lame dont je vous parlerai tout à l'heure.

2° L'amélioration du labour ne nous a pas semblé moins évidente.

Le terrain retourné dans le pré paraissait avoir été travaillé à la bêche, tant le travail offrait de netteté et de propreté. Un seul laboureur ayant prétendu que la nouvelle charrue *bavait* plus que l'autre, c'est-à-dire qu'elle jetait plus de terre du côté opposé à celui où elle doit être renversée, nous avons voulu comparer immédiatement l'effet des deux charrues, pour apprécier la valeur de cette critique, la seule qui ait été faite. Nous avons obtenu de l'obligeance d'un cultivateur qu'il fit fonctionner à l'instant même sa charrue, reconnue comme très-bonne; et l'avantage est toujours évidemment resté à la charrue *Lair*. C'est alors que nous avons remarqué avec quelle extrême difficulté les deux mêmes chevaux, sans effort, travaillaient depuis une heure au moins avec la nouvelle charrue, parvenaient à mettre en mouvement la dernière.

En démontrant ces deux avantages, j'ai déjà établi tous les droits de M. Lair à vos bienveillants suffrages. Il me reste à vous faire connaître les améliorations qui ont amené ces beaux résultats, à vous montrer que M. Lair a fait plus encore.

Sans fouler autant le terrain que les autres charrues, la sienne fait, dans un jour, beaucoup plus d'ouvrage. Cela tient à la plus grande largeur du sillon, creusé avec tant de régularité et de netteté, qu'après les plus grandes pluies il n'est pas exposé à être raviné, ce qui n'arrivait que trop souvent dans certaines terres. Cela peut venir aussi de ce que les chevaux ayant un travail moins pénible, marchent un peu plus rapidement.

Le laboureur n'a pas besoin d'employer de forces; il lui suffit de maintenir la direction sans appuyer sur les manches. Quelle heureuse diminution dans les fatigues réservées à l'homme! Cet avantage, nous ont dit les hommes du métier, provient de la situation du coutre, qui n'est pas, comme dans nos charrues ordinaires, placé en avant du soc et traversant la perche, mais adhérent à la charrue elle-même. De là sa force, la supériorité de son travail dans les terres à défricher. Son immobilité le fait résister dans les terrains pierreux et pleins de racines.

Le sep est remplacé par une lame de fer, ou plutôt d'acier, qui, suivant les personnes qui se servent de la charrue, peut durer environ cinq mois. Chaque charrue a cinq lames. La lame peut être changée par le laboureur qui n'est plus arrêté dans son travail par la nécessité de porter le sep au charron. Cette lame coupe la terre avec un aplomb et une régularité tels, qu'elle détruit la plus grosse comme la plus petite des racines. Les grandes pluies n'arrêtent point le travail, la terre ne pouvant se fixer sur cette lame, comme elle le fait dans le sep.

La pointe est la même que celle de nos charrues. Sa durée est plus longue, car elle a plus de parties d'acier; M. Thoraille la fixe à quinze jours au moins, quand les autres peuvent à peine résister pendant quatre jours.

La jauge est remplacée par une petite mécanique prise

sur la perche ; on s'en sert sans arrêter les chevaux. On remonte la sellette sur laquelle pose la perche, à l'aide d'une vis placée au-dessus de l'essieu.

L'avantage de ce mécanisme, c'est qu'avec son aide on peut allonger ou raccourcir la jauge dans les plus petites proportions, et pénétrer ainsi dans la terre précisément à la profondeur cherchée, ce qui était impossible auparavant.

Une roulette placée au bas des manches sert à transporter la charrue.

Un petit piton placé sous le milieu de la perche, entrant dans un trou fait sur la sellette, relève la charrue, et dispense le laboureur de la démonter quand il veut quitter le champ qu'il laboure.

Je me résume et dis :

La charrue de M. Lair, comparée à celle dont on se sert dans notre pays, a, sur elle, les deux avantages qui doivent être principalement recherchés dans l'intérêt de l'agriculture :

Elle obtient une sensible diminution de la force motrice ;

Une amélioration visible du labour.

Ces deux résultats suffiraient pour mériter à M. Lair l'appui de vos suffrages, et pourtant sa charrue offre encore d'autres avantages qui, pour avoir une moindre importance, n'en sont pas moins précieux.

Elle procure une grande économie, en raison de la plus longue durée de chacune des pièces.

Elle diminue les pertes de temps, puisque cinq lames mises à la disposition du laboureur, qui peut les remplacer lui-même, l'empêchent d'en manquer jamais.

De plus, la lame rejetant toute la terre qu'elle déplace, lui permet de travailler même après les plus grandes pluies.

La vis qui sert à régler la jauge, fait pénétrer le soc dans la terre exactement à la profondeur cherchée.

Le piton qui sert à relever la charrue, la roulette sur laquelle elle marche, rendent plus faciles les moyens de transporter d'un lieu à un autre cette charrue, à laquelle, vous le comprenez maintenant, Messieurs, aucun genre de supériorité ne manque sur celle dont on s'est servi jusqu'à ce jour.

Je n'ai point le droit d'exprimer ici d'avance à M. Lair les sentiments de votre société sur son utile découverte. Je ne puis que lui dire que j'appelle de tous mes vœux un succès auquel il a des droits si légitimement acquis.



TABLE DES MATIÈRES.

Procès-verbaux des séances tenues pendant l'année 1852.	
Séance du 5 Janvier.....	5
— du 2 Février.....	6
— du 8 Mars.....	7
— du 5 Avril.....	9
— du 3 Mai.....	10
— du 7 Juin.....	12
— du 5 Juillet.....	145
— du 2 Août.....	146
— du 4 Octobre.....	148
— du 8 Novembre.....	149
— du 6 Décembre.....	151
Procès-verbal de la séance publique des Sociétés réunies d'Auxerre et de Sens, du 28 Juin 1852.....	14
Des relations historiques et archéologiques de la Bourgogne et du Sénonais, par M. TISSERAND.....	16
Saint Louis à Sens, esquisse de son règne, par M. le baron CHAILLOU DES BARRES.....	96
Le Maçon de Versailles, fable, par M. GIGUET.....	115
Influence de la musique sur la guérison des maladies, par M. le Dr ROLLAND (de Sens).....	117
Rapport sur un nouveau modèle de charrue présenté par M. Lair, par M. DE CANCHY, avec planche.....	153